



Le réseau d'experts en Intelligence Economique

aege



Iran : Leviers de développement économique

Point de situation après l'accord sur le nucléaire
du 14 juillet 2015

Mai 2017

Auteur(s) :

Bertrand D'ARGOEUVES

Mohammed BAKLOUL

Nicolas TRANQUART

Brice WARTEL

Sous la direction de Monsieur Christian HARBULOT

Avertissement et Copyright

Ce document d'analyse, d'opinion, d'étude et/ou de recherche a été réalisé par un (ou des) membre(s) de l'AEGE. Préalablement à leurs publications et/ou diffusions, elles ont été soumises au Conseil scientifique de l'Association. L'analyse, l'opinion et/ou la recherche reposent sur l'utilisation de sources éthiquement fiables mais l'exhaustivité et l'exactitude ne peuvent être garanties. Sauf mention contraire, les projections ou autres informations ne sont valables qu'à la date de la publication du document, et sont dès lors sujettes à évolution ou amendement dans le temps. Le contenu de ces documents et/ou études n'a, en aucune manière, vocation à indiquer ou garantir des évolutions futures. Le contenu de cet article n'engage la responsabilité que de ses auteurs, il ne reflète pas nécessairement les opinions du (des) employeur(s), la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris celui de gouvernements, d'administrations ou de ministères pouvant être concernés par ces informations. Et, les erreurs éventuelles relèvent de l'entière responsabilité des seuls auteurs.

Les droits patrimoniaux de ce document et/ou étude appartiennent à l'Association, voire un organisme auquel les sources auraient pu être empruntées. Toute utilisation, diffusion, citation ou reproduction, en totalité ou en partie, de ce document et/ou étude ne peut se faire sans la permission expresse du(es) rédacteur(s) et du propriétaire des droits patrimoniaux.

Ce document d'analyse, d'opinion, d'étude et/ou de recherche a été réalisé par un (ou des) membre(s) de l'AEGE. Préalablement à leurs publications et/ou diffusions, elles ont été soumises au Conseil scientifique de l'Association. L'analyse, l'opinion et/ou la recherche reposent sur l'utilisation de sources éthiquement fiables mais l'exhaustivité et l'exactitude ne peuvent être garantie. Sauf mention contraire, les projections ou autres informations ne sont valables qu'à la date de la publication du document, et sont dès lors sujettes à évolution ou amendement dans le temps.

Le contenu de ces documents et/ou études n'a, en aucune manière, vocation à indiquer ou garantir des évolutions futures. Le contenu de cet article n'engage la responsabilité que de ses auteurs, il ne reflète pas nécessairement les opinions du (des) employeur(s), la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris celui de gouvernements, d'administrations ou de ministères pouvant être concernés par ces informations. Et, les erreurs éventuelles relèvent de l'entière responsabilité des seuls auteurs.

Les droits patrimoniaux de ce document et/ou étude appartiennent à l'Association, voire un organisme auquel les sources auraient pu être empruntées. Toute utilisation, diffusion, citation ou reproduction, en totalité ou en partie, de ce document et/ou étude ne peut se faire sans la permission expresse du(es) rédacteur(s) et du propriétaire des droits patrimoniaux.

RESUME

L'Iran d'aujourd'hui vient dans le prolongement d'une longue histoire qui lui confère un vrai particularisme national, ethnique, religieux. Sans doute le plus grand état chiite, il est l'un des plus vieux états de la région, entouré d'états de création beaucoup plus récente.

Pendant le 19ème et jusqu'au début du 20ème siècle, le pays a été l'objet de la convoitise des puissances de l'époque, Russie et Grande-Bretagne. Mais il a toujours su préserver sa spécificité, jusqu'à faire preuve de modernité avec l'adoption d'une constitution parlementaire en 1906.

Finalement le pays a été le premier état au monde, en 1979, à procéder à une révolution islamique, dont le retentissement a été régional et mondial. Presque 40 ans plus tard, il cherche sa voie pour évoluer et s'adapter, sans se renier.

Son nouveau mot d'ordre est le développement économique et l'appel à l'investissement étranger. A cette fin, l'Iran s'appuie sur un système institutionnel complexe dans lequel cohabitent un système démocratique, fortement mâtiné de théocratie. Quant au système juridique, il associe des éléments de droit musulman, mais aussi des héritages de droit civil français, et des aspects plutôt cohérents de droit des sociétés.

Avec la fin d'une économie administrée et le passage à une économie de marché, l'Iran devrait être en mesure d'adhérer à l'OMC, ce qui lui ouvrira de nouvelles perspectives pour son développement économique.

Sur le plan du système financier et bancaire, l'Iran est longtemps resté déconnecté du marché international en raison des différentes sanctions appliquées depuis la révolution islamique. La levée d'une partie de ces sanctions dites « secondaires », après l'accord sur le nucléaire, permet une ouverture partielle qui a commencé à profiter aux banques du pays notamment grâce au rétablissement des connexions au système de transactions SWIFT; même si l'Office pour le Contrôle des Avoirs Etrangers (OFAC), qui dépend du trésor américain, fait pression sur de nombreux pays pour empêcher ou freiner un rétablissement complet des relations bancaires.

Malgré tout, la situation de l'Iran reste compliquée et les grandes banques internationales sont toujours frileuses à l'idée de s'implanter ou de faire des affaires en Iran notamment, la condamnation d'une grande banque française (BNP) à une amende record par le département de justice américain étant présent dans tous les esprits. Ce rapport fait justement un focus sur ce dossier de façon à comprendre à ce qui a été reproché à la banque, la position des autorités françaises ainsi que les solutions de sortie de crise offertes à la banque. Dans ces conditions, il

est nécessaire de faire un travail d'analyse et de due diligence approfondis pour toute entreprise souhaitant développer des liens commerciaux avec l'Iran.

Dans ce contexte plus favorable aux développements économique et industriel, l'Iran souhaite augmenter les exploitations et les exportations de ses gigantesques ressources en hydrocarbures et minières, développer fortement le nucléaire civil, et permettre aux industries du pays de se renouveler et de se développer. Concrètement, de nombreuses compagnies internationales sont déjà aux rendez-vous, en particulier dans le secteur des hydrocarbures car motivés par de nouveaux contrats d'investissement (IPR) plus avantageux.

Par ailleurs, la mise en place par les autorités iraniennes de relations bilatérales et multilatérales de haut niveau, à l'internationale avec la Russie et la Chine, et régionalement autour de zones stratégiques de première importance comme le détroit d'Ormuz et la mer Caspienne, s'inscrivent dans cette dynamique.

Les enjeux de développement sont importants ; à l'international d'abord, où l'Iran est un acteur en devenir de premier plan en matière de ressources, y compris de ressources rares. A l'échelle intérieure du pays ensuite, où les autorités iraniennes souhaitent réduire le chômage des jeunes, sachant que plus de 40 % de la population a moins de 24 ans.

Enfin d'un point de vue militaire, même si l'Iran a longtemps été freiné dans son développement matériel et technologique de par les sanctions américaines, le pays n'en n'est pas moins resté un acteur à part sur le plan de sa stratégie de développement, notamment sur le plan cyber militaire, les américains considérant l'Iran comme l'une des références en ce domaine. Maintenant que les sanctions sont levées, l'Iran accroît sa stratégie de développement par l'acquisition de matériel (développement de ses serveurs, achat d'avion...), et amplifie sa présence militaire en mer Caspienne et au détroit d'Ormuz. L'armée iranienne est donc bien un enjeu de puissance pour l'Iran, même si elle a renoncé à se doter de l'arme atomique dans le cadre l'Accord de Vienne.

3

MOTS-CLES

Iran ; Moyen Orient ; Intelligence Economique ; Accord sur le nucléaire iranien JCPOA ; Histoire ; Droit ; Système financier ; Economie ; Défense ; Sécurité ; Hydrocarbures ; Miniers ; Nucléaire.

Table des matières

RESUME	3
INTRODUCTION	8
Cadrage de la Mission	8
Contexte de la mission	8
Fiche pays	8
1. Leviers Historiques	10
1.1. Axes Historiques	10
1.1.1. La période islamique	10
1.1.2. La mise en place de l'État iranien moderne	10
1.1.3. La Révolution constitutionnelle iranienne	11
1.1.4. La République islamique	12
1.1.5. Conclusion	14
1.2. Evolutions économiques et Compradore	15
2. Leviers juridiques : le système juridique iranien	17
2.1. Le système institutionnel : une théo-démocratie ?	17
2.2. Le pouvoir judiciaire	19
2.3. Les sources du droit iranien	20
2.4. Conclusion et perspectives	22
3. Panorama des systèmes financiers et bancaires en Iran	23
3.1. Présentation du système bancaire iranien post-révolution	23
3.2. La Banque Centrale Iranienne (Bank Markazi)	24
3.3. Monnaie et change en Iran	26
3.4. Connexion du système bancaire iranien au réseau Swift	27
3.5. Conclusion	27
4. Présentation des sanctions internationales	28
4.1. Les sanctions américaines	28
4.1.1. Les bases juridiques des sanctions américaines	28
4.1.2. Chronologie des sanctions américaines contre l'Iran	29
4.1.3. Les sanctions américaines après l'accord de Vienne	31
4.1.3.1. Présentation de l'accord de Vienne (Joint Comprehensive Plan of Action)	31
4.1.3.2. Ce qui change avec l'accord de Vienne	31
4.2. Les sanctions européennes	32
4.2.1. Les bases juridiques des sanctions européennes	32
4.2.2. Les sanctions européennes après l'accord de Vienne	33

4.3.	Les sanctions de l'ONU	34
4.4.	Focus sur les sanctions contre la banque BNP	35
4.4.1.	Qu'est ce qui est reproché à la BNP ?	35
4.4.2.	Position des autorités françaises	35
4.5.	Conclusion et bonnes pratiques des affaires en Iran	36
5.	Leviers économiques et industriels	39
5.1.	Ressources, forces et enjeux des hydrocarbures, des minerais, et du nucléaire	39
5.1.1.	Introduction	39
5.1.2.	Eléments de contexte économique et géopolitique	39
5.1.2.1.	Une économie dépendante des exportations d'hydrocarbures	39
5.1.2.2.	Des sanctions américaines pesants encore sur les affaires	40
5.1.2.3.	Des incertitudes politiques générant des incertitudes sur les affaires	41
5.1.2.4.	Renaissance des relations multilatérales avec l'Iran	41
5.1.2.5.	L'Iran au carrefour de zones stratégiques sensibles	43
5.1.3.	Secteur des hydrocarbures	45
5.1.3.1.	Etat des lieux	45
5.1.3.2.	Objectifs de l'Iran	46
5.1.3.3.	Actualités depuis le JCPOA	47
5.1.4.	Secteur miniers	52
5.1.4.1.	Etat des lieux	52
5.1.4.2.	Objectifs de l'Iran	56
5.1.4.3.	Actualités depuis le JCPOA	56
5.1.5.	Secteur du nucléaire	58
5.1.5.1.	Etat des lieux	58
5.1.5.2.	Objectifs de l'Iran	60
5.1.5.3.	Actualités depuis le JCPOA	61
5.1.6.	Conclusion	62
5.2.	Prospectives du marché : Télécom, aviation	63
5.2.1.	Secteurs des Télécoms	63
5.2.1.1.	Etat des lieux du secteur des Télécoms	63
5.2.1.2.	Actualités et perspectives avec l'accord de Vienne	63
5.2.2.	L'aviation civile en Iran	64
5.2.3.	Conclusion	65
6.	Puissance militaire de l'Iran	66
6.1.	Préambule	66
6.2.	Organisation de la puissance militaire	66
6.2.1.	Armée physique	66
6.2.2.	L'armée régulière, très importante en nombre	67

6.2.3.	Les Gardiens de la Révolution	68
6.2.4.	Cyber armée	68
6.2.4.1.	Préambule	68
6.2.4.2.	Potentiel d'attaque	69
6.2.4.3.	Potentiel de défense	69
6.3.	Industrie de l'armement	70
6.4.	Positionnement de la puissance militaire aux abords du pays	71
6.5.	Conclusion	72
CONCLUSION		73
ANNEXE 1 : SWOT Iran Business France		76
ANNEXE 2 : Secteur du Nucléaire - Timeline des actualités		77

INTRODUCTION

Cadrage de la Mission

Dans le cadre de la promotion 26 de la formation Management Stratégique et Intelligence Economique (MSIE26), un groupe de travail de l'Ecole de Guerre Economique a réalisé un rapport sur les enjeux de développement économique de l'Iran.

Contexte de la mission

La signature de l'accord sur le nucléaire change complètement la donne du positionnement économique et politique de l'Iran dans la communauté internationale. Ce rapport se propose d'analyser les leviers et les actualités depuis la signature de l'accord avec un focus pour toute entreprise désireuse d'établir des liens commerciaux avec l'Iran.

En effet, la complexité de la situation actuelle en Iran - entre les sanctions supprimées, les sanctions suspendues et celles qui sont maintenues pour des durées variables - nécessite pour l'entreprise française un travail d'analyse indispensable avant de pénétrer le marché iranien.

Fiche pays

Les perspectives économiques pour l'exercice 2016/2017 s'annoncent favorables après la levée des sanctions américaines et européennes sur le pays. Le FMI prévoit une croissance du PIB autour de 4% pour le même exercice. La fiche ci-après reprend les principaux indicateurs du pays (extraite depuis le rapport 2016/2017 réalisé par Business France).

IRAN en quelques chiffres clés de réussite

EN BREF...

Superficie : 1 648 195 km²
Population : 78,6 millions d'habitants
Capitale : Téhéran
Monnaie : Rial iranien (IRR)
Langue : persan
Infrastructures :
L'Iran dispose d'infrastructures relativement modernes. Réseau routier : 220 000 km ; réseau ferroviaire : 13 000 km ; aéroports : 320 (dont 140 équipés de pistes asphaltées).



CLÉS DE RÉUSSITE EN IRAN

- Importance d'une présence physique en Iran,
- bien choisir une forme d'implantation adaptée à votre projet,
- trouver des partenaires locaux,
- stratégie de communication,
- se protéger : risques juridiques, propriété intellectuelle,
- attention aux réglementations spécifiques.

RELATIONS BILATÉRALES

Exportations françaises : 562 EUR (+24% / 2014)
France : 15^{ème} fournisseur et 1,0% de part de marché
Iran : 70^{ème} client de la France.
Une vingtaine d'entreprises françaises implantées

INDICATEURS ÉCONOMIQUES (Mars 2015 – Mars 2016)

Indicateurs	Iran	France
PIB (en Mds EUR courants)	387,6 Mds USD	2 066,5 Mds EUR
Solde public en % du PIB	- 2,9 %	- 4,1 %
Dette publique en % du PIB	17,1 %	92,7 %
PIB par habitant (en PPA)	17 251 USD	27 640 EUR
Taux de croissance	0 %	0,3 %
Taux d'inflation	12 %	0,9 %
Taux de chômage	10,8 %	10,5 %

Sources : FMI, Commission Européenne, OCDE, BIT.

IRAN



1. Leviers Historiques

1.1. Axes Historiques

Concernant l'histoire de l'Iran, 4 grandes périodes peuvent être distinguées :

- La période islamique
- La mise en place de l'état iranien moderne
- La révolution constitutionnelle iranienne
- La république islamique

1.1.1. La période islamique

La conquête musulmane de la Perse a commencé en 637 et a conduit à l'islamisation progressive du pays jusqu'au X^e siècle.

Si l'Iran a été islamisé, il n'a pas été arabisé, au contraire d'autres régions limitrophes : les Persans ont maintenu leur spécificité, contribuant à apporter beaucoup au plan culturel et politique à l'Islam.

C'est au VIII^e siècle que le pays se rallie au chiisme, doctrine dissidente de l'Islam, tout en s'émancipant parallèlement de la domination arabe.

1.1.2. La mise en place de l'État iranien moderne

Au XVI^e siècle, l'Iran se convertit au Chiisme duodécimain, sous l'impulsion du premier souverain Safavide, Ismail I^{er}.

Derrière cette conversion, il y a la volonté d'affirmer l'identité iranienne face à la domination prégnante des Ottomans, qui sont de confession sunnite.

L'apogée des Safavides est atteinte avec le Shah Abbas I^{er} le Grand : le pays est alors pacifié, son territoire étendu et son administration centralisée. Ce règne est aussi une période importante pour le commerce, ainsi que pour le développement des arts (développement de l'artisanat de la tapisserie, construction de la ville d'Isfahan, etc.).

La dynastie des Safavides prend fin avec une invasion de tribus afghanes, qui conduit à une prise de pouvoir par Tahmasp Quli, en 1736, sous le nom de Nâdir Shâh. L'ensemble du pays est reconquis, dans un espace compris entre l'Afghanistan à l'Est, l'Arménie à l'Ouest et la Géorgie au Nord. En 1747, dans un contexte de luttes de pouvoirs, Nâdir Shâh est assassiné.



Carte de l'État safavide, du XVI^e au XVIII^e siècle.

Le pays retrouve un semblant d'unité en 1750 avec la prise du pouvoir par Karim Khan Zand, qui stabilise le pays pendant une période transitoire jusqu'en 1779. A la suite de nouveaux conflits de pouvoirs, Agha Mohammad Shah Qajar parvient à la tête du pays en 1794. La dynastie qu'il institue se maintient au XVIII^e siècle.

L'Iran traverse alors une période de stabilité et de calme : le commerce se développe, l'économie est relativement prospère, ce qui permet l'émergence d'une classe commerçante. Au plan religieux, les clercs (les Oulémas) sont de plus en plus importants et influents.

Au plan politique, la situation est plus complexe : le pouvoir central est affaibli, les responsables politiques et administratifs sont atteints par la corruption. La Russie, mais aussi la Grande Bretagne, usent de leurs forces militaires et de leur supériorité technologique, pour influencer et orienter le commerce de l'Iran, ainsi que pour intervenir dans les affaires politiques du pays.

1.1.3. La Révolution constitutionnelle iranienne

Après plusieurs réformes modernisatrices dans le domaine fiscal, le système administratif et l'éducation au cours du XVIII^e siècle, l'Iran connaît, en **1906**, un bouleversement considérable avec la « *Révolution constitutionnelle persane* ». Le pays se distingue une nouvelle fois dans la région en étant le premier état du Moyen-Orient à adopter une constitution et à devenir une monarchie parlementaire.

Durant la Première Guerre mondiale, les britanniques, intéressés par le pétrole découvert dans le pays, gagnent en influence.

En 1925, un coup d'État fait tomber la dynastie, conduisant au pouvoir un militaire, Reza Khan, qui fonde la dynastie des Pahlavis en 1925. Il se proclame *chah*, qui signifie souverain de la Perse. Il entreprend fermement la modernisation de l'Iran :

- Développement du système de santé,
- Réforme de la justice,
- Création du code civil iranien,
- Développement d'industries lourdes,
- Projets majeurs d'infrastructures (chemin de fer),
- Éducation nationale.

Parallèlement, le pays cherche à affirmer son indépendance, notamment envers la Russie et la Grande-Bretagne. Le 21 mars 1935, renonçant au nom de **Perse**, **il adopte le nom officiel de la monarchie et devient désormais État impérial d'Iran.**

Au plan sociétal, une politique de laïcisation inspirée du modèle de la révolution kémaliste en Turquie est engagée pour moderniser le pays : les femmes se voient interdire le port du voile ; les hommes ont l'obligation de porter un habit de type occidental.

Seconde guerre mondiale – Après une période de neutralité, le pays est envahi par la Grande-Bretagne et la Russie. Concomitamment à sa déclaration de guerre à l'Allemagne, l'Iran se rapproche des puissances occidentales. Avec la conférence de Téhéran en décembre 1943, l'indépendance de l'Iran est réaffirmée. Le pays devient membre des Nations unies.

Années 50, la Révolution blanche - Se met en place un régime autocratique, fondé sur l'appui américain. Le pays modernise son industrie. La société évolue grâce aux revenus très importants du pétrole et à un programme de réformes nommé *la Révolution blanche*. Le développement économique et la modernisation s'accroissent. Ce qui génère des frictions dans la société, entre un bousculement des traditions et un besoin grandissant de liberté.

1.1.4. La République islamique

Plusieurs événements témoignent de ces bouleversements qui traversent la société iranienne :

- En 1963, éclatent des émeutes, pendant lesquelles se fait remarquer Khomeiny, jeune agitateur religieux.
- En 1971 sont célébrées fastueusement les 2 500 ans de Persépolis, ce qui génère un agacement profond dans les milieux populaires et agricoles.
- En 1976, adoption d'un fort symbole avec le calendrier solaire impérial qui remplace le calendrier islamique.

S'en suit une longue période de manifestations populaires contre le régime, jusqu'au départ de Mohammad Reza Pahlavi le 16 janvier 1979.

Le 1^{er} février 1979, après un exil de 15 ans, Khomeiny revient en Iran, déclare la fin de la monarchie et met en place un gouvernement provisoire. Avec les théologiens chiites qui l'entourent, relayés par des comités locaux, les Gardiens de la Révolution, il rétablit l'ordre dans le pays et contrôle rapidement le pouvoir à travers tout le pays.

Après une période d'épuration, une république islamique est instaurée le 1^{er} avril 1979. Khomeiny devient le Guide suprême.

Qui est l'ayatollah Khomeiny ?

Né en 1902 dans une famille musulmane pratiquante, Khomeiny a suivi des études approfondies de théologie, au terme desquelles il acquiert le titre d'“ayatollah”. Il dispense alors une éducation de haut niveau dans une chaire de la ville de Qom, où il bénéficie d'une grande estime.

Opposant déterminé à un État laïc, Khomeiny dénonce le régime des Pahlavis et la présence occidentale dès les années 30. Après avoir gravi la hiérarchie religieuse, l'ayatollah Khomeiny se lance, au cours des années 60, dans une opposition vigoureuse contre la « révolution blanche » du chah. Expulsé d'Iran en 1964, il se réfugie en Irak, puis en France.

Le 1^{er} février 1979, Khomeiny revient triomphalement à Téhéran, où il proclame la république islamique, c'est-à-dire une théocratie ultra-conservatrice marquée par le fanatisme. Il meurt le 4 juin 1989, à 86 ans.

Sous le nouveau régime théocratique, le mode de vie occidental, le capitalisme à l'américaine et tout ce qui incarne le *chah* est banni. Seules les volontés de l'ayatollah Khomeiny et la loi coranique régissent la façon de vivre en Iran.

La crise des otages - L'installation pour la première fois au cours de l'ère moderne d'un régime islamiste bouleverse profondément les rapports de l'Iran avec l'Occident, surtout avec les États-Unis. Le 4 novembre 1979, des étudiants islamistes investissent l'ambassade américaine de Téhéran et prennent en otage les personnels de l'ambassade pour protester contre la présence du *chah* aux États-Unis.

En échange des otages, les étudiants réclament l'extradition du *chah*. Washington réplique en cessant ses importations de pétrole iranien. Commence alors un long siège qui se dénouera qu'en janvier 1981, avec la libération de tous les otages, grâce à la médiation de l'Algérie.

La guerre Iran-Irak - La révolution islamique inquiète les pays voisins de l'Iran, surtout l'Irak, dont la population est majoritairement chiite, et qui est dirigée par le parti Baas de Saddam Hussein. Pensant tirer avantage de l'affaiblissement de l'armée iranienne, Saddam Hussein lance

une offensive majeure contre l'Iran en septembre 1980. Mais le conflit s'enlise dans une guerre de positions, particulièrement meurtrière avec plus d'1 million de morts. Ce n'est qu'en 1988 que les 2 pays se mettent d'accord sur un cessez-le-feu.

L'ère de la contestation - Au cours des années 90, la population étudiante exprime un souhait d'ouverture du régime et de laïcisation. Le pouvoir religieux veille à empêcher toute évolution démocratique. En 1997, le réformateur Mohammad Khatami remporte l'élection présidentielle. Mais le nouveau président est confronté à une opposition farouche des religieux, empêchant les réformes. Cette situation de blocage conduit la jeunesse à remettre en cause le régime des mollahs, notamment le guide suprême. Les protestations de la jeunesse sont véhiculées par les nouvelles technologies. La réaction du pouvoir est ferme, avec l'interdiction de journaux et l'arrestation d'étudiants.

L'axe du mal - Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, les relations de l'Iran avec les États-Unis connaissent un regain de tension : George W. Bush, président américain, classe l'Iran parmi les ennemis de l'Amérique.

L'échec des réformes de Mohammad Khatami - En 2002, Mohammad Khatami, bien que réélu avec près de 80 % des voix, ne parvient pas à mener les réformes, compte tenu du refus des religieux conservateurs, détenteurs des principaux pouvoirs et de tous les rouages de l'économie. En 2002 et 2003, les étudiants organisent des manifestations pour exprimer leur mécontentement. Mais la répression par les gardiens de la révolution est sévère.

En 2005, un ultra-conservateur, Mahmoud Ahmadinejad, retrouve le pouvoir. S'il n'apporte pas de solutions aux difficultés économiques et sociales, il entretient les sentiments nationalistes de la population en jouant notamment sur le rejet d'Israël et le programme d'enrichissement nucléaire.

1.1.5. Conclusion

L'Iran tire de son histoire une forte identité nationale : peuple perse se distinguant des peuples arabes, turcs, kurdes et russes ; musulmans se distinguant des chrétiens orthodoxes ou arméniens ; chiites se distinguant des sunnites.

Cette identité distincte confère à l'Iran une unité et une assurance, éléments indispensables à sa capacité de développement.

1.2. Evolutions économiques et Compradore

Avant les années 40, l'Iran est un pays peu ou pas très développé, avec comme élites des propriétaires terriens possédant les trois quarts des villages iraniens (métayage) d'un côté, et des Bazaris de l'autre, des riches commerçants des bazars.

La situation va changer à partir de 1932, car le gouvernement iranien obtint pour la première fois une partie significative des revenus pétroliers de l'Anglo-Iranian Oil Company ; ce fut alors le début du renforcement d'un Etat fort, ayant les moyens financiers d'une politique interventionniste dans le domaine économique et industriel. Celle-ci s'est concrétisée par l'intermédiaire de la très puissante Organisation du Plan et du Budget¹.

Ainsi, pendant les années 1960-1978, l'Iran s'est incontestablement industrialisé (montage d'automobiles et véhicules industriels, chimie, électro-ménager, moteurs, mécanique, tous biens de consommation et même sidérurgie à Ispahan) et équipé (routes, téléphone, télévision, aéroports, équipements sanitaires, universités). Cette expansion économique a été réalisée avec le concours technique et financier des grandes entreprises internationales dans le cadre de joint-ventures, où les partenaires iraniens avaient le plus souvent pour seule fonction d'apporter à l'entreprise, leur réseau de relations politiques, si possible à la Cour et dans la famille impériale, pour obtenir les contrats en échange de commissions.

Ces partenaires se sont rapidement et considérablement enrichis grâce aux commissions et aux investissements consentis par l'Etat constituant une véritable rente pétrolière, et créant une bourgeoisie pétrolière (ou pétro-bourgeoisie) ; celle-ci étant souvent qualifiée de **compradore**, car tirant sa richesse de sa position d'intermédiaire dans le commerce avec les compagnies étrangères. Parallèlement, une bourgeoisie industrielle de taille moyenne s'est aussi développée. Néanmoins, la répartition des richesses et la rente pétrolière étaient fortement inégalitaires.

Avec la révolution islamique de 1979, la bourgeoisie pétrolière disparaît de la scène avec l'exil, l'arrestation ou l'exécution de la quasi-totalité de cette classe sociale. Par ailleurs, les grandes entreprises industrielles ou commerciales d'Iran se sont retrouvées à l'abandon. Certains secteurs comme celui des banques ont été nationalisés, mais dans la majorité des cas, les entreprises ont été données à gérer à des fondations créées pour la circonstance et placées directement sous l'autorité du Guide de la Révolution, sans contrôle du gouvernement.

De plus, l'incertitude de la politique et les structures économiques du pays qui a suivi, notamment sur le statut des entreprises, le rôle de l'Etat ou celui des coopératives et du secteur privé (qui ne sont pas clairement établis), **a engendré un déclin industriel**, les entreprises débauchant leur personnel (augmentation du chômage), refusant d'investir et déposant

¹ Hourcade Bernard, Khosrokhavar Farhad. La bourgeoisie iranienne ou le contrôle de l'appareil de spéculation. In: TiersMonde, tome 31, n°124, 1990. Bourgeoisie des Tiers Mondes d'hier à aujourd'hui. pp. 877-898

clandestinement tous les capitaux dont elles disposaient à l'étranger où l'argent se trouve en sécurité et peut fructifier.

Dans le même temps, le rial a perdu de sa valeur et un marché parallèle des devises s'est mis en place. Il existe donc deux marchés en Iran, l'un gouvernemental et l'autre dit « marché libre » ou marché parallèle mais qui a toutes les caractéristiques du « marché noir », à l'exception notable qu'il a rapidement été toléré, puis reconnu et officialisé par l'Etat. Ce double marché a engendré des **spéculations importantes** sur les produits et notamment sur les denrées, et est devenu un « sport national », certains spéculateurs étant devenus extrêmement riches.

L'inflation et le marché noir/libre frappent de plein fouet les salariés, qui par définition n'ont aucun service ni produit à vendre au marché libre, et seuls ceux qui sont en contact direct avec le public peuvent obtenir les pots-de-vin désormais banalisés car indispensables à la survie de chacun.

Parallèlement, on assiste à une augmentation du nombre de fonctionnaire d'Etat, dont un nombre important de religieux. En effet, le gouvernement iranien a en effet entrepris très rapidement de former ses propres cadres issus des organisations révolutionnaires (gardiens de la révolution, associations islamiques ou même membres du clergé). Ces nouveaux cadres islamistes occupent systématiquement les postes de responsabilité dans l'Etat. Bon nombre de religieux ont ainsi intégré la fonction publique en particulier au sein du ministère de la Justice ou de l'Education : ils profitent des opportunités apportées par l'administration et ont intégré la classe dirigeante en ayant le rôle de gardien de l'islam dans l'Etat. Le clergé forme donc une grande bourgeoisie qui tire ses revenus et son pouvoir de la gestion de l'Etat.

Enfin coté Hydrocarbures, les sanctions économiques historiques ont contribué à une diminution d'environ 40% de sa production énergétique par rapport au niveau antérieur à la Révolution de 1979. Et la série de sanctions américaines et européennes de 2012 ont provoqué une chute des exportations de ~20%².

Dans ce contexte, après avoir conduit pour des raisons idéologiques une politique favorisant l'intervention de l'Etat, le gouvernement iranien paraît vouloir à nouveau favoriser le secteur privé pour reconstruire le pays. La signature de l'Accord sur le nucléaire mi 2015 avec la levée même partielle des sanctions va dans ce sens, et les autorités iraniennes ont envoyé des messages d'incitation claires aux investisseurs et compagnies étrangères au travers de nouveaux contrats et conditions d'investissement relativement favorables.

² <http://www.village-justice.com/articles/Levee-des-sanctions-economiques.21394.html>

2. Leviers juridiques : le système juridique iranien

2.1. Le système institutionnel : une théo-démocratie ?

Pour apprécier les capacités d'un pays au développement économique, il ne peut être fait l'impasse sur l'analyse de son système institutionnel. Car parmi les critères d'une entreprise pour investir à l'étranger, la connaissance du cadre institutionnel est indispensable.

Or le système politique iranien apparaît assez complexe, en ce qu'il ne correspond pas aux schémas habituellement appliqués dans les pays occidentaux.

La révolution islamique de 1979 a mis fin à la dynastie Pahlavi et à la forme monarchique du pouvoir. Elle a instauré une République islamique, qui suspend l'application des lois non conformes aux principes religieux.

La nouvelle Constitution a soumis toute législation civile, pénale, financière, économique, culturelle, politique ou militaire au respect des principes religieux définis par le clergé.

L'Islam est défini comme la religion d'Etat, même si, en principe, la liberté religieuse est accordée aux minorités.

Les institutions de l'état iranien sont complexes, en ce qu'elles se fondent sur deux légitimités :

- d'une part, une légitimité démocratique et politique, issue du suffrage populaire : pouvoir législatif et pouvoir exécutif (a)
- d'autre part, une légitimité religieuse (b)

a) Les institutions démocratiques et politiques : les pouvoirs législatifs et exécutifs

- Le pouvoir législatif

Il est exercé par un parlement monocaméral, l'assemblée nationale islamique.

Cette assemblée est composée de 290 députés élus pour 4 ans au suffrage universel direct. Cinq d'entre eux ont vocation à représenter les minorités confessionnelles.

Il dispose du pouvoir de voter la loi, d'approuver ou de renverser l'exécutif, y compris même le Président.

- Le pouvoir exécutif

Il est exercé par le Président de la République, élu lui aussi au suffrage universel direct, pour un mandat de 4 ans, renouvelable une fois.

Pour être candidat, chaque candidature doit être acceptée par le **Conseil des gardiens de la Constitution** (ce qui implique d'être une personnalité religieuse ou politique reconnue, et d'être

notamment « vertueux et dévoué à l'islam »). Cette exigence limite l'accès de l'opposition à l'élection.

De plus, le conseil des gardiens doit valider l'élection du Président, qui doit aussi être ratifiée par le Guide de la Révolution. Le Président préside le conseil des ministres, mais chacun de ces membres doit recevoir l'approbation du Parlement, qui peut les démettre, individuellement ou collectivement.

b) Les institutions fondées sur la légitimité religieuse.

Parallèlement aux institutions politiques, d'autres institutions à la légitimité religieuse qui font l'originalité du régime.

Le fondement institutionnel du régime est un concept sans doute unique au monde : le *velayât-e faqih*. Il peut se définir comme la **primauté du religieux sur le politique**.

- Le Guide de la Révolution (Chef de l'Etat)

Sa légitimité n'est en rien politique, mais exclusivement religieuse.

Il occupe une vraie place arbitrale, qui peut influencer la politique du pays. Il bénéficie d'une administration qui s'est développée autour de lui au cours des dernières années, lui permettant de bénéficier d'expertises dans des domaines variés (économie, sécurité, social, ...). La diplomatie fait partie de son domaine réservé.

- Des instances islamiques d'encadrement institutionnel

- **Le Conseil des Gardiens de la Constitution (*pasdarans*)** : 12 membres, (6 juristes, 6 religieux), dont le rôle est de vérifier l'adéquation des lois au droit islamique.

Il joue aussi un rôle important dans la vie politique, puisqu'il valide les candidatures aux élections législatives et présidentielles.

- **L'Assemblée des experts** : elle joue un rôle très important en ce qu'elle désigne le Guide, qu'elle peut aussi, en théorie, démettre.
- **Le Conseil de discernement de l'intérêt supérieur du régime** : créé pour arbitrer les litiges apparus entre le Parlement (*Madjlès*) et le *Conseil des gardiens de la Constitution*. Il est composé de membres de droit et de membres nommés par le *Guide de la Révolution*.

C'est donc un **dispositif complexe** constitué de nombreuses institutions et donc de jeux de pouvoirs et de contre-pouvoirs, avec ce que cela implique en termes de rapports de force entre eux.

Parmi les difficultés à aborder le système politique et institutionnel iranien, figure le vocabulaire, qui n'est pas en phase avec celui employé en occident : les qualificatifs « réformateurs », « conservateurs », « modérés », n'ont pas les mêmes résonances que dans les pays occidentaux.

2.2. Le pouvoir judiciaire

La Constitution iranienne de 1979 définit le pouvoir judiciaire comme étant « *un pouvoir indépendant, le protecteur des droits de l'individu et de la société [et il a] pour mission de rendre la justice* ».

Le système judiciaire jouit donc, en principe, d'une vraie indépendance dans ses relations avec les autres pouvoirs. Toutefois, il reste largement sous l'influence directe du Chef de l'Etat: c'est le *Guide de la Révolution* qui nomme pour 5 ans le chef du pouvoir judiciaire. Le Président de la Cour Suprême et le Procureur général sont aussi nommés par le Guide spirituel.

Les différentes juridictions sont en grande majorité contrôlées par les religieux. *Cela génère des difficultés pour l'élaboration d'une jurisprudence cohérente, quelles que soient les juridictions.* Dans les faits, ce sont les responsables du pouvoir judiciaire au niveau des provinces qui instruisent les affaires et engagent des poursuites à l'encontre des suspects et qui désignent les juges des juridictions inférieures.

Le chef du pouvoir judiciaire établit les organisations légales juridictionnelles, prépare les projets de loi concernant le fonctionnement du pouvoir judiciaire et se charge du recrutement des juges.

Parmi les tribunaux (le système judiciaire iranien comprend : 70 Tribunaux révolutionnaires, 205 tribunaux civils, 99 tribunaux civils spéciaux, 86 tribunaux pénaux de premier degré, 156 tribunaux pénaux de second degré et 249 tribunaux de paix (124 tribunaux ordinaire de paix, 125 tribunaux autonomes de paix), et 22 instances d'appel), seuls la Cour de cassation et les Tribunaux militaires et administratifs sont institués par la constitution. Les tribunaux révolutionnaires jouent un rôle politique important, tout comme le tribunal réservé au clergé -la cour spéciale pour le clergé- institué en 1987.

Les tribunaux de la Révolution sont autorisés à juger les délits contre la sûreté de l'Etat, les complots contre la République islamique ou encore l'espionnage. Cela leur confère une capacité d'intervention sur tout ce qui concerne la politique et la sécurité du régime.

Cette situation rend difficile la mise en œuvre d'une politique pénale unifiée et, par là même, autorise une grande hétérogénéité dans les jurisprudences des divers tribunaux.

2.3. Les sources du droit iranien

Parmi les sources du droit iranien, il faut avant tout évoquer :

- Le droit musulman notamment la Charia
- La Constitution de 1979 (amendée en 1989)
- Les lois votées par le Parlement et les codes :

- Droit civil

Le Code civil iranien a été conçu en 1933 (mais largement modifié en 1982). Dans le domaine du droit des obligations, il est inspiré par le droit français et le droit musulman (shiite). La définition du «dol» s'inspire, par exemple, du droit français. Ses articles se basent sur les règles du *fiqh* (jurisprudence islamique).

- Droit pénal

Il n'y a pas de Code pénal, mais un ensemble de textes réunis sous le nom de « lois pénales islamiques ».

- Droits des sociétés / droit des affaires

L'économie iranienne est largement administrée. Mais l'adhésion de l'Iran à l'OMC devrait pouvoir intervenir dans les années qui viennent, nécessitant et permettant de nombreuses réformes pour éliminer les barrières du commerce. D'importants bouleversements sont attendus, qui vont chambouler le droit des affaires, pour passer d'une économie administrée à une économie de marché.

Création d'entreprise - Le code du commerce prévoit des procédures de création d'entreprise et des obligations de gestion avec des références communes à celles qui existent en droit français. Il est communément considéré que créer une entreprise est finalement assez simple en Iran, par rapport à d'autres pays de la région : procédures plus légères, nombre de jours nécessaires plus faible.

A l'issue d'une assemblée constitutive, les statuts signés par tous les actionnaires doivent être déposés à l'Office en charge de l'enregistrement des sociétés, accompagnés d'une déclaration prouvant que toutes les actions ont été souscrites et que les sommes requises ont été déposées. Les formes de sociétés prévues par le code du commerce renvoient à des structures existantes en droit français :

- La société privée par actions
- La société en commandite
- La société en nom collectif
- La SARL
- Les coopératives
- Les sociétés mixtes par action

- La société à responsabilité proportionnelle

Gestion de l'entreprise - Une fois enregistrée, la création de la société fait l'objet d'une publicité au journal officiel et dans une publication d'annonces légales.

La langue des affaires est l'anglais, mais tous les documents doivent être rédigés en persan.

Droit du travail - Le code du travail accorde un rôle prépondérant aux sociétés et associations islamiques.

Les syndicats ne sont pas reconnus et leur création est interdite.

Les conseils islamiques du travail, seules organisations autorisées, sont des organes tripartites réunissant des représentants du ministère du travail, des employeurs, et des travailleurs sélectionnés au regard de leur loyauté au gouvernement et selon leur appartenance religieuse.

Au niveau national, le dispositif est chapeauté par la Maison des travailleurs.

Parallèlement au code du travail, existent des conventions collectives, peu nombreuses.

La loi ne prévoit pas le droit de grève, mais les salariés peuvent cesser leur activité tout en restant sur leur lieu de travail. A noter que ces dernières années, des mouvements de grève ont été observés, notamment dans le secteur de la pétrochimie, pour protester contre la précarité des emplois.

Le droit du licenciement est très encadré : un salarié ne peut être licencié sans l'approbation du conseil islamique du travail. Si celui-ci refuse le licenciement, l'employeur doit réintégrer le salarié.

La loi Fippa sur les investissements (2002)

Adoptée en 2002, la loi Fippa (*Foreign Investment Promotion and Protection Act - loi portant encouragement et protection de l'investissement étranger*) est un texte essentiel sur la question des investissements, en ce qu'il a pour objet de permettre l'entrée de capitaux et de leur donner une certaine sécurité.

Les principaux axes de la loi sont les suivants :

- Suppression de toute restriction à l'investissement étranger
- Traitement à égalité des investisseurs étrangers et nationaux
- Garantie contre la possibilité d'une nationalisation d'un investissement étranger
- Garantie de liberté d'exportation des biens produits après ces investissements.

Les investissements sont possibles aussi bien dans les entreprises en cours de constitution que celles déjà créées. A noter une limite : les investissements étrangers ne peuvent représenter plus d'un quart dans un secteur économique.

Jusqu'à la levée des sanctions dont a fait l'objet l'Iran, cette loi Fippa n'a pas pu être mise en œuvre au profit de l'économie du pays. Mais depuis 2014, les investissements étrangers sont en nette augmentation.

2.4. Conclusion et perspectives

L'Iran est généralement dans le bas des classements des indices de capacité de développement économique :

- Classement du think tank américain, Heritage Foundation, sur le niveau de liberté économique : 171e sur 178
- Classement "Doing Business", qui classe les économies nationales selon la facilité d'y faire des affaires : 118e sur 189. <http://français.doingbusiness.org/rankings>
- Classement *The Economist* : 81e sur 82

Ces classements ont cependant été établis avant les levées de sanctions et certaines réformes engagées depuis quelques années pour améliorer le climat des affaires et permettre l'ouverture aux investisseurs étrangers.

La facilité de faire des affaires en Iran devrait donc s'améliorer, notamment dès que la perception que les investisseurs et entrepreneurs ont du pays, aura évolué.

L'adhésion à venir de l'Iran à l'OMC sera autant le résultat des évolutions du pays passant d'une économie administrée à une économie de marché, qu'une perspective nouvelle pour son développement.

3. Panorama des systèmes financiers et bancaires en Iran

Ce module traite la législation qui gouverne le système bancaire iranien existant ainsi que les options offertes aux institutions financières souhaitant s'implanter ou avoir des activités avec l'Iran.

La législation bancaire en Iran est basée sur les lois islamiques et le principe de la jurisprudence.

3.1. Présentation du système bancaire iranien post-révolution

La nationalisation des banques fut parmi les revendications de la révolution, ainsi en Juin 1979 par le biais des lois sur la nationalisation, le nombre des banques est passé de 35 à 9 banques, dont 6 banques commerciales et 3 banques spécialisées.

Contrairement à d'autres pays comme le Pakistan qui a choisi une transformation graduelle de son système bancaire vers un système financier islamique, l'Iran a effectué une transformation radicale de son système financier. Ainsi, en 1984, la loi sur les opérations bancaires sans usure (votée en 1983 au Parlement) fut mise en application. L'objectif de cette loi étant la suppression de l'utilisation du taux d'intérêt (Réba).

Pour se conformer à cette loi, dont l'objectif en théorie était la suppression des taux d'intérêts, les banques ont dû créer deux types de dépôts :

- Gharz-ol-Hassané : correspond à des comptes courants ou des comptes d'épargne sans annuité d'intérêt. La banque a toutefois le droit d'utiliser un certain nombre de moyens pour attirer les dépôts (cadeaux en argent ou en nature, réductions sur les frais de services bancaires, priorité pour l'attribution des prêts) ces récompenses ne sont pas fixées à l'avance.
- Les dépôts d'investissement : ces dépôts sont rémunérés selon un pourcentage fixé à l'avance des profits réalisés par les banques avec ces fonds.

En ce qui concerne les crédits, les types de contrat autorisés sont des opérations de financement de projet, d'investissement direct, de location-achat, d'achat à terme de production, d'achat et de revente (à court terme), de prêts sans intérêts³. Les taux appliqués au préalable aux profits réalisés par les emprunteurs et les banques devaient rémunérer respectivement les banques et les déposants, ainsi le risque est plus équitablement réparti.

³ Thierry Coville, Le système financier islamique en Iran : de la rhétorique à la pratique.

3.2. La Banque Centrale Iranienne (Bank Markazi)

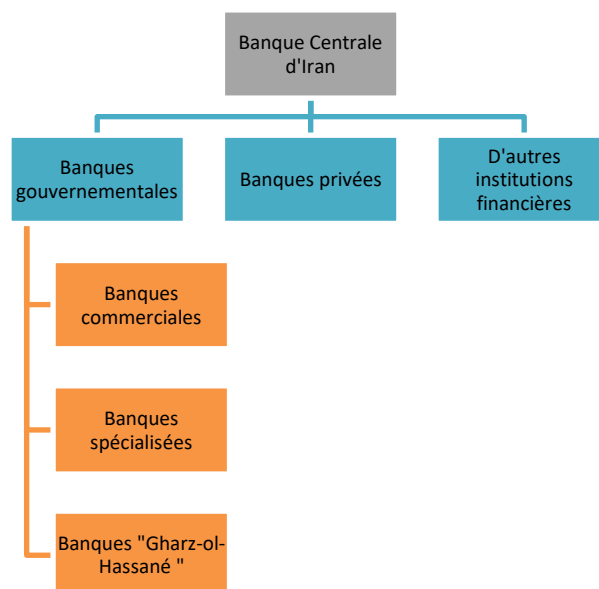
A présent, peu de banques étrangères sont présentes en Iran. La plupart des banques en Iran sont détenues par le gouvernement, les autres sont des banques privées iraniennes. La loi du 9 Juillet 1972 relative au système monétaire et bancaire fait de la banque centrale d'Iran (Bank Markazi) le seul responsable de la formulation et la mise en œuvre des politiques monétaires et de crédit en tenant en compte de la politique économique générale du pays. Les objectifs de la banque centrale iranienne sont⁴ :

- Maintenir la valeur de la monnaie nationale
- Maintenir l'équilibre dans la balance des paiements
- Faciliter les échanges commerciaux
- Améliorer le potentiel de croissance de l'Iran

Pour atteindre ces objectifs, la banque est dotée de la responsabilité de remplir les fonctions ci-dessous :

- Emission des billets et des pièces
- Supervision des banques et des établissements de crédit
- Formulation et réglementation des politiques et opérations de change
- Formulation et réglementation des politiques d'entrée et de sortie de la monnaie nationale
- Réglementation des transactions aurifères

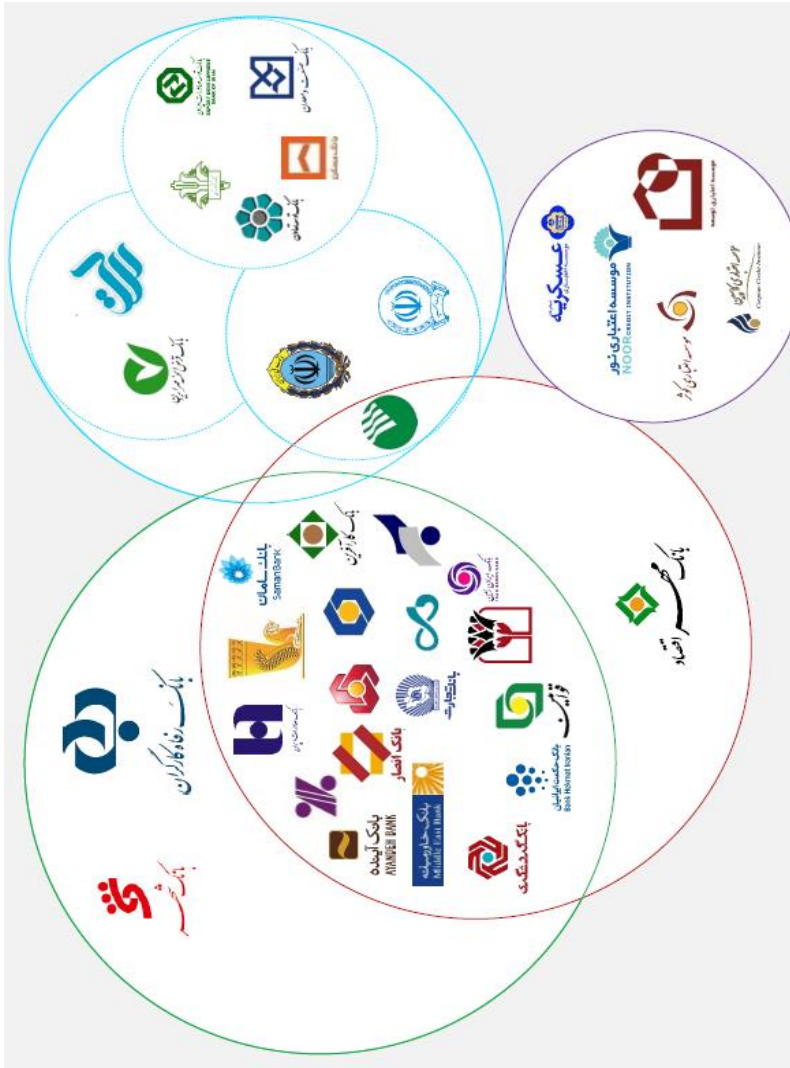
Le schéma ci-dessous illustre la structure hiérarchique du secteur bancaire en Iran :



⁴ Traduction à partir du site internet de la banque : <http://www.cbi.ir/page/GeneralInformation.aspx>

Financial/Credit Institutions	Governmental Banks
1. Tosee Credit Institute 2. Kosar Credit Institute 3. Askariye Credit Institute 4. Noor Credit Institute 5. Caspian Credit Institute	Specialized Government Banks** 1. Export Development Bank of Iran 2. Bank of Industry & Mine 3. Bank Keshavarzi 4. Bank Maskan 5. Cooperative Development Bank Commercial Government-Owned Banks*** 1. Bank Sepah 2. Bank Mellat 3. Post Bank Gharz-al-Hasaneh Banks*** 1. Bank Qarzol-Hasaneh Mehr Iran 2. Qarzol-Hasaneh Resalat

Private Banks	Tehran Stock Exchange Listed Banks
1. Bank Mellat 2. Bank Pasargad 3. Bank Saderat Iran 4. Bank Tejarat 5. Bank Parsian 6. Eghtesad Novin 7. Sina 8. Karafarin 9. Ansar 10. Ayandeh 11. Saman 12. Sarmayeh 13. Ghavamin 14. Hekmat Iranian 15. Middle east 16. Iranzamin 17. Tourism Bank 18. Dey Bank 19. Refah Bank 20. Shahr-bank	1. Bank Mellat 2. Bank Pasargad 3. Bank Saderat Iran 4. Bank Tejarat 5. Bank Parsian 6. Eghtesad Novin 7. Sina 8. Karafarin 9. Ansar 10. Ayandeh 11. Saman 12. Sarmayeh 13. Ghavamin 14. Hekmat Iranian 15. Middle east 16. Iranzamin 17. Tourism Bank 18. Dey Bank 19. Mehr Eghtesad 20. Post Bank



- *banques spécialisées dans le financement de secteurs économiques spécifiques
- **banque qui peut prêter à des particuliers et à des entreprises (gouvernementales ou non)
- *** banques sans profit pour prêter à des taux d'intérêts faibles

A ce stade, seules les banques de taille intermédiaire, Wormser et Delubac, se sont attelées à financer le marché iranien en faisant crédit à des entreprises françaises exportatrices. Quant aux banques iraniennes qui ont relancé leurs activités à Paris depuis la levée des sanctions sur le nucléaire, Tejarat, la banque Melli, ou Saderat, elles ne trouvent aucun interlocuteur bancaire de taille majeure pour opérer des transferts de fonds sur une base normalisée.

De nombreuses banques régionales ou familiales européennes travaillent également avec l'Iran (Europäisch-Iranische Handelsbank, EIH (Allemagne) / Raiffeisen (Autriche) / Unicredito – mediabanca – Monte dei Paschi (Italie) / BCP (belge) / KBC- Heritage bank (suisse) ; etc.). Il faut les contacter individuellement pour connaître leurs conditions respectives. Des banques iraniennes de premier rang disposent aussi de succursales en activités à Paris (Tejarat / Melli / Sepah) auprès desquelles vous pouvez ouvrir un compte bancaire⁵.

3.3. Monnaie et change en Iran

Le Rial est la monnaie de l'Iran. Les iraniens utilisent plus généralement le *Toman* qui est l'équivalent de 10 rials.

Le rial devrait laisser la place à la devise historique du pays, le *Toman*, au taux de change officiel, 3.200 tomans équivaldraient ainsi à 1 dollar.

L'Iran a opéré un système basé sur plusieurs taux de changes, afin de gérer et minimiser les effets des sanctions sur les dernières décennies. Historiquement, 7 taux de changes étaient en utilisation avant que ça soit réduit à 3 en 1991 puis à un seul taux de change en 1993.

Actuellement, il existe deux taux de changes en utilisation :

- Le taux de change officiel définit artificiellement par la banque centrale iranienne
- Le taux de change TSE parallèle définit par le marché

De nombreuses entreprises étrangères commerçant avec l'Iran continuent par ailleurs à avoir recours à des canaux/solutions de paiement indirect. Les partenaires iraniens sérieux ou intermédiaires spécialisés sur ce marché, proposent le plus souvent des solutions à travers leurs filiales implantées hors d'Iran et disposent à ce titre de comptes bancaires ouverts dans des pays tiers ou opèrent à travers des bureaux de change. Le rapatriement des fonds via ces canaux est légal dès lors que les entités concernées ne sont pas encore placées sous sanctions. Ce type de transaction comporte des risques et les coûts de transaction peuvent parfois être élevés en fonction des circuits empruntés. D'autres alternatives peuvent enfin également être envisagées à travers la consolidation des fonds par les sociétés exportatrices vers des filiales basées dans des pays tiers ou l'emploi des fonds transférés pour l'achat d'intrants⁶.

⁵ Recommandations Business France, Janvier 2017

⁶ Recommandations Business France, Janvier 2017

3.4. Connexion du système bancaire iranien au réseau Swift

Le SWIFT (the Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) est un système de traitement des opérations bancaires internationales. Aujourd'hui, la plupart des virements internationaux passent par ce réseau. Les banques iraniennes ont été déconnectées de ce réseau en Mars 2012 en réponse au refus de Téhéran de geler son programme nucléaire.

L'accord sur le nucléaire iranien prévoit la reprise d'accès au réseau SWIFT pour la banque centrale iranienne et les autres banques et institutions financières du pays. Depuis la mise en œuvre de cet accord en Janvier 2016, la plupart des banques iraniennes sont connectées au réseau SWIFT et peuvent effectuer des virements internationaux.

Malgré cela, les banques étrangères restent concernées par les sanctions américaines notamment les transactions en dollar.

En effet, Les sanctions américaines interdisent aux banques et aux compagnies d'assurance basées aux Etats-Unis toute transaction commerciale avec l'Iran mais elles empêchent aussi de réaliser des opérations avec l'Iran libellées en dollar américain via le système financier américain.

Ce facteur, qui complique la donne, incite les banques européennes à la prudence, d'autant que certaines d'entre elles, comme Deutsche Bank ou BNP Paribas ont été sanctionnées ces dernières années aux Etats-Unis pour non-respect de sanctions internationales.

3.5. Conclusion

Le système bancaire Iranien est basé sur les lois de la religion musulmane (Sharia). L'accès au système des transactions bancaires SWIFT mettra fin à l'isolation du système bancaire iranien et va permettre à moyen terme aux banques iraniennes de lever des capitaux, d'accéder aux marchés internationaux et contribuer au développement de l'économie iranienne.

Malgré ces perspectives positives, les banques internationales restent prudentes notamment à cause de la complexité de la situation actuelle entre des sanctions supprimées, d'autres levées partielles et des sanctions reconduites pour des durées et raisons différentes.

Ces sanctions sont détaillées dans les paragraphes qui suivent, avec un focus sur le cas de la banque française BNP qui a été condamné par le département de justice américain.

4. Présentation des sanctions internationales

4.1. Les sanctions américaines

4.1.1. Les bases juridiques des sanctions américaines

Les sanctions américaines peuvent être de deux origines :

- Décret (Exécutive Order) du président américain
- Lois votées par les deux chambres du congrès

Le cadre juridique de ces décrets est issu de d'autres lois plus générales comme le International Emergency Economic Powers Act qui date de 1977, et qui autorise le président américain à prendre des mesures à nature économique dans le cas d'une menace extérieure, ou encore le **FCPA** Foreign Corrupt Practices Act, qui a été voté pour lutter contre les pratiques internationales de corruption.

Les lois votées par le congrès répondent à des situations particulières comme par exemple la loi Patriot Act votée en 2001 pour lutter contre le terrorisme ou bien le **ISA** (Iran Sanctions List) qui a été reconduit en 2016 pour dix ans.

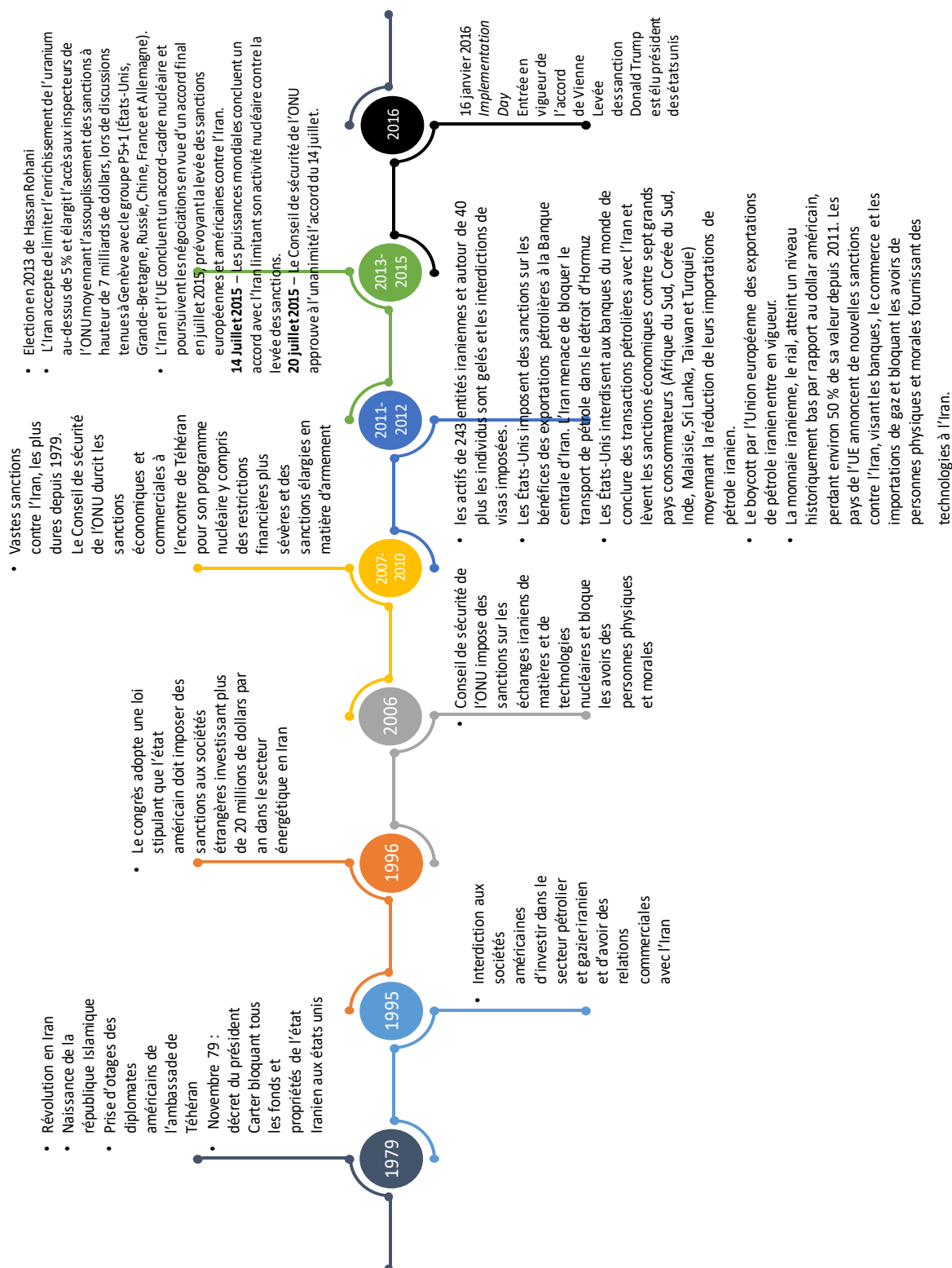
Les administrations en charge de veiller à l'application de ces sanctions sont le département de la justice (**DoJ**) et le département de trésor à travers son agence **OFAC** (Office of Foreign Assets Control). Un état fédéral peut aussi mettre en place son propre programme de sanctions comme celui appliqué en 2015 par l'état de New York à l'encontre de la banque Crédit Agricole pour violation de l'embargo sur le Soudan, le Cuba et l'Iran.

Par ailleurs, le gouverneur du Texas a annoncé son intention de maintenir et renforcer les sanctions sur l'Iran malgré l'appel lancé par le Président Obama après la signature de l'accord sur le nucléaire Iranien.

Néanmoins, le Président Américains peut introduire des exceptions au nom de l'intérêt national. En effet, en 1998 et après intervention du Président Chirac, le Président Clinton était intervenu pour épargner à Total des sanctions suite à la signature de contrats pétroliers avec l'Iran et qui contrevenait aux dispositions de l'Iran and Libya Sanctions Act (**ILSA**).

Dans une économie en voie de mondialisation, toute personne ou société développant des activités à l'international peut aujourd'hui être mise en cause devant les juridictions américaines (Extraterritorialité du droit américain).

4.1.2. Chronologie des sanctions américaines contre l'Iran



Source : adaptation depuis le bulletin trimestriel d'information économique de la région MENA – Banque Mondiale - Numéro 5 - Juillet 2015

Les sanctions américaines à l'encontre de l'Iran sont classées en deux catégories :

Sanctions primaires :

Sanctions primaires / Personnes américaines	Interdiction des importations provenant de l'Iran
	Liste noire incluant plusieurs personnes, banques et sociétés iraniennes
	et interdiction d'effectuer des transactions les impliquant
	Suspension des activités financières et d'assurance
	Gel des avoirs du gouvernement iranien aux USA
	Interdiction de voyage pour les personnes américaines
	Interdiction de prêts à l'Iran par la Banque Mondiale
	Interdiction d'exportations américaines de biens à double-usage
	Interdiction des exportations concernant le secteur militaire, armement et défense
	Interdiction de participation de compagnies américaines dans le développement de projets de pétrole

Sanctions secondaires :

Sanctions secondaires / Personnes non américaines	Gel des avoirs iraniens dans les pays concernés
	Interdiction d'exportation de biens à double usage
	Interdiction d'exportation d'équipements ou technologies destinés au secteur de l'armement et de la défense
	Interdiction d'exporter/importer certains biens à destination/provenance d'Iran
	Suspension des activités financières, du système SWIFT pour les banques iraniennes et des services d'assurance
	Interdiction d'acheter ou de vendre de l'or, des métaux précieux et des diamants
	Restrictions à l'égard des projets d'exploitation pétrolière, exportations d'équipements à usage des compagnies pétrolières iraniennes et à l'importation de pétrole iranien.

4.1.3. Les sanctions américaines après l'accord de Vienne

4.1.3.1. Présentation de l'accord de Vienne (Joint Comprehensive Plan of Action)

L'accord de Vienne a été conclu le 14 juillet 2015 entre l'Iran d'une part, et les cinq membres permanents du conseil de sécurité (Chine, Etats-Unis, Russie, France, Royaume-Uni) et l'Allemagne, d'autre part. L'Iran s'engage à abandonner ses ambitions militaires en se consacrant uniquement à une application civile de son programme nucléaire. Il accepte une surveillance renforcée de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) sur toutes ses activités nucléaires. Il renonce à ses activités d'enrichissement de l'uranium et à limiter sa production du plutonium, l'autre matière fissile qui peut être utilisée en vue de la fabrication d'une bombe atomique.

En échange, les P5+1 acceptent de lever les sanctions (sanctions américaines, sanctions de l'Union Européenne, sanctions des Nations Unies) relatives au programme nucléaire iranien pour ce qui concerne leur dimension secondaire qui interdisait à des personnes physiques ou des entités non américaines de faire affaire avec des entités iraniennes. Cette levée des sanctions secondaires a permis à l'Iran de reprendre ses activités de commerce de pétrole avec tous les pays du monde, sauf les USA.

4.1.3.2. Ce qui change avec l'accord de Vienne

Depuis le 16 janvier 2016, date de mise en œuvre de l'accord de Vienne, les USA ont retiré de la liste des personnes physiques ou entités soumises à des sanctions, gérées par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) près de 400 personnes physiques ou morales qui étaient sanctionnées au nom du programme nucléaire. Cette levée de sanction concerne aussi plus de 200 navires et aéronefs qui étaient sanctionnés au même titre⁷.

D'autres entités iraniennes impliquées dans la prolifération nucléaire, balistique ou dans l'armement devraient être retirées de ces listes lorsque l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) aura certifié que le programme nucléaire iranien est utilisé uniquement à des fins civiles.

Il est important de souligner qu'il y a un risque de rétablissement (« snap-back ») des sanctions en cas de non-respect de ses engagements par Téhéran. La levée définitive des sanctions n'est prévue que dans dix ans.

Compte tenu du maintien des sanctions « primaires » par les Etats-Unis et de l'influence de ces

⁷ François Nicoullaud, analyste indépendant, chargé d'enseignement à Sciences-Po, ancien ambassadeur de France à Téhéran nicoullaud@aol.com

sanctions sur les activités économiques, il est important de réaliser une due diligence complète sur les personnes morales ou entités avant toute signature de contrat ou réalisation d'une transaction en Iran.

Les entreprises non américaines restent concernées par l'arsenal des sanctions américaines prises à l'égard de l'Iran pour d'autres motifs que le programme nucléaire, sanctions qui concernent les droits de l'homme, le soutien au terrorisme, la prolifération balistique, le rôle de l'Iran dans la déstabilisation de la région en Syrie, Irak, Yémen et au Liban.

4.2. Les sanctions européennes

4.2.1. Les bases juridiques des sanctions européennes

Les décisions **PESC** (Politique Extérieure de Sécurité Commune) constituent le cadre de référence des sanctions européennes à l'encontre de l'Iran conformément au traité 215 de fonctionnement de l'Union Européenne. L'UE, à travers la législation adoptée, s'assure de la mise en œuvre des sanctions prises par les Nations Unies ainsi que la mise en place d'autres mesures restrictives s'inscrivant dans une approche politique intégrée, associant la voie des pressions et celle du contact, afin de persuader l'Iran à se conformer à ses obligations internationales.

L'histoire des sanctions européennes contre l'Iran remonte aux débuts de la révolution, quand les européens se sont solidarisés avec les Etats Unis suite à la prise d'otage qui a eu lieu au sein de l'ambassade des Etats Unis à Téhéran.

Contrairement aux américains, les européens ont toujours privilégié l'approche de « dialogue » pour trouver des sorties de crises avec l'Iran.

L'arrivée du président Ahmadinejad en 2005 et le refus des iraniens d'abandonner le programme nucléaire a donné lieu aux premières sanctions du conseil de sécurité des Nations Unies en 2006.

D'autres résolutions du conseil de sécurité se succèdent jusqu'en 2010, créant ainsi un arsenal de mesures visant à empêcher l'Iran d'acquérir l'arme nucléaire. L'Union Européenne a élargi ses sanctions à l'encontre de l'Iran aux activités économiques, flux financiers ainsi que l'interdiction d'importer ou exporter des biens en provenance ou à destination de l'Iran.

4.2.2. Les sanctions européennes après l'accord de Vienne

L'union européenne, conformément aux termes du JCPOA, a mis fin à deux types de sanctions :

- Les sanctions mises en place dans le cadre des résolutions de l'ONU
- Les sanctions unilatérales prises pour renforcer la pression sur l'Iran

En effet, le ministre français des affaires étrangères déclarait au sénat en juin 2016 que **« conformément à l'accord de Vienne, les sanctions de l'Union européenne ont été levées aussitôt que l'AIEA a attesté de la bonne mise en œuvre par l'Iran de ses engagements nucléaires, soit le 16 janvier 2016⁸ »**. L'essentiel des sanctions à l'encontre de l'Iran ont été levées depuis l'entrée en vigueur du JCPOA, ne demeurent que les sanctions liées au commerce des armes, technologies nucléaires et balistiques, biens à double usage, logiciels, métaux bruts et semi finis⁹. Ce qui a dégagé le champ des entreprises européennes sans toutefois le libérer complètement.

Plus de trois cents noms de personnes physiques et morales sont alors retirées de la liste de personnes sanctionnées par l'Union européenne, dont une trentaine figurant également sur la liste du Conseil de Sécurité. Une deuxième vague de plus de deux cents noms de personnes physiques ou morales étroitement associées à des activités proliférantes ne sera retirée que lorsque l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) aura certifié que toutes les matières nucléaires présentes en Iran sont bien utilisées à des fins pacifiques, ou à défaut d'une telle certification, dans un délai de huit ans à compter de l'adoption du JCPOA, soit en 2023.

Enfin, demeurent indéfiniment en vigueur les sanctions européennes contre des personnes ou entités responsables d'opérations de répression et d'atteinte aux droits de l'Homme, de terrorisme et de déstabilisation de la région, notamment en Syrie. Ces sanctions amènent aussi à interdire l'exportation vers l'Iran de matériel, y compris de matériel électronique ou de logiciels, pouvant contribuer à des opérations de répression¹⁰.

⁸ <https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151118975.html>

⁹ http://www.tresor.economie.gouv.fr/3745_iran

¹⁰ D'après le compte rendu de la matinée d'étude organisée par le Centre de Conférences Ministériel, Ministère des affaires étrangères et du développement international, 16 Octobre 2016

4.3. Les sanctions de l'ONU

Le conseil de sécurité de l'ONU est le seul qui a la possibilité de prendre des mesures à l'encontre des états membres des Nations-Unies. Ensuite, Les États Membres sont tenus, aux termes de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité.

Ainsi, les sanctions européennes intègrent de facto les sanctions prises par les nations unies. Les sanctions additionnelles prises par les américains et les européens sont expliquées par le freinage qu'exercent la Chine et la Russie, contre la plupart des résolutions du conseil de sécurité visant le durcissement des sanctions contre l'Iran.

Après la signature de l'Accord de Vienne, le conseil de sécurité de l'ONU a aussitôt adopté la résolution numéro 2231 le 20 Juillet 2015 afin de donner une légitimité internationale à cet accord, conclu initialement par 7 pays.

La date d'application de cette résolution est le 16 janvier 2016, jour où le Conseil de sécurité a reçu le rapport de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) confirmant que l'Iran avait adopté une série de mesures relatives au nucléaire conformément au JCPOA.

En principe, toutes les sanctions prises par le Conseil de Sécurité à l'encontre de l'Iran entre 2006 et 2010 cessent de s'appliquer¹¹. La levée complète des sanctions se fera en deux temps :

- Après présentation du deuxième rapport de l'AIEA certifiant que toutes les matières nucléaires présentes en Iran sont bien utilisées à des fins pacifiques, ou à défaut d'une telle certification, en 2023.
- Dix ans à compter de la date d'adoption, pour autant que les dispositions des résolutions antérieures du Conseil de sécurité n'aient pas été rétablies, toutes les dispositions de la résolution 2231 (2015) cesseront de s'appliquer et le Conseil de sécurité ne sera plus saisi de la question du nucléaire iranien.

En effet, le JCPOA prévoit la possibilité d'un « **snap-back** » qui permet de rétablir toutes les sanctions supprimées ou suspendues par cet accord si un seul des six pays signataires constate une violation avérée de l'accord par l'Iran. En ce cas, toutes les résolutions de l'ONU, en même temps que les sanctions unilatérales prises par les états unis et l'union européenne se trouveraient remises en vigueur.

¹¹ <http://www.un.org/fr/sc/2231/>

4.4. Focus sur les sanctions contre la banque BNP

4.4.1. Qu'est ce qui est reproché à la BNP ?

La première banque française est accusée par les Etats Unis d'avoir violée l'embargo américain sur le Cuba, le Soudan et l'Iran.

Une grande partie des transactions mises en causes passaient par Genève où la filiale genevoise de la BNP a développé une expertise dans le domaine de financement du négoce (pétrolier, minier, agricole, ...). BNP Paribas est en effet l'un des champions mondiaux dans ce domaine.

En 2011, la Maison Blanche, inquiète du développement nucléaire de Téhéran, décide de s'attaquer directement aux sources de revenu de l'Iran en durcissant les mesures de rétorsion contre ceux qui soutiennent le développement des ressources pétrolières et du secteur pétrochimique du pays.

Les transactions en question étaient légales en Europe, mais étant libellées en dollar et comme toutes les transactions en dollar US se « compensent » sur le territoire des Etats Unis, ces transactions ont dû passer par la filiale de BNP à New York.

Les Autorités Américaines font valoir que lorsque la compensation a eu lieu sur le territoire Américain, c'est la loi Américaine qui s'applique et que quelqu'un à la BNP devait donc savoir que c'était illégal. Il est aussi affirmé que les dollars versés par un ressortissant d'un pays étranger vers un autre ressortissant d'un autre pays étranger restent sous le contrôle juridique des États-Unis, puisque le système de compensation des dollars existe uniquement aux Etats Unis et ne peut être faits ailleurs. Ce principe donne un droit de regard aux autorités américaines sur toutes les transactions en dollars dans le monde entier.

Le 20 Octobre 2015, BNP signait un accord à l'amiable avec les autorités américaines : elle devra régler une amende de 694 millions d'euros pour mettre fin à son litige lié aux embargos américains.

Au-delà du paiement, la BNP a également dû reconnaître publiquement sa culpabilité, et a plaidé coupable de violation de sanctions.

4.4.2. Position des autorités françaises

Dans un premier temps, les autorités financières françaises se sont montrées discrètes sur le dossier qui ne suscitait pas une mobilisation particulière du côté de Paris. Mais le montant des amendes invoquées a transformé ce dossier en une affaire d'état.

D'abord le Président français François Hollande a écrit au Président américain Barak Obama

pour l'alerter sur le « caractère disproportionné des sanctions envisagées¹² » contre la banque française.

Le ministre des affaires étrangères de l'époque, Laurent Fabius, a parlé d'une « affaire grave ». Mais que peuvent faire les autorités françaises devant une affaire de ce type ? Pour mieux comprendre, il faut analyser les acteurs à la manœuvre du côté américain.

L'acteur principal qui était à la manœuvre est le département de la justice (**DoJ**) qui dépend hiérarchiquement des services du président américain. Mais l'influence de cette administration sur le DoJ est rare. Selon un article publié par le journal New York Times¹³, les demandes formulées par la France reflètent un fossé culturel avec les Etats Unis où l'intervention des pouvoirs politiques dans l'application de la loi est taboue.

Quand une société est prise dans le filet du département de justice (DoJ) trois scénarios sont possibles :

- Un arrangement est trouvé avec amende négociée sans plaider coupable
- Une transaction est conclue avec plaider coupable (cas de la BNP)
- Aucun accord n'est possible et un procès à lieu

4.5. Conclusion et bonnes pratiques des affaires en Iran

En conclusion, la complexité de la situation actuelle en Iran, entre les sanctions supprimées, les sanctions suspendues et celles qui sont maintenues pour des durées variables, nécessite pour l'entreprise française un travail d'analyse préalable indispensable avant de pénétrer le marché iranien :

- Vérifier qu'elle ne va pas se trouver mêlée à des projets touchant de près ou de loin à l'armement, à la prolifération d'armes de destruction massive, à la répression politique et aux atteintes aux droits de l'Homme, ou encore à des opérations de déstabilisation de la région. L'on a vu que des ventes d'équipement militaire ou de matériels à double usage pouvaient être éventuellement envisagées, mais seulement au travers d'une lourde et complexe procédure d'autorisation internationale commençant par le soutien de l'Etat dont relève l'entreprise. Ceci ne devrait toutefois pas dissuader les entreprises européennes de développer avec l'Iran des partenariats en matière d'usages pacifiques du nucléaire, qui sont expressément encouragés par le JCPOA. Pour tous éclaircissements sur ces procédures, contact pourra être pris en France avec la direction générale du Trésor¹⁴.

¹² Lettre envoyée le 7 Avril 2014 selon un communiqué de l'Elysée

¹³ https://dealbook.nytimes.com/2014/06/02/french-officials-twist-u-s-arms-in-bank-inquiry/?_php=true&_type=blogs&smid=tw-share&_r=1

¹⁴ Page internet http://www.tresor.economie.gouv.fr/3745_iran, adresse email sanctions-gel-

- Vérifier qu'elle ne va pas s'engager avec une personne morale ou physique iranienne, ou liée à l'Iran placée sous sanctions américaines : il lui faudra pour cela vérifier que ses interlocuteurs ne se trouvent pas sur la liste dite SDN (Specially Designed Nationals) de l'OFAC, ce qui se fait aisément sur internet¹⁵.
- Vérifier que ses interlocuteurs ne se trouvent pas mêler à des entités de la même liste. Ceci implique d'examiner les liens de subordination ou de partenariat de ses interlocuteurs s'il s'agit de personnes physiques et, pour les personnes morales, de s'intéresser à la composition de leurs organes dirigeants, au fonctionnement de leur gouvernance, à la structure de leur actionnariat, et aux accords de partenariat qu'elles pourraient avoir avec d'autres entités. En bref, aucune personne physique ou morale présente sur la liste SDN de l'OFAC ne doit pouvoir tirer bénéfice, même indirectement, du projet envisagé¹⁶.
- Le même travail de vérification doit être appliqué pour les sanctions européennes, que ce soit pour les personnes physiques ou les personnes morales et les liens de partenariats ou de subordination¹⁷.
- Vérifier si un citoyen de nationalité américaine, qu'il emploierait, ne se trouve pas impliqué dans les affaires envisagées. Si c'est le cas, cette personne doit être exclue de tout processus de décision concernant ces affaires.
- Vérifier que toute transaction opérée avec le partenaire iranien, ne transite par le système financier américain. L'utilisation du dollar doit être exclue de ces affaires.
- Dès lors qu'un produit quelconque présente plus de 10 % de composants américains, il doit alors obtenir une licence de l'OFAC (Bureau américain pour le contrôle des avoirs étrangers) qui dépend du Trésor et qui a le pouvoir de restreindre les relations commerciales avec l'Iran. C'est le cas d'Airbus dont les contrats sont bloqués, car plus de 10 % de leurs composants sont d'origine américaine¹⁸.
- Il est important de prendre en considération le fait que les États-Unis utilisent leur droit interne pour faire avancer l'intérêt de leurs champions industriels au détriment de ceux de la concurrence. Il peut même y avoir des lois dont le but est de faire avancer uniquement les intérêts partisans d'un pays au détriment des intérêts légitimes d'autres. Le droit devenant de la sorte l'instrument d'une hégémonie ou d'un favoritisme

avoirs@dgtresor.gouv.fr

¹⁵ Page internet http://www.tresor.economie.gouv.fr/3745_iran, adresse email sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr

¹⁶ D'après une étude réalisée par M.NICOLLAUD sur les sanctions américaines et européennes contre l'Iran

¹⁷ http://eeas.europa.eu/cfsp/sanctions/consol-list/index_en.htm ; une vérification pourra être faite sur la liste unique de gels tenue par la Direction générale du Trésor française, qui incorpore les sanctions européennes : http://www.tresor.economie.gouv.fr/11448_liste-unique-de-gels

¹⁸ Ardavan Amir-Aslani : <http://www.france24.com/fr/20160619-iran-commande-boeing-tresor-americain-bloque-airbus-sanctions-americaines-teheran>

économique.

- Si après toutes ces précautions, elle se trouvait néanmoins mise en cause par l'administration ou la justice américaine, ou encore par son administration ou sa justice nationale agissant dans le cadre du droit européen, elle devra au moins démontrer, pièces à l'appui, qu'elle aura déployé ses meilleurs efforts (« due diligence ») pour ne pas contrevenir à la loi américaine ou à la loi européenne, et que c'est donc à son insu qu'elle se trouve en infraction. Pour éviter une prise de risque en cas de doute sérieux sur la conduite à tenir, elle aura tout intérêt, avant de s'engager, à consulter directement l'OFAC et du côté européen, les services de la Commission, ou plus simplement la Direction générale du Trésor française.

En annexe 1, une analyse SWOT réalisée par Business France présente les forces et les faiblesses des affaires en Iran.

5. Leviers économiques et industriels

Dans ce chapitre, le choix a été fait de se focaliser sur les exploitations liées aux hydrocarbures (pétrole et gaz) et aux ressources minières, ainsi qu'à l'industrie du nucléaire. Le chapitre présente ensuite un point synthétique sur les secteurs de télécommunications et de l'aviation civile.

5.1. Ressources, forces et enjeux des hydrocarbures, des minerais, et du nucléaire

5.1.1. Introduction

Ce chapitre va présenter un état des lieux du contexte économique et géopolitique de l'Iran dans les secteurs des hydrocarbures, des minerais, et du nucléaire, ainsi qu'une synthèse des actualités dans ces différents secteurs depuis la mise en application du JCPOA (ou PGAC en français) fin 2015.

5.1.2. Eléments de contexte économique et géopolitique

5.1.2.1. Une économie dépendante des exportations d'hydrocarbures

L'Iran est la 29^e puissance économique mondiale selon le produit intérieur brut (PIB) nominal et la dix-huitième selon le PIB à parité de pouvoir d'achat (PPA) (2015)¹⁹, avec une croissance économique : augmentation du PIB réel de 4,5 % en 2016. Le pays est membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), et de fait un important producteur de pétrole à l'échelle mondiale : **L'industrie du pétrole fournit la majorité des revenus économiques de l'Iran** (Pétrole + Gaz : Marché de plus 1000 milliards de dollars²⁰).

Concrètement 63% du pétrole iranien est consacré à l'Asie et les 37% restant sont expédiés en Europe. Les quatre grands importateurs de pétrole brut iranien sont la Chine, l'Inde, le Japon et la Corée du Sud²¹. Un essor des exportations pétrolières (+ 70%) a eu lieu en 2016²² lié aux levées partielles des sanctions. Plus globalement, l'accord de Vienne a permis à l'Iran, selon le ministère du Pétrole, en neuf mois, de doubler ses exportations pétrolières et gazières à 2,5 millions de barils par jour, qui ont rapporté 29 milliard de dollars. De plus, le pays a aussi réussi à attirer dans ce secteur pétrolier et gazier de grands groupes internationaux comme le français

¹⁹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Iran>

²⁰ Cours Moyen Orient - Ardavan AMIR-ASLANI

²¹ <http://fr.isna.ir/news/95062314268/En-2016-l-Asie-reste-le-grand-importateur-du-petrole-brut-d-Iran>

²² <http://www.coface.fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Iran>

Total, l'anglo-néerlandais Shell ou encore des entreprises russes, chinoises et japonaises²³.

5.1.2.2. Des sanctions américaines pesants encore sur les affaires

Pour mémoire, les sanctions économiques historiques avaient contribué à une diminution d'environ 40% de sa production énergétique par rapport au niveau antérieur à la Révolution de 1979. Et la série de sanctions américaines et européennes de 2012 avait provoqué une chute des exportations de ~20%²⁴.

La levée progressive des sanctions contre l'Iran depuis Janvier 2016 par les USA, et dans la foulée par l'Europe, permis au départ par des retours positifs de l'AIEA²⁵, dans le cadre de l'accord JCPOA (Accord de Vienne ou PGAC) signé à la mi 2015 entre l'Iran, l'Union Européenne, les Etats-Unis, Royaume Uni, France, Chine, Russie et Allemagne²⁶.

Mais les sanctions américaines dites primaires ont été prolongées de 10 ans par la Chambre des représentants et le Sénat américains fin 2016, contrairement aux engagements initialement dans la cadre de l'Accord de Vienne (JCPOA/PGAC). Pour rappel, ces sanctions interdisent de manière générale l'import/export, direct ou indirect, de marchandises, technologie, et de services (ou leur facilitation), depuis et vers l'Iran. Néanmoins, des exceptions sont possibles par des autorisations de l'OFAC (Office of Foreign Assets Control) du département du trésor US²⁷.

Ainsi de nombreux points bloquent ou ralentissent encore le développement des affaires à l'échelle internationale : Les sanctions primaires imposent aux les entreprises non américaines de veiller à ce qu'aucun intermédiaire américain, salarié d'une entreprise française de nationalité américaine, ou porteur d'une « carte verte », ne participe à un projet en Iran. De plus, il n'est toujours pas possible de travailler avec les personnes physiques ou morales iraniennes mentionnées dans la liste SDN. Même si, les Etats-Unis en ont supprimé un certain nombre (environ 400²⁸), notamment la Banque Nationale d'Iran et la National Iran Oil Company. De plus, les transactions en dollars sont interdites dans les affaires si elles passent par les Etats Unis et New York²⁹. Cela entraîne des problèmes de transfert de fond et de financement de projets industriels. Il y a aussi une certaine obsolescence des banques iraniennes au regard des normes bancaires internationales que l'Iran essaie de combler³⁰. Les sanctions radicales sans commune mesures avec les infractions commises entraînent une peur des sanctions américaines pour ceux qui travaillent ou souhaitent travailler avec l'Iran.

²³ http://www.lepoint.fr/monde/iran-l-accord-sur-le-nucleaire-menace-par-trump-15-01-2017-2097292_24.php

²⁴ <http://www.village-justice.com/articles/Levee-des-sanctions-economiques,21394.html>

²⁵ <http://premium.lefigaro.fr/international/2016/01/16/01003-20160116ARTFIG00191-les-sanctions-contre-l-iran- vont-etre-levees.php>

²⁶ <http://www.village-justice.com/articles/Levee-des-sanctions-economiques,21394.html>

²⁷ <http://www.us-iran.org/news/2016/12/16/ofac-101>

²⁸ L'Obs du 17 janvier 2016

²⁹ Cours Moyen Orient - Ardavan AMIR-ASLANI

³⁰ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/iran/presentation-de-l-iran/>

5.1.2.3. Des incertitudes politiques générant des incertitudes sur les affaires

Côté Etats Unis, l'arrivée à la Présidence américaine de Donald Trump en Janvier 2017 crispe les relations entre les Etats-Unis et l'Iran, Donald Trump ayant tenu des propos hostiles à l'Iran – menaçant d'ailleurs de déchirer l'accord sur le nucléaire³¹.

Côté Iranien, les prochaines élections présidentielles prévues en Mai ajoutent une incertitude. En effet, le président modéré Hassan Rohani a beaucoup misé sur le développement de l'Iran grâce aux retombées de l'accord sur le nucléaire. Or même si l'inflation a bien été ramenée à moins de 10 %, le chômage est reparti à la hausse et atteint désormais 12,7 % de la population active, et 27 % des jeunes de moins de 29 ans. Dans ces conditions, il n'est pas certains qu'il puisse se faire réélire, et ce pourrait être un président nettement plus conservateur qui soit élu.

5.1.2.4. Renaissance des relations multilatérales avec l'Iran

Suite à l'accord de Vienne, les relations entre l'Iran et la Chine, puis entre l'Iran et la Russie se sont amplifiées de façon extrêmement importantes, le partenariat entre l'Iran et la Chine ayant même été qualifié de stratégique. Ceci est à mettre en parallèle du développement de l'axe Pékin - Moscou, et peut être d'une prochaine opportunité pour l'Iran de devenir membre à part entière de l'Organisation de Coopération de Shanghai. Par ailleurs, l'Europe devant diversifier et sécuriser ces ressources, l'Iran constitue une alternative intéressante à développer dans les années à venir.

- **Chine**³² : La Chine était déjà présente en Iran pour s'y assurer un accès aux matières premières (Pétrole, Gaz, Minerais), les gisements étant indépendants des Etats-Unis; mais aussi pour ouvrir le marché de la consommation iranien aux produits chinois (Objectif de la Chine de maintenir sa croissance de 5%).

En Janvier 2016, l'Iran et la Chine ont noué un « partenariat stratégique ». Les deux pays « se sont engagés à mener des négociations pour la signature d'un accord de coopération élargie sur 25 ans » et ont décidé « de coopérer et d'avoir des investissements réciproques dans les différents domaines, notamment les transports, les ports, l'énergie, l'industrie et les services ». De plus, la Chine envisage aussi des « investissements et des financements dans les industries de l'énergie en Iran »³³.

Premier résultat de ce partenariat stratégique, l'Iran est devenu en 2016 le 4ème fournisseur de pétrole brut avec 10% du marché chinois (En 2015, l'Iran n'était que le 6ième fournisseur du marché chinois)³⁴.

³¹ http://www.lepoint.fr/monde/iran-l-accord-sur-le-nucleaire-menace-par-trump-15-01-2017-2097292_24.php

³² Cours Moyen Orient - Ardavan AMIR-ASLANI

³³ <http://reseauinternational.net/liran-et-la-chine-nouent-un-partenariat-strategique/>

³⁴ <http://iranecoinfoblog.blogspot.fr/2016/12/liran-possede-10-pour-cent-du-marche-du.html>

- **Russie** : Les relations Iran-Russie se sont améliorées de façon très importantes, et une rencontre historique à haut niveau entre le président iranien Hassan Rohani et le président russe a eu lieu à Moscou le 27 Mars 2017. A cette occasion, de nombreux accords dans les domaines des systèmes légaux et judiciaires, les routes et l'urbanisme, les technologies et les communications, l'énergie et l'électricité, ainsi que les normes et les sports ont été signés³⁵.

Concrètement, d'un point de vue énergétique - Hydrocarbures, des investissements Russe auraient été fait par rapport à certains champs de pétrole et de gaz présentés aux entreprises russes³⁶ (dont Gazprom Neft, LUKOIL, Zarubezhneft, Tatneft et Rosneft³⁷) d'après une déclaration du président iranien Hassan Rohani le 27 Mars 2017 lors de son voyage à Moscou en Russie (potentiellement plus de 50 projets pétroliers et gaziers, dont ceux à la frontière Iran-Irak et de la Mer Caspienne³⁸).

Concernant le secteur nucléaire civil, la Russie et l'Iran ont signé plusieurs contrats et partenariats dont notamment la construction de 2 réacteurs nucléaires à la centrale de Bouchehr au sud de l'Iran (avec l'Agence russe de l'énergie atomique ROSATOM), et de 6 autres réacteurs annoncés en Août 2016³⁹.

Concernant la Syrie, il y a convergence de vue entre la Russie et l'Iran. A telle enseigne que le ministre iranien de la Défense a indiqué que la Russie pouvait utiliser une base iranienne pour ses opérations militaires en Syrie⁴⁰.

Enfin sur les questions militaires, de nombreux contrats existent entre les 2 états.

- **Adhésion prochaine de l'Iran à l'OCS l'Organisation de Coopération de Shanghai (OCS) ?** La Russie s'est déclarée favorable à l'adhésion à l'OCS en Octobre 2016⁴¹.
- Par ailleurs il convient d'ajouter d'autres collaborations importantes plus ou moins formelles :
 - Iran - Russie - Azerbaïdjan autour de l'exploitation du Gaz en mer caspienne⁴².
 - Iran - Pakistan - Inde autour d'un projet de pipeline (IPI Gaz Pipeline) pour le l'acheminement du gaz de l'Iran vers le Pakistan et l'Inde⁴³.
 - Iran - Russie - Turquie avec en particulier une convergence de vue politique sur le dossier Syrien⁴⁴.

³⁵ <http://french.cri.cn/621/2017/03/25/542s508039.htm>

³⁶ http://www.zawya.com/mena/en/story/Irans_Rouhani_signals_expansion_in_energy_cooperation_with_Russia-TR20170327nL5N1H41ZOX3/

³⁷ <http://oilprice.com/Energy/Energy-General/Is-A-Russian-Iranian-Energy-Pact-In-The-Making.html>

³⁸ <http://www.oilandgas360.com/another-cartel-coming-russia-iran-azerbaijan-create-new-natural-gas-cartel/>

³⁹ <http://fr.isna.ir/news/95061006747/La-Russie-construira-pour-l-Iran-5-plateformes-de-forage-et-6>

⁴⁰ <http://geopolis.francetvinfo.fr/iran-russie-des-relations-au-beau-fixe-127357>

⁴¹ <http://fr.isna.ir/news/95080805343/Tchourkine-pas-d-obstacle-pour-l-adhesion-de-l-Iran-a-l-OCS>

⁴² <http://www.oilandgas360.com/another-cartel-coming-russia-iran-azerbaijan-create-new-natural-gas-cartel/>

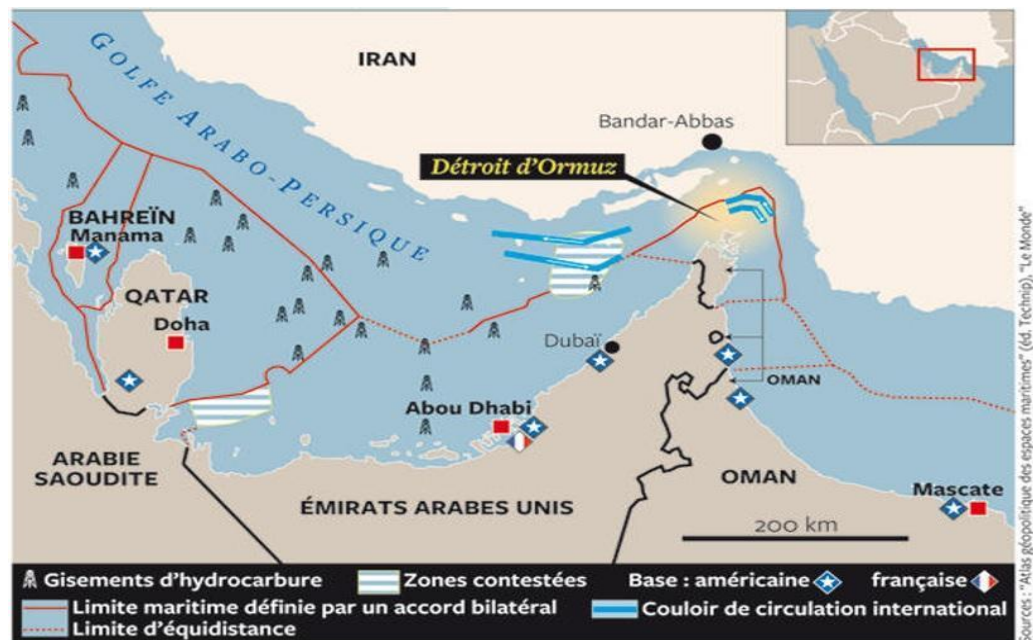
⁴³ <http://www.egyptoil-gas.com/news/iran-pakistan-india-gas-pipeline-to-be-revived/>

⁴⁴ https://www.lesechos.fr/06/01/2017/lesechos.fr/0211666559881_russie--turquie--iran---le-triangle-de-la-revanche.htm

5.1.2.5. L'Iran au carrefour de zones stratégiques sensibles

- **Détroit d'Ormuz**⁴⁵ :

Le détroit d'Ormuz en Sud Est de l'Iran est l'un des 4 détroits les plus importants du monde.



Internationalement, ce lieu est un passage obligé pour les exportations de pétroles et de gaz venant d'Iran, d'Arabie Saoudite, du Bahreïn et du Qatar vers les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie (tankers, méthaniers mais aussi gazoducs). Ce détroit représente 40% du trafic maritime pour l'or noir. De plus, d'après les experts en énergie, le détroit d'Ormuz devrait connaître jusqu'en 2030 une croissance de 30% de l'exportation du pétrole vers l'Asie (en particulier Inde et Chine).

Régionalement, son rôle est primordial pour l'économie de l'Iran et de l'Arabie Saoudite et des autres pays du Moyen-Orient. Dans ce contexte, la maîtrise et le contrôle du détroit est stratégique, et le ou les pays qui exerce(nt) le plus de contrôle sur ce détroit, impose(nt) leur influence sur les relations internationales. Concrètement, le Détroit est soumis à des politiques de sécurité, à la fois, de l'Iran / Sultanat d'Oman et des Etats-Unis.

Coté Etats Unis, la Vème flotte de l'US Navy est présente à l'entrée de ce détroit pour des missions de surveillances et de sécurisation de la zone. Il est sous observation constante afin de conserver les intérêts pétroliers américains. Ceci sans compter sur la présence de nombreuses bases militaires américaines dans la région.

Côté Iran et Sultanat d'Oman (les 2 pays limitrophes du Détroit), les 2 pays développent des relations militaires bilatérales⁴⁶. Ils sont conscients de l'importance stratégique du détroit de

⁴⁵ <https://conflictualitemediation.wordpress.com/2016/11/15/le-detroit-dormuz-theatre-strategique-international/>

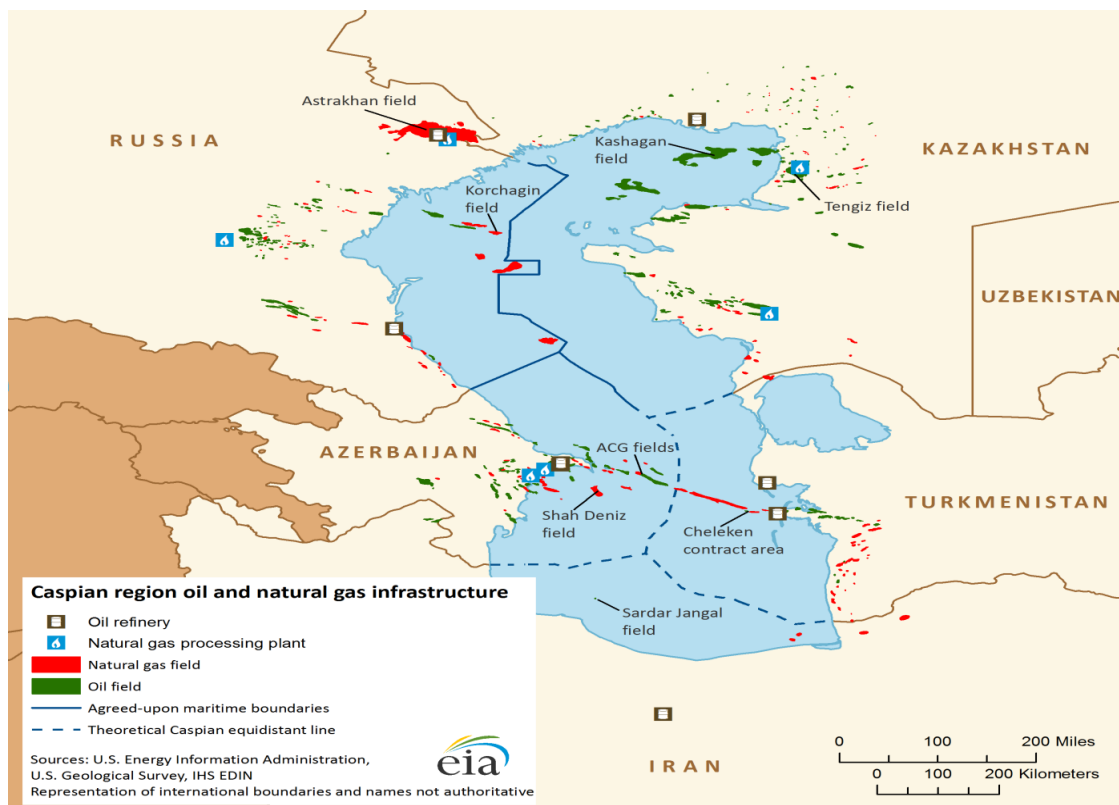
⁴⁶ <http://presstv.ir/DetailFr/2017/04/13/517852/Iran-et-Oman-pour-le-dveloppement-des-relations-militaires>

Hormuz pour la sauvegarde de la stabilité et de la sécurité. Ils ont d'ailleurs, tout récemment, en Avril 2017, lancés des exercices navals conjoints⁴⁷ dans le détroit d'Ormuz.

- **Mer Caspienne⁴⁸** :

Cette mer intérieure au Nord-Ouest de l'Iran, fortement enclavée est le centre d'une très forte concurrence internationale tant pour le développement des gisements offshore en hydrocarbures que pour la maîtrise des voies d'accès à ces nouvelles ressources. En effet, elle dispose entre 2 et 6% des réserves mondiales de pétrole et entre 6 et 10% des réserves de gaz, ce qui la situe derrière le golfe Persique mais devant la mer du Nord.

Or la Mer Caspienne est une Mer-frontière entre cinq Etats : Russie, Iran, Kazakhstan, Azerbaïdjan et Turkménistan, dont **les frontières ne sont pas encore entièrement arrêtées à ce jour**, chaque pays voulant défendre ces intérêts. Dans ce contexte, plusieurs statuts sont mis en avant selon les différents pays riverains, celle d'une Mer fermée pour certains, celle d'un lac pour d'autres. Depuis 2014, l'idée d'un lac unique à statut particulier fait son chemin, avec des zones de juridiction nationale larges de 25 milles (46 kilomètres), et au-delà, les eaux appartiendraient à tous.



⁴⁷ <http://www.presse.fr/DetailFr/2017/04/10/517474/Iran-Oman-Dbut-des-exercices-navals-detroit-de-Hormuz>

⁴⁸ http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/les-dangers-de-la-mer-caspienne_1859937.html

L'autre sujet de discorde⁴⁹ entre les pays riverains réside dans **la réglementation à adopter pour le passage des oléoducs au fond de la mer**. Ainsi, si la Russie s'accorde, depuis mai 2003 avec l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan sur un partage de la Mer Caspienne selon une ligne médiane, elle soutient cependant que l'accord des cinq est indispensable pour le passage des oléoducs sous-marins alors que l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Turkménistan estiment que l'accord du seul pays traversé par les tubes est nécessaire.

La conséquence de ces divergences⁵⁰ est que les pays riverains continuent à développer leur présence militaire et leur flotte de guerre. Ainsi par exemple, l'Iran a annoncé, il y a cinq ans, la construction de 75 nouveaux bâtiments, tandis que la flotte russe, la plus importante, en attend 16 autres d'ici à 2020. Néanmoins, le rapprochement récent avec la Russie en matière énergétique devrait peut-être faciliter les choses à l'avenir. De même, le renforcement des partenariats militaires⁵¹ et de la coopération économique⁵² entre l'Iran et l'Azerbaïdjan fin 2016 et début 2017 devraient faciliter les choses.

A noter que l'extraction et l'exploitation des ressources en Mer Caspienne sont assez délicates. Les déboires survenus à Kachagan⁵³ (au nord de la Mer Caspienne) illustrent parfaitement cette réalité.

5.1.3. Secteur des hydrocarbures

5.1.3.1. Etat des lieux

- Premier rang mondial en termes de réserves de gaz naturel après la Russie⁵⁴, dont 50% au champ gazier de South Pars situé entre le Qatar et l'Iran. 2^{ème} pro-ducteur de gaz au monde derrière la Russie.
- Deuxièmes réserves mondiales conventionnelles de pétrole brut avec approximativement 10 % du pétrole mon-dial, après celle de l'Arabie Saoudite. 2^e producteur de pétrole au monde et le 1^{er} exportateur de l'Orga-nisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)⁵⁵.
- L'Etat Iranien possède toutes les réserves d'hydrocarbures d'Iran au travers de la **National Iranian Oil Company (NIOC)** ou **Société nationale iranienne du pétrole (SNIP)** qui a pour activité l'exploration, le développement, la production, la vente de pétrole brut et de gaz naturel⁵⁶.

⁴⁹ <http://alain-genestine.over-blog.org/2014/09/guerre-du-petrole-geopolitique-en-mer-caspienne.html>

⁵⁰ <http://alain-genestine.over-blog.org/2014/09/guerre-du-petrole-geopolitique-en-mer-caspienne.html>

⁵¹ <http://www.presse.fr/DetailFr/2017/04/16/518280/Iham-Aliyev-Iran-Partenariat-militaire-Rpublique-dAzerbadjan>

⁵² <http://www.presse.fr/DetailFr/2016/12/27/503695/Iran-Azerbadjan>

⁵³ http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/10/22/kachagan-la-folie-des-grandeurs-du-monde-petrolier_5018528_3234.html

⁵⁴ <https://ir.ambafrance.org/IRAN-OIL-SHOW>

⁵⁵ <http://www.academiegeopolitiquedeparis.com/ressources-strategiques-reserves-minieres-positionnement- geopolitique-et-geoeconomie/>

⁵⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/National_Iranian_Oil_Company

- L'industrie du pétrole fournit la majorité des revenus économiques de l'Iran.



Source Carte⁵⁷

5.1.3.2. Objectifs de l'Iran

L'Iran souhaite le développement de champs pétrolifères et gaziers du pays au travers d'appels d'offres utilisant les nouveaux contrats **IPC** (Iranian Petroleum Contract) remplaçant les contrats dits **Buy-Back**⁵⁸, de même qu'augmenter ces exportations (ce qui est déjà le cas en 2016, avec le doublement de ses exportations pétrolières et gazières).

Concrètement, l'Iran espère porter sa production de gaz à 1.000 milliards de mètres cubes d'ici 2018, contre 160,5 milliards en 2012, avant l'entrée en vigueur des sanctions les plus récentes⁵⁹.

⁵⁷ CNRS - <http://www.irancarto.cnrs.fr/record.php?q=ECO-040405&f=local&l=fr>

⁵⁸ <http://iranecoinfoblog.blogspot.fr/2017/01/iran-qualifie-29-compagnies.html>

⁵⁹ <http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRL5N1GC4ZF>

Contract Buy-Back⁶⁰	Contract IPC⁶¹
Les anciens contrats iraniens Buy-Back permettaient d'investir pour participer qu'à la seule phase de développement des champs pétroliers et gaziers. Les sociétés étrangères étaient ensuite rémunérées sur la base d'une commission fixée à l'avance, peu importe la production qui, elle, était laissée aux seules mains d'entreprises iraniennes. Ceci empêchaient ainsi les firmes étrangères de détenir une quelconque participation dans les compagnies iraniennes.	Les nouveaux contrats IPC (Iran Petroleum Contracts) ⁶² , en revanche, vont permettre aux entreprises étrangères de participer à l'exploitation des champs en s'alliant avec un partenaire iranien au sein d'une entreprise commune (Joint-Venture). Sous réserve d'un certain transfert de technologies et du recours à un certain pourcentage d'employés et d'équipements iraniens, elles pourront être rémunérées en fonction de la production de chaque champ et même participer à la vente du pétrole. Par ailleurs, ces contrats auront une durée de vie de vingt ans, voire de vingt-cinq ans dans certains cas, contre un maximum de sept ans précédemment.

5.1.3.3. Actualités depuis le JCPOA

Secteur des Hydrocarbures - Synthèse actualités depuis le JCPOA
Depuis l'accord sur le nucléaire, l'Iran a su (re)faire venir des nombreuses compagnies pétrolières et gazières en à peine seulement 1 an et demi ; et la mise en œuvre des nouveaux contrats IPC, nettement plus favorables aux compagnies, est en l'une des principales raisons. Cela est à rapprocher aussi d'un panel d'offres de développement pétroliers et gaziers très importants. Ainsi, les compagnies suivantes ont signé des accords ou des MOU durant 2016 et début 2017 : Inpex (Japon), Petronas (Malaisie), Gazprom (Russie), Shell (Anglo-Néerlandaise), DNO ASA (Norvège), PGNiG Polish Oil & Gas Company, Total (France), OMV (Autriche) et Saipem (Italie). A cela il convient d'ajouter le partenariat stratégique signé entre l'Iran et la Chine en Janvier 2016, sachant que l'Iran est devenu en 2016 le 4ème fournisseur de pétrole de la Chine.

- Le 7 Février 2017, la Compagnie nationale du Pétrole d'Iran et le ministère omanais du Pétrole ont signé le cadre de l'accord gazier entre les deux pays afin de construire un

⁶⁰ <https://www.letemps.ch/economie/2015/11/30/iran-devoile-nouveaux-contrats-attirer-majors-petrole>

⁶¹ <https://www.letemps.ch/economie/2015/11/30/iran-devoile-nouveaux-contrats-attirer-majors-petrole>

⁶² <http://ipc.nioc.ir/Portal/Home/>

gazoduc sous-marin Iran-Oman⁶³. Les compagnies pétrolières suivantes devraient participer potentiellement au projet : Total (France), Shell (Pays-Bas), South Korea' Korea Gas Corporation (KOGAS), Uniper (Allemagne) et Mitsui (Japan).

- En Janvier 2017, l'Iran a qualifié 29 grandes compagnies européennes et asiatiques pour participer aux appels d'offres de développement des champs pétrolifères et gaziers du pays. Parmi ces sociétés figurent le groupe français Total, l'anglo-néerlandais Shell, le néerlandais Schlumberger, l'Italien Eni, les russes Gazprom et Lukoil, les chinois CNPC et Sinopec international, les japonais INPEX, Japan Petroleum Exploration et Mitsubishi, ainsi que les sud-coréens Korea Gas Corporation et Posco Daewoo et le malaisien Petronas⁶⁴.
- D'ores et déjà, des protocoles d'accord (ou MOU Memorandum Of Understanding) ont été signés avec plusieurs compagnies internationales⁶⁵ :
 - **Inpex⁶⁶ (Japon)**, principal exploitant pétrolier japonais a signé en Janvier 2017 un protocole d'accord pour étudier le développement du gisement d'Azadegan, écrit l'agence Kyodo, citant Noreddin Shahnazizadeh, directeur de l'Iran Petroleum Engineering and Development Company.
 - **Petronas⁶⁷ (Malaisie)** a signé le 22 décembre 2016 un protocole d'accord avec la National Iranian Oil Company (NIOC) pour collaborer à une étude (Pétrole et Gaz) sur le terrain à South Azadegan et Cheshmeh Khosh. Celle-ci sera menée pour une période de six mois et devrait être conclue au deuxième trimestre de 2017.
 - **Gazprom (Russie)** a quant à lui signé le 13 décembre deux protocoles d'accord en vue de développer les champs pétroliers iraniens de Cheshmeh Khosh et Shangouleh (Ouest, l'Iran partage avec l'Irak le gisement de Shangouleh). Au total, l'étude de prospection de sept champs a été confiée à des sociétés russes.
 - **Shell (Anglo-Néerlandaise)**: Début décembre, trois protocoles d'accord ont été conclus avec Shell pour explorer les possibilités de production des champs pétroliers d'Azadegan-Sud, de Yadavaran (qui se trouvent dans la province de Khouzestan (sud-ouest) riche en hydrocarbures⁶⁸) et du champ gazier Kish (Sud).
 - **DNO ASA⁶⁹ (Norvège)**, l'opérateur norvégien du pétrole et du gaz, a annoncé le 16 novembre 2016 la signature d'un protocole d'entente avec la National Iranian Oil Company (NIOC) pour mener une étude sur le développement du champ pétrolifère Changouleh dans l'ouest de l'Iran.

⁶³ <http://fr.isna.ir/news/95111913633/Un-pas-de-plus-vers-l-exportation-de-gaz-d-Iran-vers-Oman>

⁶⁴ L'agence iranienne Shana - <http://www.shana.ir/en/home>

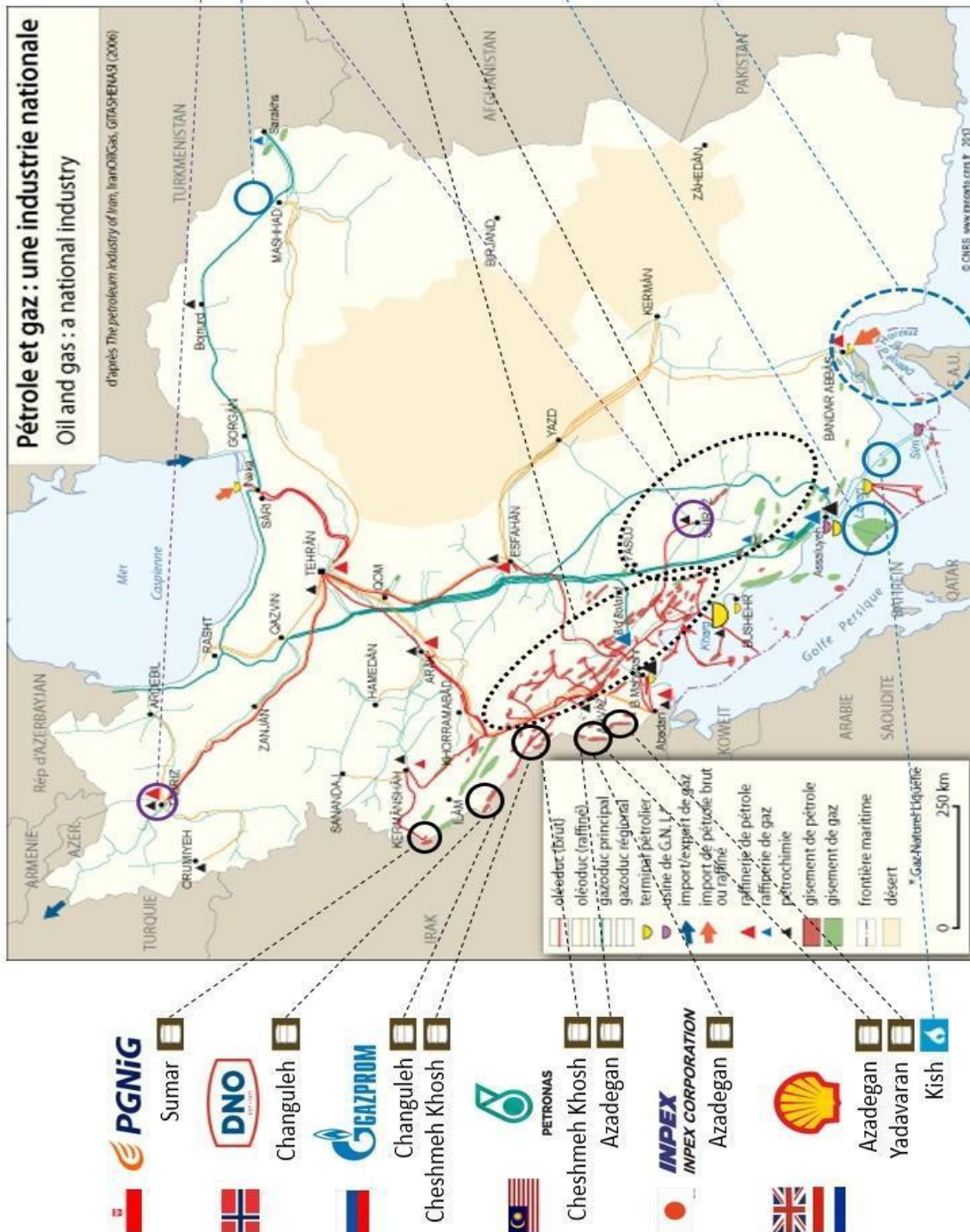
⁶⁵ <http://iranecoinfoblog.blogspot.fr/2017/01/iran-qualifie-29-compagnies.html>

⁶⁶ <http://iranecoinfoblog.blogspot.fr/2017/01/inpex-en-lice-pour-un-contrat-petrolier.html>

⁶⁷ <https://www.euro-petrole.com/petronas-inks-mou-with-nioc-for-future-collaborations-in-iran-n-i-14120>

⁶⁸ <http://www.xinhuanet.com/>

⁶⁹ <https://www.euro-petrole.com/dno-signs-mou-to-develop-iran-s-changouleh-oil-field-n-i-13891>



© JTCOM

AEGE - Réseau d'experts en Intelligence Economique®

Ce document d'analyse, d'opinion, d'étude et/ou de recherche a été réalisé par un (ou des) membre(s) de l'AEGE. Préalablement à leurs publications et/ou diffusions, elles ont été soumises au Conseil scientifique de l'Association. L'analyse, l'opinion et/ou la recherche reposent sur l'utilisation de sources éthiquement fiables mais l'exhaustivité et l'exactitude ne peuvent être garanties. Sauf mention contraire, les projections ou autres informations ne sont valables qu'à la date de la publication du document, et sont dès lors sujettes à évolution ou amendement dans le temps.

Le contenu de ces documents et/ou études n'a, en aucune manière, vocation à indiquer ou garantir des évolutions futures. Le contenu de cet article n'engage la responsabilité que de ses auteurs, il ne reflète pas nécessairement les opinions du (des) employeur(s), la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris celui de gouvernements, d'administrations ou de ministères pouvant être concernés par ces informations. Et, les erreurs éventuelles relèvent de l'entière responsabilité des seuls auteurs.

Les droits patrimoniaux de ce document et/ou étude appartiennent à l'Association, voire un organisme auquel les sources auraient pu être empruntées. Toute utilisation, diffusion, citation ou reproduction, en totalité ou en partie, de ce document et/ou étude ne peut se faire sans la permission expresse du (des) rédacteur(s) et du propriétaire des droits patrimoniaux.

- **PGNiG Polish Oil & Gas Company** et la National Iranian Oil Company ont signé le 7 Novembre 2016 un protocole d'accord sur la coopération sur le domaine pétrolier de Soumar. À la suite d'une analyse géologique et des ressources qui pourrait prendre environ six mois PGNiG décidera des investissements potentiels.
 - **Total (France)** a conclu début novembre à Téhéran un accord de 4,8 milliards de dollars pour l'exploitation du grand champ gazier South-Pars, situé dans le Golfe, devenant la première grande compagnie occidentale du secteur pétrolier et gazier à revenir en Iran. Le projet gazier iranien de South Pars sera approuvé avant l'été si les Etats-Unis ne reviennent pas d'ici là sur la levée de certaines sanctions consécutive à l'accord conclu entre l'Iran et les grandes puissances sur le programme nucléaire de la République islamique, a déclaré le PDG de Total, Patrick Pouyanné⁷⁰.
 - **OMV⁷¹ (Autriche)** : Le 6 Mai 2016, la National Iranian Oil Company (NIOC) et OMV ont signé un protocole d'accord concernant l'évaluation de divers domaines dans la région de Zagros⁷², dans l'ouest de l'Iran, pour le potentiel développement futur. OMV a également signé un accord d'étude conjointe avec NIOC Exploration pour la zone Fars.
 - **Saipem⁷³ (Italie)** a signé en Avril 2016, un MoU visant à une coopération potentielle sur le projet de développement de terrain Gaz Toos, situé à 100 km au nord-est de Mashhad. Ce nouvel accord suit ceux signés en janvier avec la National Iranian Gas Company (NIGC) pour des discussions sur la coopération potentielle sur les projets de pipeline et avec Parsian Oil & Gas Development Company concernant la modernisation et la modernisation des raffineries de Pars Shiraz et Tabriz.
- Le 30 Novembre 2016, les négociations de l'Iran au sein de l'OPEP ont permis d'obtenir à la fois une baisse de la production de tous les pays du cartel, à l'exception de l'Iran, du Nigeria et de la Libye, et à l'Iran d'augmenter sa production de 90.000 barils par jour au cours des six premiers mois de l'année 2017. Cela indépendamment de la levée des sanctions⁷⁴.
 - **En Octobre 2016, le nouveau type de contrat IPC a été mis en œuvre** avec l'entreprise iranienne Persia Oil & Gas Indus Development (POGIDC), pour développer la deuxième phase du champ de Yaran (au sud-ouest de l'Iran, près de la frontière irakienne) ainsi que d'autres contrats (...) pour le champ pétrolier de Koupal. Ceci pour une valeur de 2,5 milliards de dollars (2,2 milliards d'euros). Ce nouveau type de contrat

⁷⁰ <http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRL5N1GC4ZF>

⁷¹ <https://www.euro-petrole.com/omv-and-iranian-dana-energy-sign-memorandum-of-understanding-n-i-14293>

⁷² <https://www.euro-petrole.com/omv-and-nioc-sign-memorandum-of-understanding-n-i-13024>

⁷³ <https://www.euro-petrole.com/saipem-signs-mou-for-toos-gas-field-project-in-iran-n-i-12934>

⁷⁴ <http://prixdubaril.com/news-petrole/63456-petrole-l-iran-crie-victoire-apres-l-acc.html>

IPC était un message important à destination des entreprises internationales afin de les faire revenir dans le pays, les contrats Buy-Back étant très mal perçus ou très risqués⁷⁵.

- 31 Août 2016⁷⁶ : La Russie a signé avec l'Iran un contrat d'extraction de pétrole et de gaz dans le Golfe Persique pour un milliard de dollars (898 M EUR) qui porte notamment sur la construction de cinq plateformes de forage d'ici 2019.
- En Juin 2016, l'Iran a signé des contrats de vente de pétrole brut à sept compagnies européennes. Il s'agit de contrats à long terme avec Saras SpA et Eni (Italie), Repsol (Espagne), Hellenic Petroleum SA (Grèce), Total (France), Vitol Group (Suisse) et Lukoil (Russie), a fait savoir Mohsen Qamsari, directeur exécutif pour les affaires internationales de la Compagnie nationale du pétrole de l'Iran (NIOC)⁷⁷. Les exportations vers ces entreprises ont débuté dans la foulée. Ces contrats vont dans le sens de l'augmentation des exportations souhaité par l'Iran suite à la levée des sanctions de Janvier 2016.
- **En Janvier 2016, l'Iran et la Chine ont noué un « partenariat stratégique ».** Les deux pays « se sont engagés à mener des négociations pour la signature d'un accord de coopération élargie sur 25 ans » et ont décidé « de coopérer et d'avoir des investissements réciproques dans les différents domaines, notamment les transports, les ports, l'énergie, l'industrie et les services ». De plus, la Chine envisage aussi des « investissements et des financements dans les industries de l'énergie en Iran »⁷⁸.

⁷⁵ <http://iranecoinfoblog.blogspot.fr/2016/10/premier-contrat-petrolier-d-nouveau-en.html>

⁷⁶ <http://fr.isna.ir/news/95061006747/La-Russie-construira-pour-l-Iran-5-plateformes-de-forage-et-6>

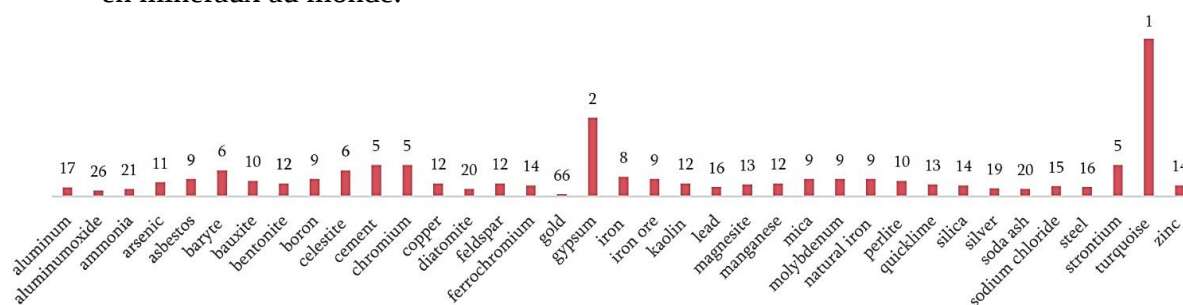
⁷⁷ Agence de presse semi-officielle iranienne Mehr

⁷⁸ <http://reseauinternational.net/liran-et-la-chine-nouent-un-partenariat-strategique/>

5.1.4. Secteur miniers

5.1.4.1. Etat des lieux

- L'Iran détient 57 milliards de tonnes de ressources minières : essentiellement du charbon, du minerai de fer, du cuivre, du plomb, du zinc, du chrome, de la barite, du sel, du gypse, du molybdène, du strontium, de la silice, de l'uranium, et de l'or⁷⁹. En tout, 68 minéraux, pour 5300 mines en opération⁸⁰. L'Iran fait partie des dix pays les plus riches en minéraux au monde.



Iran global production ranking (Morra Capital)⁸¹

- Les mines de Sar Cheshmeh, dans la province de Kerman contiennent le second filon le plus grand du monde de minerai de cuivre (5 % du total mondial)⁸². L'Iran dispose par ailleurs des plus grandes réserves de zinc éprouvées au monde estimées à environ 300 millions de tonnes (Les deux plus grandes mines sont Mehdiabad et la mine Angouran). Mais le secteur est sous-développé avec seulement 0,5% d'exploitation minière jusqu'à présent⁸³.
- L'Etat Iranien possède 90 % de toutes les mines et grandes industries liées en Iran et cherche des investissements étrangers pour le développement du secteur de l'extraction⁸⁴. L'Iranian Mines & Mining Industries Development & Renovation (IMIDRO) est l'une des plus importantes sociétés d'Etat dans les domaines de l'exploitation de l'acier, de l'aluminium, du cuivre, du ciment et des minerais.

⁷⁹ <http://news.aqr.ir/portal/home/?news/63096/775581/642265/Les-ressources-mini%C3%A8res-de-l%E2%80%99Iran-atteignent-57-milliards-de-tonnes->

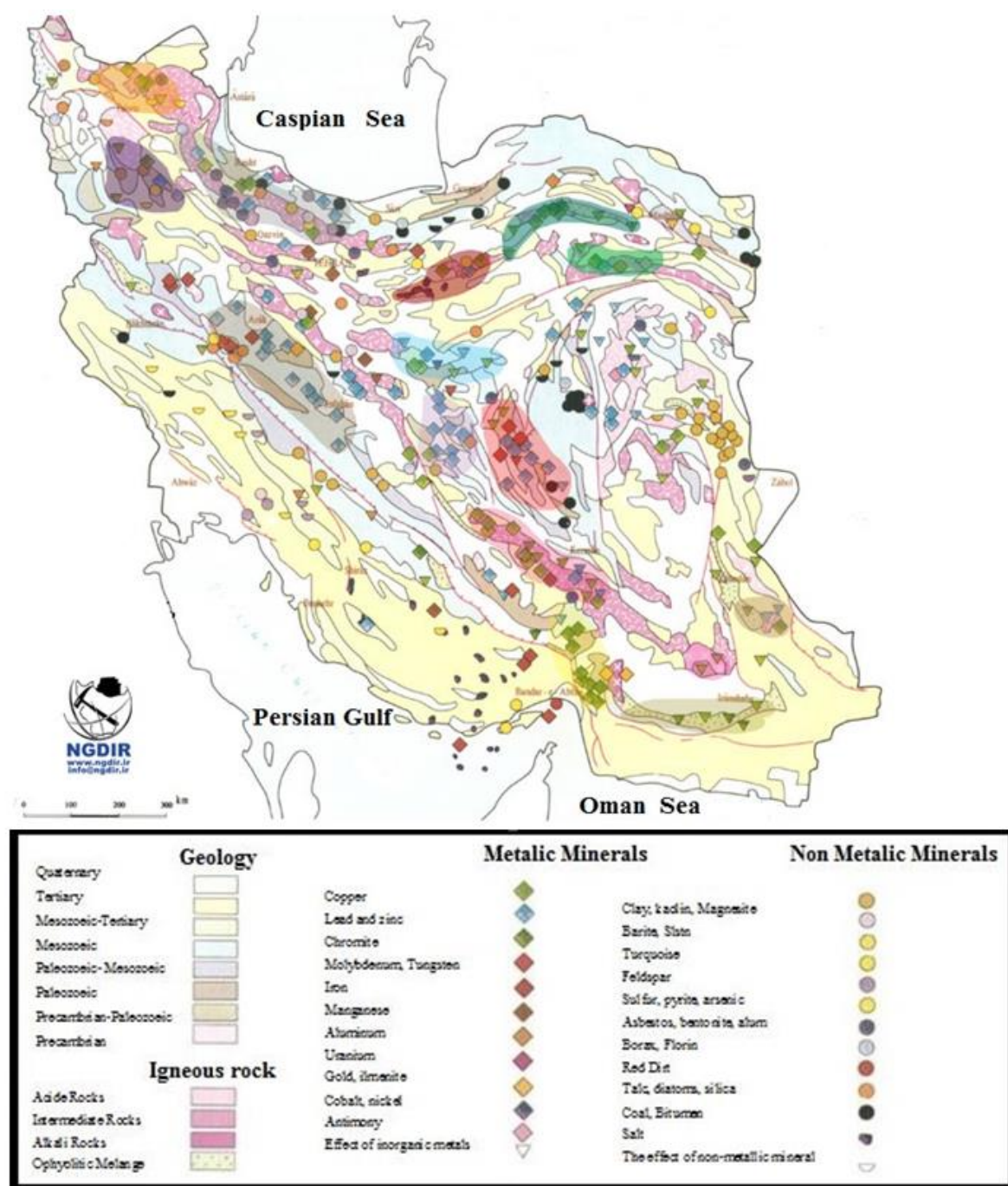
⁸⁰ <http://mineconf.ir/en/page.php?rid=48>

⁸¹ <http://mineconf.ir/en/page.php?rid=48>

⁸² <http://news.aqr.ir/portal/home/?news/63096/775581/642265/Les-ressources-mini%C3%A8res-de-l%E2%80%99Iran-atteignent-57-milliards-de-tonnes->

⁸³ <http://www.mining.com/new-mine-iran-add-800000-tonnes-zinc-concentrate-every-year/>

⁸⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Industrie_mini%C3%A8re_en_Iran



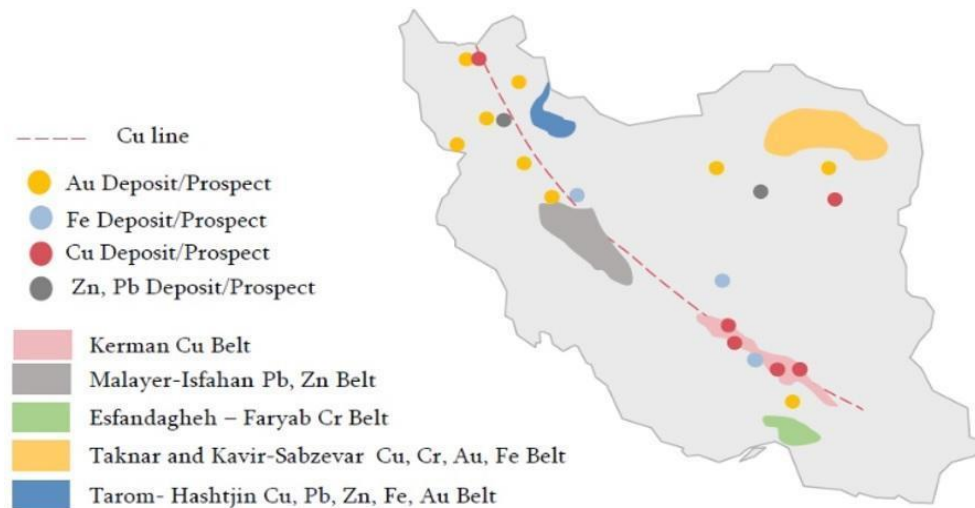
- En l'état, le cuivre et l'or sont les principaux minerais exploités, avec le fer (1er producteur d'Acier du Moyen Orient⁸⁶) et la production de ciment (4ème producteur mondial de ciment derrière la Chine, l'Inde et les Etats Unis⁸⁷).

⁸⁵ American Journal of Mining and Metallurgy. 2014. <http://pubs.sciepub.com/ajmm/2/3/1/figure/2>

⁸⁶ Faire des affaires avec l'Iran, par Ardavan Amir-Aslani, Edition Eyrolles, ISBN 978-2-212-56580-5

⁸⁷ Faire des affaires avec l'Iran, par Ardavan Amir-Aslani, Edition Eyrolles, ISBN 978-2-212-56580-5

- Malgré leur faible niveau d'exploitation, les gisements miniers présentent un fort potentiel économique et constituent de ce fait des atouts essentiels aux mains du gouvernement iranien. Cela dans un contexte de montée régulière des cours, de spéculation accrue sur certains métaux – cuivre, or – de raréfaction de certaines ressources - coltan – ou d'accaparement de minerais clés par certaines grandes puissances⁸⁸.



Iran metallogenic belts and deposits (The Economic Geology of Iran)

Source :

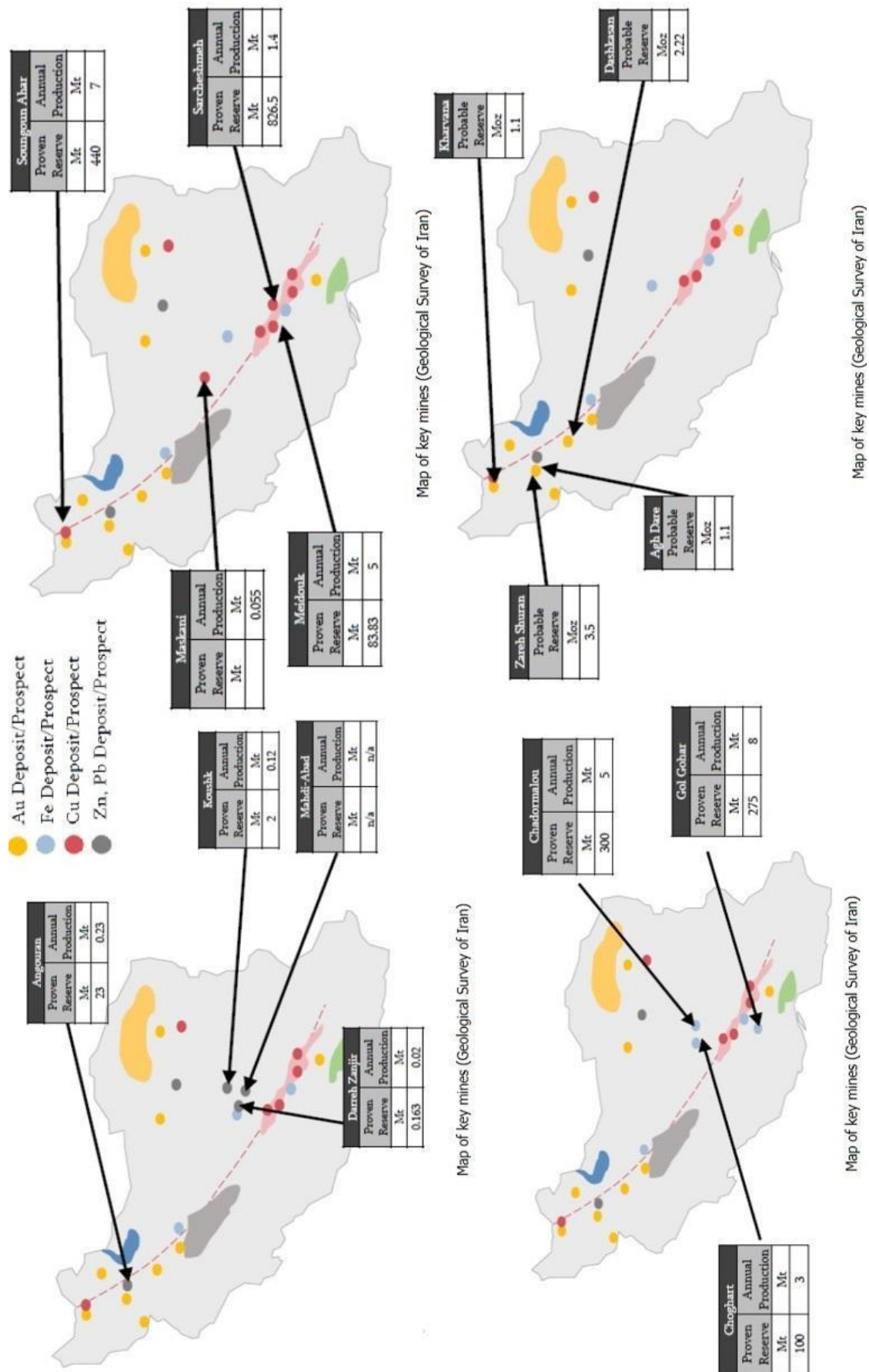
Iran Mine Source, 4th International Mine & Mining Industries Congress,
November 2016⁸⁹

- Un dixième de l'économie de l'Iran dépend de son industrie minière.
- Politique volontariste et audacieuse en matière d'extraction et d'exploitation des terres rares⁹⁰.

⁸⁸ <http://www.academiegeopolitiquedeparis.com/ressources-strategiques-reserves-minieres-positionnement-geopolitique-et-geo-economique/>

⁸⁹ <http://mineconf.ir/en/page.php?rid=48>

⁹⁰ <http://www.academiegeopolitiquedeparis.com/ressources-strategiques-reserves-minieres-positionnement-geopolitique-et-geo-economique/>



5.1.4.2. Objectifs de l'Iran

Le gouvernement iranien a affecté l'exploitation minière comme l'un des secteurs clés qui doivent drainer des Investissements Directs Étrangers **IDE** (FDI) et engendrer des revenus d'exportation. L'Iran devrait ouvrir des projets de 29 milliards de dollars aux investisseurs étrangers au cours des prochaines années⁹¹. L'exploitation minière représente 0,7% du PIB du pays et l'objectif du plan de développement national est de le porter à 4%⁹².

5.1.4.3. Actualités depuis le JCPOA

Secteur miniers - Synthèse actualités depuis le JCPOA

Malgré l'annonce du ministre iranien adjoint de l'Industrie, Mine et Commerce, de plus 10 milliards de dollars de promesses d'investissement par les Européens et les Chinois dans le secteur en Février 2016, peu d'affaires d'investissements semblent avoir été concrétisés véritablement jusqu'ici. Et l'annonce en Décembre 2016 de simplifications pour les investissements étrangers au sommet des mines et des industries minières de l'Iran (IMIS2016)⁹³ apparaît comme un geste supplémentaire des autorités iraniennes vis à vis des investisseurs.

- Mars 2017 : L'IMIDRO a signé un accord de 1 milliard de dollars avec consortium privé de six entreprises, dirigé par la société minière et mécanique Mobin d'Iran, pour construire la mine de zinc de Mehdiabad et l'exploiter pendant 25 ans. Elle devrait fonctionner dans quatre ans et produire 800 000 tonnes de concentré de zinc annuel (Source Reuters)⁹⁴.
- Décembre 2016 : 2 projets d'investissement en Joint-Ventures : un dans la ville d'Ardakam avec une compagnie allemande pour 40 millions d'Euros, et un autre, Projet Jajarm Aluminium, dans la ville de Jajarm (province de Korasan Nord) avec une compagnie chinoise pour 46 millions d'Euros⁹⁵.
- Décembre 2016 : Déclaration du vice-ministre de l'Industrie, de la Mine et du Commerce, Mehdi Karbasian : La valeur des projets en cours entre l'Iran et la Chine au cours des trois dernières années était 4 milliards dans le secteur des mines et de l'industrie minière.

⁹¹ <http://www.austmine.com.au/News/articleType/ArticleView/articleId/3011/The-Iranian-Mining-Market- A-New-Frontier-for-Australian-METS>

⁹² <http://www.mining.com/iran-says-talks-rio-glencore-copper-projects/>

⁹³ <http://imidro.gov.ir/news/13357-Iranian-Officials-to-Simplify-Investment-in-Mining-Sector.html>

⁹⁴ <http://www.mining.com/new-mine-iran-add-800000-tonnes-zinc-concentrate-every-year/>

⁹⁵ <http://imidro.gov.ir/news/13539-Germany-China-opens-up-credit-line-for-two-plans-of-IMIDRO.html>

- **11 décembre 2016 : Annonce de simplifications pour les investissements étrangers au sommet des mines et des industries minières de l'Iran (IMIS2016)⁹⁶.**
- **Avril 2016 : IMIDRO a annoncé 17 projets de développement dans le pays d'une valeur de 1,2 milliard de dollars⁹⁷.**
- Mars 2016 : La société chinoise Sinosteel a signé un protocole d'entente MOU avec l'Organisation de développement et de rénovation des mines et des mines de l'Iran afin d'établir une usine de production d'alumine et une usine d'aluminium en Iran ainsi qu'une centrale électrique⁹⁸.
- 7 Mars 2016 : Suministros Logísticos de Maquinaria (S.L.M) et la Société de production et de fourniture de minéraux de l'Iran (IMPASCO) ont signé un protocole d'accord (MOU) sur la production de biocarburants. Dans ce cadre, signature d'un contrat de 15 ans pour l'achat Charbon thermique en provenance d'Iran pour fournir les matériaux de cette raffinerie⁹⁹.
- **Février 2016 : Le ministre iranien adjoint de l'Industrie, Mine et Commerce, Mehdi Karbasian, a affirmé que, dans le secteur minier, son pays a maintenant plus de 10 milliards de dollars de promesses d'investissement par les Européens et les Chinois. Certaines offres sont prêtes à être signées, mais d'autres sont toujours en négociation¹⁰⁰.**
- 31 Janvier 2016 : Un mémorandum d'accord a été signé par la Commission géologique de l'Iran et l'organisation française d'enquête géologique, Bureau de Recherches Géologiques et Minières sur le partage de l'expérience et de l'expertise en exploration et exploitation minière ainsi que dans le traitement des éléments des terres rares¹⁰¹.
- 21 Janvier 2016 : Création d'une Joint Venture IMIDRO - Danieli (Italie) appelée Persian Metallic, à des fins d'expansion de la chaîne de l'industrie sidérurgique, qui englobe tous les secteurs tels que le concentré, la pastille de minerai de fer, le DRI et les produits en aval¹⁰².

⁹⁶ <http://imidro.gov.ir/news/13357-Iranian-Officials-to-Simplify-Investment-in-Mining-Sector.html>

⁹⁷ <http://www.mining.com/iran-says-talks-rio-glencore-copper-projects/>

⁹⁸ <http://imidro.gov.ir/news/10274-Chinese-Firm-to-Invest-in-Iran.html>

⁹⁹ <http://imidro.gov.ir/news/10226-Spain-to-Invest-in-Iran.html>

¹⁰⁰ <http://www.mining.com/india-mulls-key-investment-to-set-iron-ore-plants-in-iran/>

¹⁰¹ <http://imidro.gov.ir/news/9723-Iran-France-to-Cooperate-in-Aluminum-Sector.html>

¹⁰² <http://imidro.gov.ir/news/9653-IMIDRO-Danieli-to-Establish.html>

5.1.5. Secteur du nucléaire

5.1.5.1. Etat des lieux

- **Mine de Sagand¹⁰³**

La mine Saghand, située à Yazd, dans le centre de l'Iran, est conçue pour extraire des minerais de roche dure à faible teneur grâce à des techniques classiques d'extraction souterraine. La production annuelle de production estimée de la mine est de 50 tonnes d'uranium.

Selon les rapports de l'AIEA, les experts chinois ont évalué que la mine contient environ 1 000 tonnes d'uranium. Néanmoins les concentrations en Uranium sont faibles. Les minerais de haute qualité peuvent contenir plusieurs pour cent d'uranium (U). Les corps de faible teneur contiennent 0,1% d'Uranium. Les concentrations inférieures à 0,075% (750 ppm) sont généralement considérées comme non économiques pour les mines. Le minerai d'Iran relève de cette catégorie, avec des concentrations de seulement 553 ppm.

L'Iran a commencé à exploiter ce site en Avril 2013.

Situé dans la même région, l'**usine de production Yellowcake à Ardakan** traite le minerai d'uranium de la mine Saghand en concentré de minerai d'uranium (yellowcake). Elle est conçue pour traiter 50 tonnes d'uranium par an, une capacité correspondant à celle de la mine Saghand. L'installation des infrastructures et des bâtiments de traitement à Ardakan a débuté en 2004.

- **Mine de Gachin¹⁰⁴**

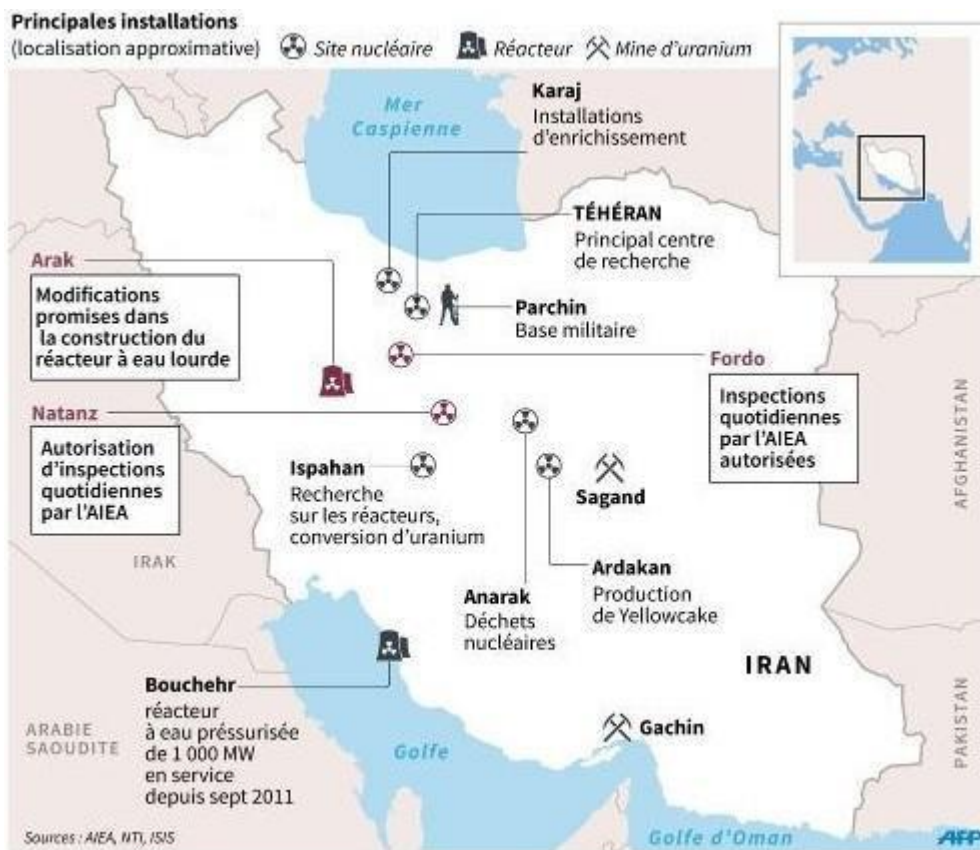
La mine de Gachin est située dans le sud de l'Iran près de Bandar Abbas. L'usine associée est située sur le même site. La capacité de production estimée pour la mine est de 21 tonnes d'uranium par an. Selon des informations de l'AIEA en 2004, la mine Gachin et l'usine co-impliquée produiraient environ 21 tonnes d'uranium par an. L'uranium, qui contient un «minerai d'uranium faible mais variable», est situé dans des dépôts proches de la surface qui sont extraits à ciel ouvert.

Le site dépend de l'Organisation Iranienne de l'Énergie Atomique OIEA. D'après les données de l'OCDE et de l'Association nucléaire mondiale publiées en 2014, la production cumulée d'uranium de l'Iran jusqu'en 2013 atteint 59 tonnes de yellow cake¹⁰⁵.

¹⁰³ <http://www.isisnucleariran.org/sites/detail/uranium-mining/>

¹⁰⁴ <http://www.isisnucleariran.org/sites/detail/uranium-mining/>

¹⁰⁵ <http://www.wise-uranium.org/umaps.html>



- Centrale Nucléaire et Usine d'Arak

L'Iran y construisait une usine produisant de l'eau lourde et un réacteur à eau lourde IR-40 capable de produire du Plutonium - potentiellement 9 ou 10 kg de plutonium par an¹⁰⁶, susceptible de pouvoir être utilisé par la suite dans certains types de centrale nucléaire, mais aussi pour la bombe atomique. En janvier 2016, un rapport de l'AIEA indique que le cœur du réacteur a été retiré de la centrale et que du béton y a été coulé, afin de le rendre inopérant conformément aux engagements pris en juillet 2015 dans le cadre de l'accord de Vienne (JCPOA ou PGAC)¹⁰⁷.

- Centrale Nucléaire de Bouchehr

Le projet de cette central initié en 1975 avec la compagnie Kraftwerk Union AG, entreprise créée grâce à un partenariat de Siemens AG et AEG Telefunken, n'est pas mené jusqu'au bout, avec le retrait de la compagnie en 1979 (Renversement du Shah d'Iran). Le projet de la centrale est repris ensuite en 1995 par la Russie, afin de compléter le travail sur la centrale partiellement construite de Bouchehr, installant dans le bâtiment existant Bushehr I un réacteur à eau pressurisée de type VVER-1000 de 915 MW. La centrale nucléaire de Bouchehr est couplée au

¹⁰⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Programme_nucl%C3%A9aire_de_l%27Iran

¹⁰⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9acteur_nucl%C3%A9aire_d%27Arak

réseau le 3 septembre 2011, et atteint sa pleine puissance pour la première fois en août 2012¹⁰⁸.

- **Accord de Vienne (JCPOA - PGAC)¹⁰⁹**

Le Plan d'action conjoint un accord signé à Vienne, en Autriche, le 14 juillet 2015, par les huit parties suivantes : les pays du P5+1 (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies : les États-Unis, la Russie, la Chine, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne), ainsi que l'Union européenne et la République islamique d'Iran. Il s'agit d'un accord permanent entre les parties visant à lever les sanctions imposées à l'Iran par les États-Unis, l'Union européenne et les Nations unies, en contrepartie de certaines restrictions du programme nucléaire iranien à long terme, en particulier à maintenir son stock d'uranium enrichi à 3,67 % maximum et en deçà de 300 kg et son stock d'eau lourde, un produit non radioactif, sous le seuil de 130 tonnes¹¹⁰ sans parler de la destruction du réacteur nucléaire d'Arak.

5.1.5.2. Objectifs de l'Iran

L'Iran respecte ses engagements dans le cadre du JCPOA et souhaite la levée des sanctions américaines.

A terme, l'Iran veut construire 20 réacteurs nucléaires de 1000 MW chacun pour pouvoir produire 20 000 mégawatts d'électricité afin de réduire fortement sa dépendance aux hydrocarbures¹¹¹ aux ressources forcément limitées dans le temps. Un premier step serait la construction de 2 autres réacteurs de 1000 MW à la centrale nucléaire de Bouchéhr ainsi que de 2 autres plus petits réacteurs nucléaires. Dans un second temps, la construction de 4 autres réacteurs ainsi que la relance de la centrale d'Arak.

Par ailleurs, l'Iran souhaite / veut :

- Être autosuffisante dans la production du combustible nucléaire d'ici 15 ans¹¹² (Déclaration du porte-parole de l'OIEA, l'organisation iranienne de l'énergie atomique).
- Contribuer à des programmes de recherches internationaux dans le domaine nucléaire
- Être acteur économique de l'industrie nucléaire : Production de radio médicaments, de radio-isotopes, d'eau lourde ... pour les besoins intérieurs du pays mais aussi pour l'exportation.
- Se doter de la propulsion nucléaire¹¹³.

¹⁰⁸ <http://www.20minutes.fr/monde/994969-20120831-iran-premiere-centrale-nucleaire-fonctionne-plein-regime>

¹⁰⁹ https://en.wikipedia.org/wiki/Joint_Comprehensive_Plan_of_Action

¹¹⁰ <http://fr.isna.ir/news/95082919746/Nucléaire-l-Iran-a-rempli-ses-engagements-concernant-le-stock>

¹¹¹ <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20160910-iran-russie-nucleaire-petrole-reacteurs-bouchehr-site-uranium>

¹¹² <http://fr.isna.ir/news/95100704032/L-Iran-a-vendu-70-tonnes-d-eau-lourde>

¹¹³ <http://fr.isna.ir/news/95092314480/Les-ordres-de-Rohani-à-Zarif-et-Salehi-pour-poursuivre-la-violation>

5.1.5.3. Actualités depuis le JCPOA

Secteur du Nucléaire - Synthèse actualités depuis le JCPOA

Le secteur du nucléaire a continué d'être important pour l'état iranien.

- En matière de constructions de centrales nucléaires, la Russie s'est engagée en Août 2016 à construire avec et pour l'Iran 8 réacteurs nucléaires, essentiellement à la centrale nucléaire de Bouchehr, dans le sud du pays. Parallèlement, 2 autres petits réacteurs seront construits en collaboration avec la Chine (Janvier 2016), et des discussions sont engagées sur la réhabilitation du réacteur d'Arak (Juillet 2016).
- En matière de combustibles, au-delà de l'achat d'Uranium pour ces futurs réacteurs nucléaires, l'Iran a annoncé son projet de vouloir parvenir à l'autosuffisance d'ici une quinzaine d'années (Décembre 2016). En Avril 2017, l'Iran a annoncé produire en 2017 40 tonnes d'Uranium.
- En matière de participation aux programmes de recherches internationaux sur le nucléaire, l'Iran a notamment signé une coopération dans le cadre du projet ITER en Décembre 2016.
- En tant qu'acteur de l'industrie du nucléaire, l'Iran produit et vend de l'eau lourde, des radio médicaments, et discute avec la Russie sur la production d'isotopes stables.
- Enfin suite aux échanges tendus entre les Etats Unis et l'Iran, et au vote de la reconduction pour 10 ans des sanctions primaires par les Etats Unis à l'encontre de l'Iran, celui-ci a annoncé sa volonté de se doter de la propulsion nucléaire.

=> Une chronologie de l'ensemble des actualités sur la période est fournie en **Annexe 2**.

5.1.6. Conclusion

En matière d'énergie, l'Iran possède des ressources gigantesques en pétroles et en gaz qui vont lui permettre d'être un acteur de premier plan, d'abord actuellement avec le pétrole, puis demain avec le gaz. Elles seront à même d'assurer des revenus économiques majeurs à l'Iran. Par ailleurs, l'Iran est en chemin pour se doter d'une certaine autonomie énergétique grâce à l'énergie nucléaire à moyens / long termes, indépendante de ces propres ressources en hydrocarbures.

En matière de ressources minières, là encore, l'Iran aligne des ressources gigantesques en particulier le cuivre, le zinc, le fer et l'acier qui va avec, le gypse (plâtre), mais aussi le ciment. Les potentialités sont énormes aussi sur les terres rares, pour lesquelles l'Iran travaille avec la Chine pour acquérir un savoir-faire. Ces ressources encore relativement peu exploitées pourraient constituer demain - pour peu que les investissements soient faits - des revenus équivalents à ceux que le pétrole apporte déjà actuellement en première approche. C'est dire à nouveau les grandes potentialités du secteur.

Mais tout cela repose sur l'accord de Vienne (JCPOA / PGAC).

Or, en la matière, l'année 2016 et le début de 2017 ont été relativement tendues. Malgré le respect formel de l'ensemble des clauses signées par l'Iran, les Etats Unis (et en particulier les Républicains) ont unilatéralement décidé de ne pas mettre un terme aux sanctions primaires fin 2016. Cela malgré les appels de la communauté internationale (Allemagne, Chine, Russie, ...) et les retours positifs des inspections de l'AIEA en Iran. L'arrivée au pouvoir de Donald Trump, très critique à l'encontre de l'Iran, n'est pas pour arranger la situation. Dans ce contexte, l'Accord de Vienne continue malgré tout de s'appliquer, même si l'Iran reste entravé dans ces échanges internationaux du fait du maintien de ces sanctions pour 10 ans de plus.

Par ailleurs, un autre point menace la poursuite de cet accord. Ce sont les prochaines élections en Iran au mois de Mai, qui pourraient amener au pouvoir un conservateur. En effet, si la situation économique s'est améliorée macroscopiquement depuis 1 à 2 ans, il n'en reste pas moins que le chômage touche 12.7% de la population active, et 27% des jeunes de moins de 29 ans, alors que précisément plus de 40 % de la population à moins de 24 ans. Cela pourrait compromettre la réélection du président Rohani. Et du même coup peut être porté un coup significatif à l'accord de Vienne, ce qui limiterait les investissements en Iran, et bloquerait l'évolution de pays.

5.2. Prospectives du marché : Télécom, aviation

5.2.1. Secteurs des Télécoms

5.2.1.1. Etat des lieux du secteur des Télécoms

L'Iran, qui totalise 80 millions d'habitants, dont plus de 40% à moins de 24 ans, compte désormais 47 millions de personnes connectées à internet dont 5,5 millions d'abonnés à des lignes hauts débits, ainsi que 71 millions d'abonnés à des services mobiles. L'Iran est selon la communication du ministère des télécommunications, dans le monde entier le n° 5 dans l'écriture de blogs et compte 13 millions d'abonnés aux réseaux sociaux¹¹⁴.

L'opérateur historique TCI¹¹⁵ (Telecommunication Company of Iran¹¹⁶), qui a été privatisé en 2007/2008, offre classiquement des services en communication fixe et de la téléphonie mobile, DSL et des services de données pour les clients résidentiels et d'affaires à travers tout le pays. Concrètement, TCI déclare avoir en tout plus de 97 millions d'abonnés à ses services dans le mobile, les lignes fixes et des données à la fois du secteur privé et des entreprises. Dans les lignes fixes d'affaires, TCI dispose d'un monopole en Iran avec environ 30 millions d'abonnés¹¹⁷.

Dans les réseaux mobiles TCI (via MCI Mobile Communication Company of Iran) ne dispose pas de monopole et une compétition féroce fait rage avec ces principaux concurrents à savoir MTN, Iran Cell, TRI Isfahan, Kish et Tallya¹¹⁸.

5.2.1.2. Actualités et perspectives avec l'accord de Vienne

Avec la levée des sanctions économiques, l'Iran encourage les investissements dans ses infrastructures de télécommunications et ses centres informatiques. Le Président Hassan Rohani, pour stimuler l'investissement dans son pays a annoncé que l'état iranien a consacré en 2016, 50 milliards de dollars à des projets non pétroliers. L'exposition des 17e innovations télécoms IRAN qui s'est déroulée du 25 au 28 septembre 2016 a été l'occasion de découvrir les acteurs du secteur avec environ 200 exposants et a offert de bonnes perspectives d'affaires. Par ailleurs les compagnies étrangères sont encouragées à investir en Iran. Concrètement, plus de 20 sociétés internationales dans le secteur des TIC, en France, en Italie, en Russie et en Chine ont commencé à collaborer avec l'Iran.

¹¹⁴ <http://www.informatiquenews.fr/44558-44558>

¹¹⁵ https://en.wikipedia.org/wiki/Telecommunication_Company_of_Iran

¹¹⁶ <https://www.telegeography.com/products/commsupdate/articles/2016/09/16/irans-tci-to-merge-fixed-and-mobile-operations/>

¹¹⁷ <http://www.informatiquenews.fr/44558-44558>

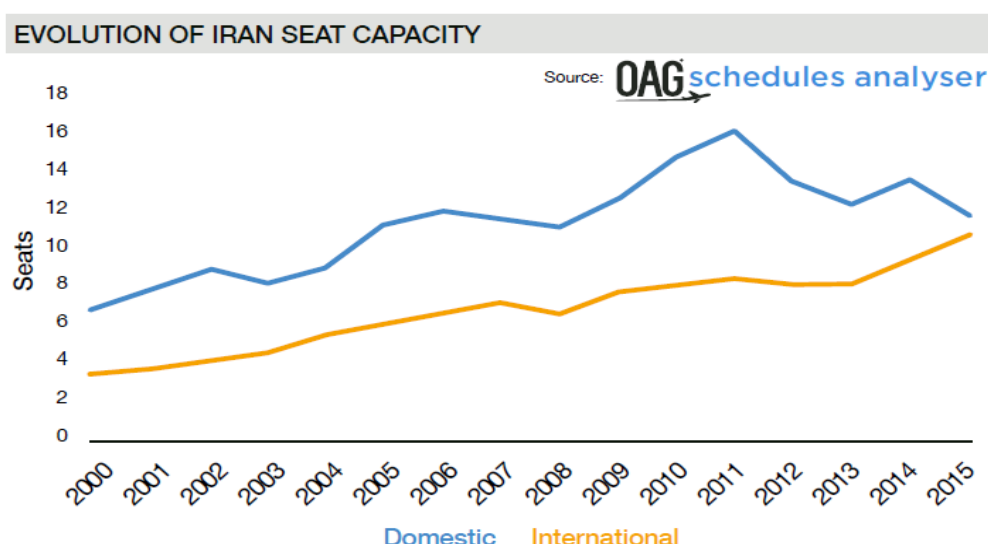
¹¹⁸ <http://www.informatiquenews.fr/44558-44558>

Ainsi, Orange¹¹⁹ serait en discussions préliminaires pour entrer au capital de MCI, le plus grand opérateur iranien de téléphonie mobile (Septembre 2016). Si l'opération se concrétise ce serait la première fois qu'une entreprise occidentale prend une participation dans une grande société iranienne depuis la levée des sanctions liées au dossier nucléaire, d'après le quotidien américain. Néanmoins Orange n'est pas la seule compagnie¹²⁰ à avoir discuté d'une éventuelle prise de participation dans MCI.

Parallèlement, lors de la visite du Président Rohani en Russie au mois de Mars 2017, des accords bilatéraux dans les domaines des communications ont été signés¹²¹.

5.2.2. L'aviation civile en Iran

Malgré le faible profil de l'aviation iranienne, le marché n'a pas été stagnant ces dernières années. La capacité d'embarquement a augmenté depuis les années 2000.



L'Iran possède plusieurs compagnies aériennes publiques et privées en activité. On peut notamment citer la plus ancienne : Iran Air.

Jusqu'à maintenant, la flotte iranienne était majoritairement composée de Boeings et Airbus anciens, d'occasion ou en location. On dénombre également quelques Tupolev russes.

Les sanctions des États-Unis ont longtemps empêché l'Iran d'acheter la plupart des nouveaux avions fabriqués à l'Ouest pour moderniser rapidement sa flotte âgée. Cela a régulièrement causé de nombreux incidents graves.

¹¹⁹ <http://iranecoinfoblog.blogspot.fr/2016/09/orange-veut-profiler-du-juteux-marche.html>

¹²⁰ <http://fr.isna.ir/news/95061207821/Iran-Orange-en-discussion-pour-entrer-au-capital-de-MCI>

¹²¹ <http://french.cri.cn/621/2017/03/25/542s508039.htm>

Suite à l'accord sur le nucléaire signé en 2015, la levée des sanctions internationales imposées à l'Iran lui a permis d'entrer en négociation pour l'achat d'avion pour ses compagnies aériennes.

Début Avril 2017, la compagnie aérienne Iran Aseman a signé un protocole d'accord pour acheter 30 Boeing 737 MAX. La valeur du contrat s'élève à près de 3 milliards de dollars. Le contrat prévoit par ailleurs une option pour 30 autres 737 MAX.

Les livraisons devraient débiter en 2022.

Boeing précise que cet accord reste soumis à l'approbation de l'administration américaine, alors que les relations entre la République islamique et le président Donald Trump se sont tendues ces derniers mois.

Iran Air, la compagnie nationale et l'avionneur américain Boeing avaient signé en décembre 2016 leur plus gros contrat depuis près de 40 ans, portant sur l'achat de 80 appareils d'une valeur de 16,6 milliards de dollars.

Iran Air avait également signé une commande ferme de 100 appareils du constructeur Airbus pour un montant d'environ 20 milliards de dollars.

Le premier d'entre eux, un Airbus A321, a atterri à l'aéroport Mehrabad de Téhéran aux couleurs d'Iran Air en début d'année. Ces appareils seront majoritairement utilisés pour des vols intérieurs.

On voit bien la volonté de l'Iran de profiter de la levée des sanctions pour remettre sa flotte au niveau des grandes puissances. L'Iran aura besoin de 400 à 500 avions de ligne dans la prochaine décennie, selon l'Organisation iranienne de l'aviation civile.

5.2.3. Conclusion

Les sanctions dont l'Iran a fait l'objet depuis la révolution iranienne de 1979 a eu des impacts importants au fil des années sur l'industrie iranienne. Conséquemment, leurs levées – même partielles – créent un appel d'air important, pour le remplacement de la flotte aérienne civile et pour la modernisation du secteur des télécommunications (modernisation d'autant plus importante que la population iranienne est jeune et aspire à vivre sur des standards occidentaux en la matière).

Néanmoins, les investissements étrangers sont dépendants de la poursuite de la levée des sanctions, dans un contexte politique internationale délicat, et les investissements intérieurs sont eux dépendants de l'augmentation des revenus économiques de l'Iran, encore majoritairement tributaires des revenus liés aux hydrocarbures, et au pétrole en particulier.

6. Puissance militaire de l'Iran

6.1. Préambule

L'Iran a une position géographique au carrefour des enjeux géopolitiques. Grand comme trois fois la France, l'Iran occupe le 18^e rang mondial avec ses 1.648.000 km² - au Moyen-Orient, seuls l'Arabie saoudite et le Kazakhstan sont plus étendus. Avec une quinzaine d'Etats frontaliers et trois accès à des mers (Caspienne, golfe persique, mer d'Oman), le pays se situe à la charnière des mondes arabe, turc, indien et russe. Sa politique étrangère se déploie aussi bien au Sud (golfe persique, Océan indien), à l'ouest (Orient arabe), au nord-ouest (Turquie, Caucase), au nord-est (Asie centrale), qu'à l'est (Afghanistan et Pakistan), soit cinq orientations stratégiques dans des zones clés de la géopolitique actuelle.

Le total des forces armées iraniennes s'élevait en 2013 à 563.000 personnes, comprenant l'armée nationale et les Gardiens de la révolution islamique, ainsi que les forces paramilitaires. Hors des frontières, le pays peut compter sur des bras armés relais comme la force d'élite Al-Qods (Jérusalem) des Gardiens de la révolution, le Hezbollah libanais, l'organisation Badr ou quelques-unes des nombreuses milices irakiennes et syriennes qui ont émergé depuis cinq ans.

La puissance militaire de l'Iran est "uniquement défensive", a déclaré Hassan Rohani en pleine tension avec les Etats-Unis, a rapporté l'agence Isna.

"La République islamique d'Iran a montré qu'elle n'a pas et n'aura pas l'intention de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays et notre puissance militaire est uniquement défensive", a déclaré M. Rohani devant les diplomates étrangers en poste à Téhéran à la veille du 38^{ème} anniversaire de la victoire de la Révolution islamique.

Cette déclaration apaisante intervient alors que la tension n'a cessé de monter depuis plusieurs jours avec le président américain Donald Trump. M. Trump a en effet critiqué de nouveau l'accord nucléaire conclu en 2015 entre l'Iran et les grandes puissances (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie, Chine et Allemagne) et imposé de nouvelles sanctions contre Téhéran après un test de missile par l'Iran.

6.2. Organisation de la puissance militaire

6.2.1. Armée physique

L'Iran possède l'une des plus grandes forces armées du Moyen-Orient. Alors que son armée est assez forte pour empêcher tout projet d'intervention dans la république, les conditions de l'équipement militaire iranien et des technologies utilisées ne sont pas les meilleures. La longue période de sanctions a empêché Téhéran de réhabiliter efficacement ses armes et ses équipements militaires.

Des décennies de sanctions ont également rendu difficile pour l'Iran de fournir des pièces de

rechange pour réparer et entretenir son équipement militaire existant, en particulier l'armée de l'air et la marine. Selon certaines estimations, environ 80% de l'armée de l'air iranienne aurait besoin de travaux de réparation, et environ 20% de l'armée de l'air iranienne n'est pas opérationnellement prêt.

Seules la Russie et la Chine seraient en mesure de procurer à l'Iran des matériels suffisamment évolués pour être comparés à ceux dont disposent les armées du Moyen-Orient. Pour l'heure, la Russie apparaît comme le pays le mieux placé pour satisfaire les besoins iraniens. D'une part, Moscou surclasse encore la Chine pour ce qui concerne au moins les missiles sol-air et les appareils de supériorité aérienne, d'autre part, l'implication russe et iranienne en Syrie a déjà conduit les deux pays à coopérer activement dans le domaine militaire. Sans compter qu'en Syrie, l'Iran peut juger du comportement des armes russes sur le terrain.

La Russie et l'Iran ont une coopération militaire. L'Iran doit moderniser son armement conventionnel et la Russie cherche de nouveaux marchés d'armes. Si une relation forte entre Téhéran et Moscou devient un fait, rapidement, l'écart technologique entre l'armée iranienne et ses rivaux régionaux réduira le déplacement de l'équilibre régional des pouvoirs.

6.2.2. L'armée régulière, très importante en nombre

Comme la majorité des puissances militaires, l'armée iranienne est répartie en trois armes :

- L'armée de terre (Artesh) ; 350 000 hommes et 220 000 conscrits, 1 600 véhicules blindés.
- La marine (Niru-Daryai) : 23 000 (dont 3 000 pour l'infanterie de marine), 3 sous-marins.
- L'armée de l'air (Niru-Havayi) et les forces de défense aériennes : 52 000 hommes, environ 300 avions de combat.

L'armée régulière est doublée par la force des Pasdaran qui dispose de 230 000 hommes dans une vingtaine de grandes formations, dont des unités parachutistes, d'opérations spéciales ou d'infanterie de marine.

Pour avoir un ordre d'idée de la puissance que cela représente, on peut noter que l'armée française comptait en 2005, 350 000 hommes au total.

On distingue également en Iran un corps d'arme spécifique à l'histoire du pays. Il s'agit des gardiens de la révolution, une troupe d'élite fortement idéologisée et autofinancée.

6.2.3. Les Gardiens de la Révolution

La force parallèle des Gardiens de la Révolution islamique (GRI), aussi appelée Sepah-e Pasdaran (ou Pasdaran) est une organisation paramilitaire de la République islamique d'Iran. Elle inclut des composantes terrestres, aériennes et navales ainsi que les forces Qods (Forces spéciales) et la milice des Basij. D'autres groupes paramilitaires peuvent aussi être mobilisés. Cette force dépend directement du chef de l'Etat iranien.

6.2.4. Cyber armée

6.2.4.1. Préambule

En mars 2012, l'ayatollah Ali Khomeiny, leader suprême de l'Iran, a annoncé publiquement la création d'un nouveau Conseil suprême du cyberspace pour superviser la défense des réseaux informatiques de la République islamique et développer des moyens d'infiltrer ou d'attaquer les réseaux informatiques de ses ennemis. Moins de deux ans plus tard, les experts en sécurité et les responsables des services secrets des États-Unis sont alarmés par la rapidité avec laquelle l'Iran a réussi à développer ses capacités de cyber guerre et à quel point il est prêt à les utiliser.

Les spécialistes de la question (américains ou chercheurs privés) considèrent que l'Iran est un des pays le plus avancé en termes de cybernétique. Il faut tout de même souligner que ces capacités sont en retard par rapport aux Etats-Unis. Malgré cela, il est très difficile de connaître la stratégie véritable de l'Iran dans ce domaine.

L'Iran souhaite affronter et instituer des mesures contre les sites à l'étranger, et pour surveiller et agir contre les menaces Internet contre son régime.

Un responsable militaire iranien affirme que “ l'Iran doit saisir le « droit » de gérer sa souveraineté sur Internet et devenir une source rivale de développement de logiciels pour lutter contre l'hégémonie américaine dans le cyberspace.” D'après lui, l'Iran pourrait gagner la “cyber guerre” si elle s'en donnait les moyens.

L'armée de Cyber guerre Iranienne est membre des Sepah. Elle est dirigée par ses hauts gradés, en particulier le commandant en chef le général Mohammad-Ali Jaafari.

Les décisions concernant la cyber guerre et la conduite du cyber armée sont prises par le Conseil suprême de sécurité nationale (CSSN), l'organe de prise de décision le plus important du régime sur les questions de sécurité nationale qui est présidé par le Président.

Les informaticiens le composant sont généralement inconnus et beaucoup de groupuscules gravitent autour de l'organisation.

Leurs objectifs sont très variés : civils ou industriels, en attaque ou en défense.

6.2.4.2. Potentiel d'attaque

À la fin de 2012, les responsables du renseignement américain croient que les pirates informatiques lancés en Iran ont lancé une série d'agressions débilantes sur les sites Web des principales banques américaines. Les pirates utilisaient une technique bien affinée dans laquelle des quantités massives de trafic sont dirigées vers les serveurs d'un site jusqu'à ce qu'ils se bloquent. Mais le flux de trafic dans l'attaque bancaire était dans des ordres de grandeur supérieure à ce que les responsables de la sécurité des États-Unis avaient vu jusqu'ici, indiquant un degré remarquable de sophistication technique.

Des responsables américains ont récemment déclarés que des pirates iraniens se sont infiltrés dans un grand réseau informatique non classifié utilisé par la Marine et le Corps des Marines. Il aurait fallu à la Marine quatre mois pour réparer complètement ses systèmes et se remettre de la violation.

La Garde révolutionnaire détient et contrôle maintenant la plus grande entreprise de communication en Iran, a déclaré Siboni. Le gouvernement restreint l'accès à l'Internet public et surveille les ordinateurs dans les cafés Internet. Une force de police domestique, connue sous le nom de FETA, est chargée de surveiller l'activité et le discours en ligne, ainsi que de lutter contre la fraude et le vol.

Le potentiel offensif de l'Iran inquiète notamment les États-Unis. En effets, des hauts responsables Iraniens n'hésitent pas à dire qu'ils utiliseront la cyberguerre contre tous les ennemis de Téhéran.

En 2014, Khomeiny, alors chef suprême de l'Iran, aurait exhorté les étudiants iraniens, qu'il appelait « agents de cyberguerre », à se préparer à combattre les ennemis iraniens dans le cyberspace. "Préparez-vous pour une telle guerre de tout cœur", a déclaré Khomeiny. "Si une guerre est lancée contre l'Iran, nous ne donnerons aucun motif à l'ennemi et ils le savent très bien". L'Iran est prêt à combattre sur le plan de la cyber et lance des programmes de formation de futurs combattants de l'internet.

6.2.4.3. Potentiel de défense

L'Iran a été motivé à augmenter ses efforts de cyber sécurité, en particulier la défense de ses réseaux internes et des infrastructures vitales, après une cyberattaque sur une installation nucléaire iranienne par les États-Unis et Israël qui ont désactivé 1000 centrifugeuses utilisées pour enrichir l'uranium, un élément clé pour une éventuelle future arme nucléaire.

C'est l'opération Olympic Games qui est une coopération probable entre la National Security

Agency américaine et l'unité 8200 (unité de renseignement de l'Armée de défense d'Israël) qui a notamment débouché sur le développement du ver informatique Stuxnet. Ce dernier est conçu pour désorganiser l'informatique des centrales nucléaires iraniennes.

Le programme a été initié sous l'administration Bush et a continué sous l'administration Obama.

Des sites stratégiques d'Iran ont été attaqués par le virus Stuxnet à deux reprises. La première fois, ce ver a atteint sa cible et mis hors service ou endommagé plusieurs centrifugeuses. L'attaque a très vite été dévoilée par les services iraniens.

Les équipements et les systèmes nucléaires en Iran n'étaient pas connectés à Internet. Or, pour faire pénétrer ce ver dans les systèmes en question, il est nécessaire de créer un gros virus capable d'être transmis via une carte mémoire, par exemple, une clé USB. Cette méthode ayant fonctionné une fois, a été très vite comprises par les services iraniens. Ce mécanisme n'a donc plus de chance de pénétrer les sites nucléaires iraniens.

Les capacités de défense de l'Iran aujourd'hui sont consacrées à prévenir une autre attaque de ce genre, ainsi qu'à surveiller et à supprimer les opposants politiques domestiques qui menacent le régime.

A noter, qu'à l'époque, la Russie a dénoncé une coopération entre les États-Unis et Israël pour la création de ce ver et a déclaré que ce projet aurait pu aboutir à une catastrophe plus grande que celle de Tchernobyl. Elle a demandé à l'OTAN d'enquêter sur cette affaire. Une enquête approfondie du New York Times confirme d'ailleurs cette hypothèse de coopération américano-israélienne.

L'Iran avait déjà par le passé montré sa volonté de se doter d'une cyber armée, mais cette attaque a renforcé la nécessité d'aller vite sur le sujet. C'est ainsi qu'ils ont développé très rapidement leur armée. Cela leur a permis de devenir rapidement l'un des pays les plus actifs en la matière. Il reste néanmoins une lacune à combler, une lacune matérielle. Si l'Iran a su déployer des moyens humains et matériels très rapidement, il lui reste maintenant à se mettre à niveau sur le matériel justement qui pourrait devenir un frein à la continuité de leur croissance en termes de cyber défense.

6.3. Industrie de l'armement

L'Iran ne laisse divulguer que très peu d'informations par rapport à ses capacités militaires.

Une grosse guerre de l'information est jouée par le gouvernement envers les états occidentaux. On sait néanmoins que ses capacités techniques et technologiques sont bien plus avancées que d'autres pays qui seraient au même stade d'émergence que l'Iran.

On dénombrait en 2010, pas moins de 300 usines d'armement à travers le pays. Parmi ces

usines, on trouve notamment une usine Nord-Coréenne (plus grand complexe à Ispahan pour la fabrication de chars, de munitions et de carburant propergols pour missiles), chinoise (à Semnam des usines de conception de missiles devant atteindre une production annuelle de plus de mille unités ont vu le jour). D'autres arsenaux iraniens sont capables de fabriquer des armes légères.

Une grosse partie de l'armement iranien est néanmoins importé de l'étranger.

Les Etats-Unis ayant inscrit les Pasdarans sur la liste noire américaine du terrorisme, l'Iran est parfois obligé de se fournir via le marché noir pour certains matériels. C'est le cas pour d'autres provenances, comme les pays sous embargo.

6.4. Positionnement de la puissance militaire aux abords du pays

L'utilisation de l'armement Iranien est notamment consacrée en mer Caspienne où l'on trouve beaucoup de ressources telles que le gaz par exemple.

Les frontières maritimes n'étant pas très bien définies autour de cette zone, les 5 états qui l'entourent (la Russie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Turkménistan et l'Iran). Cela crée évidemment des zones de tensions potentielles entre ces pays. La Russie a par ailleurs augmenté en 2016 sa présence maritime militaire en mer Caspienne pour asseoir son influence. L'Iran est en train de faire de même. On assiste donc à un jeu de bluff entre les pays qui veulent chacun montrer qu'ils dirigent la zone.

Autre lieu sous tension, le détroit d'Ormuz reliant le golfe Persique au golfe d'Oman dont les rives sont bordées par l'Iran, le sultanat d'Oman et les Émirats arabes unis.

Cette route maritime d'entrée du golfe Persique a une importance stratégique décisive. En effet, plus de 30% du commerce mondial de pétrole transite par ce détroit long de 63 km et large de 40 km.

Outre les Émirats arabes unis et l'Iran, le détroit commande l'accès à d'autres pays producteurs d'hydrocarbures aussi importants que l'Arabie saoudite, le Koweït, le Qatar, Bahreïn et l'Irak. Selon le département américain de l'Énergie, environ 2 400 pétroliers y transitent chaque année, pour un volume d'environ 17 millions de barils de pétrole par jour.

Depuis l'accord conclu le 1^{er} janvier 1975, Oman et l'Iran assurent, en commun, la surveillance du libre transit. En réalité, l'ensemble du passage se fait dans la partie omanaise du détroit, là où se trouve la zone la plus profonde du détroit et le dispositif de séparation du trafic.

Ce détroit est notamment connu pour avoir été le lieu d'affrontements pendant la guerre entre l'Iran et l'Irak.

Plus récemment, le 6 janvier 2008, le gouvernement américain annonce que trois navires de guerre américains, patrouillant dans le détroit d'Ormuz, ont été menacés par des vedettes rapides

occupées par des pasdarans (gardiens de la révolution) iraniens agissant de manière coordonnée. Les vedettes sont parties après les sommations d'usage. Il dénonce des manœuvres « provocatrices » commandées par le gouvernement iranien.

Le 29 juin 2008, le commandant du Corps des Gardiens de la révolution islamique, Mohammad Ali Jaafari, déclare que si l'Iran était attaqué par Israël ou les États-Unis, il fermerait le détroit d'Ormuz. Les États-Unis prennent cette menace comme un acte de guerre.

Le 27 décembre 2011, dans un contexte de renforcement des sanctions prises par de nombreux pays contre l'Iran en raison de son programme nucléaire controversé, le premier vice-président iranien Mohammad Reza Rahimi a annoncé que son pays fermerait le détroit d'Ormuz en cas de sanctions visant les exportations iraniennes de pétrole.

La marine reste donc un élément très stratégique pour l'Iran : au nord avec la mer Caspienne et sud avec le détroit d'Ormuz menant au golfe persique.

Les russes devaient livrer des missiles balistiques pour protéger des installations nucléaires.

6.5. Conclusion

Longtemps handicapé par les sanctions internationales, l'Iran essaye tant bien que mal de rattraper son retard technologique. Durant ces années de « disette », le pays a continué de développer sa stratégie en termes de puissance militaire.

Outre le fait que l'Iran n'ait pu se mettre à jour en termes de moyens industriels récents, le pays a toujours continué d'affirmer son autorité auprès de monde occidental. C'est ce qui a permis à l'Iran de devenir une des références en termes de cyber-sécurité. Si le pays accuse un retard d'armement et d'aviation (en tout cas sur les moyens matériels), l'Iran a su rester à la pointe en termes de stratégie de cyber-armée.

L'Iran par l'intermédiaire de son leader tente d'asseoir une position de pays sur lequel il faut compter. Sa présence en mer Caspienne et sa volonté de maîtriser le détroit d'Ormuz montre bien que l'Iran cherche à démontrer sa puissance.

D'un point de vue cyber également, on voit bien que le pays serait prêt à tout pour se défendre. Les menaces de ripostes en cas d'attaques étrangères devraient leur permettre de limiter les intrusions venant de l'extérieur.

D'un autre côté, on pense que l'occident doit se tenir prêt car l'Iran se dit prêt à tout pour défendre ses intérêts. Ainsi il paraît possible que l'armée Iranienne puisse lancer une offensive (cyber) sans attendre de se faire attaquer, et dès lors que des enjeux (industriels notamment) rentrent en ligne de compte.

CONCLUSION

L'Iran présente de nombreux atouts pour (re)devenir un acteur international de premier plan, dont celui d'avoir une population jeune, éduquée et connectée, aspirants à vivre sur des standards occidentaux.

L'Accord sur le nucléaire en 2015 a concrétisé une volonté d'ouverture de l'Iran. Il permet une nouvelle voie de développement sans précédent, en favorisant le secteur privé pour reconstruire le pays après 40 ans de mise à l'index internationale à la suite de la révolution islamique de 1979 et, plus récemment, de son programme d'enrichissement nucléaire.

Dans cette optique, les autorités iraniennes mettent en avant un ensemble plutôt cohérent concernant le droit des affaires et ont envoyé des messages d'incitation claire aux investisseurs et compagnies étrangères avec de nouveaux contrats et conditions d'investissement relativement favorables. Par ailleurs, avec la fin d'une économie administrée et le passage à une économie de marché, l'Iran devrait être en mesure d'adhérer à l'OMC, ce qui lui ouvrira de nouvelles perspectives pour son développement économique.

Sur le plan du système financier et bancaire, la levée d'une partie des sanctions dites « secondaires », après l'accord sur le nucléaire, permet une ouverture partielle qui a commencé à profiter aux banques du pays, notamment grâce au rétablissement des connexions au système de transactions SWIFT. De plus, un travail considérable de mise à niveau (mise en place des règles contre le blanchiment d'argent et le terrorisme) a été entamé.

Sur le plan économique et industriel, l'Iran souhaite augmenter les exploitations et les exportations de ses gigantesques ressources en hydrocarbures et minières, développer fortement le nucléaire civil, et permettre aux industries du pays de se renouveler et de se développer. Concrètement, de nombreuses compagnies internationales sont déjà au rendez-vous, en particulier dans le domaine des hydrocarbures.

Par ailleurs, s'inscrit dans cette dynamique la mise en place par les autorités iraniennes de relations bilatérales et multilatérales de haut niveau, au plan international avec la Russie et la Chine, ainsi qu'au plan régional autour de zones stratégiques de première importance comme le détroit d'Ormuz et la mer Caspienne.

Les enjeux de développement sont importants. A l'international d'abord, où l'Iran est un acteur en devenir de premier plan en matière de ressources, y compris de ressources rares ; à l'échelle

intérieure du pays ensuite, où les autorités iraniennes souhaitent réduire le chômage des jeunes, sachant que plus de 40 % de la population à moins de 24 ans.

Enfin, sur le plan militaire, l'Iran accroît sa présence militaire en mer Caspienne et au détroit d'Ormuz tout en procédant à l'acquisition de matériel nécessaire à son développement. L'armée iranienne est un enjeu de puissance pour le pays, même si elle a renoncé à se doter de l'arme atomique dans le cadre l'Accord de Vienne.

Mais tout cela repose sur l'accord de Vienne (JCPOA / PGAC).

Or, en la matière, l'année 2016 et le début de 2017 ont été relativement tendues. Malgré le respect formel de l'ensemble des clauses signées par l'Iran, les Etats-Unis (et en particulier le Parti Républicain) ont unilatéralement décidé de ne pas mettre un terme aux sanctions primaires fin 2016. Cela malgré les appels de la communauté internationale (Allemagne, Chine, Russie,...) et les retours positifs des inspections de l'AIEA en Iran. L'arrivée au pouvoir de Donald Trump, très critique à l'encontre de l'Iran, n'est pas pour arranger la situation. Dans ce contexte, l'accord de Vienne continue malgré tout de s'appliquer, même si l'Iran reste entravé dans ces échanges internationaux du fait du maintien de ces sanctions pour 10 ans de plus.

Ce point est d'autant plus délicat que les sanctions infligées par le département de justice américain à la BNP ont laissé des traces. En effet, la condamnation à une amende record par le département de justice américain est encore présente dans tous les esprits, et refroidit les investisseurs et compagnies étrangères.

Sur le plan intérieur du pays enfin, un autre point menace la poursuite de cet accord. Ce sont les prochaines élections en Iran au mois de mai 2017, qui pourraient amener au pouvoir un conservateur. En effet, si la situation économique générale s'est améliorée depuis 1 à 2 ans, il n'en reste pas moins que le chômage touche 12,7% de la population active, dont 27% des jeunes de moins de 29 ans, alors que précisément, plus de 40 % de la population à moins de 24 ans. L'inflation, la spéculation liée au marché noir et la corruption restent problématiques, même si l'inflation aurait été contenue cette dernière année.

Ce contexte pourrait compromettre la réélection du président Rohani. Et par voie de conséquence porter un coup significatif à l'accord de Vienne, ce qui limiterait les investissements en Iran et bloquerait l'évolution de pays.

Dans ce contexte, toutes les entreprises ou investisseurs souhaitant développer des liens commerciaux avec l'Iran doivent faire un travail d'analyse et de due diligence approfondis préalable des partenaires, et être bien en conformité par rapport aux sanctions primaires des Etats Unis. Pour un certain nombre de cas, des autorisations devront être demandées à l'OFAC (Office of Foreign Assets Control) du département du trésor US.

ANNEXES

ANNEXE 1 : SWOT Iran Business France

SWOT IRAN BUSINESS FRANCE	
FORCES : Une économie industrialisée, disposant d'excellents fondamentaux économiques - Base industrielle très diversifiée: Idéale pour du sourcing, fabrication locale, - Large marché domestique (80 M Habitants) - Classe moyenne importante (20% à 25% de la population) - Prix de l'énergie attractif et nombreuses ressources (68 minéral / 2^{ème} réserves de gaz / 4^{ème} réserves de pétrole / etc.) - Population jeune (40% a moins de 30 ans / 70% en zone urbaine) - Climat et géographie variés (Agricultures / saisons / etc.) - Infrastructures de transport décentes et réparties nationalement (Métros/tramways dans 7 villes notamment / 7 grands ports / etc.) - Une situation régionale offrant un accès privilégié au Caucase et aux pays de l'Asie Centrale (corridor de transport-transit-base de réexportation) - Existences de zones franches et de zones économiques spéciales	FAIBLESSES : Un marché qui doit s'affranchir des conséquences de son isolement et de la rente pétrolière - Prix bas du pétrole (Impact budgétaire / secteur représente 23% du PIB) - Accès aux informations (clients/ partenaires/ concurrents) et aux normes difficile, doublé d'un cadre juridique instable ou changeant - Faible qualité de la chaîne logistique (groupeage compliqué) - Réseaux de distribution traditionnels à optimiser (structure traditionnelle très prégnante – à travers le « Bazar ») - Opacité des pratiques douanières – taxes commerciales à l'importations très élevées - Manque de supports publicitaires - Interdiction des exportations de certains équipements à double usage vers l'Iran - Maintien des sanctions primaires américaines (interdiction faite aux entités et personnes US de travailler sur l'Iran – hors secteurs dits humanitaires) - Manque de personnel qualifié (C-level et intermédiaire) dans les domaines de management, marketing, conduite de changement, etc.
OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ : Un marché appelé à se moderniser, requérant le soutien des opérateurs étrangers - Besoin de partenaires internationaux (pratiques / standards / etc.) - Ambitions régionales d'exportations - Grand nombre de sociétés cotées en bourse (nouveau processus de privatisation à venir) - Evolution des habitudes de consommation (attente d'une meilleure qualité de vie) - Marché fragmenté et encore peu structuré pour la distribution (construction de centres commerciaux) - Re « swiftag » des banques iraniennes (après levée des sanctions le 16/01/16) - Boom attendu de l'e-commerce et de l'économie numérique (« geeks ») - Développement du tourisme international - Orientation culturelle favorable au sport et au bien-être - Plus de 800 Mds USD de projets dans des secteurs prioritaires: pétrole et le gaz, ICT, transports, etc.	MENACES : Une économie très protectionniste et encore très administrée - Contexte politique international (élections présidentielles USA fin 2016 / instabilité régionale Iraq-Syrie, etc.) - Evolution politiques internes (Elections présidentielles 06/2017 – âge du guide suprême) - Absence des banques de 1^{er} rang et de financement (manque de financement / contraintes sur les circuits de paiement / coût des transactions) - Risque de dévaluation (5% à 8% si fusion des taux de change en 2016 / existence d'un double taux de change pour l'instant) - Economie très centralisée (secteur public pèse 80% de l'économie), forte corruption (rang 123 au World Doing Business 2015) et très protectionniste (taux de douanes de 5% à plus de 100%)

ANNEXE 2 : Secteur du Nucléaire - Timeline des actualités

Actualités liées à la construction de réacteurs nucléaires :

- 28 Mars 2017¹²² : Rencontre au Kremlin entre les présidents russe et iranien : Discussions sur les projets nucléaires, pour lesquels la Russie apporte une aide essentielle à l'Iran : Il s'agit de la centrale nucléaire Bouchehr construite par Rosatom et de la centrale thermique de Sirik, située sur les rives du golfe Persique et de l'électrification des chemins de fer dans le nord de l'Iran.
- 10 Septembre 2016¹²³ : Téhéran et Moscou entament la construction de deux nouveaux réacteurs nucléaires à la centrale nucléaire de Bouchehr en Iran pour un coût total de 10 Milliards de dollars. **Objectif¹²⁴ : réduire la dépendance du pays au pétrole, même si l'Iran est l'un des principaux producteurs au sein de l'Opep. A terme, l'Iran veut construire 20 réacteurs nucléaires pour pouvoir produire 20 000 mégawatts d'électricité.**
- 31 Août 2016¹²⁵ : **La Russie a signé avec l'Iran un contrat sur la construction de six réacteurs pour la station nucléaire de Bouchehr, concrétisant ainsi l'accord signé entre les deux pays pour développer le nucléaire civil iranien.**
- 27 Août 2016¹²⁶ : L'Agence russe de l'énergie atomique ROSATOM a annoncé l'inauguration de la deuxième unité de la Centrale atomique de Bouchehr en octobre 2024. La construction de la troisième unité de cette Centrale commencera à partir du mois d'avril 2026. L'Iran et la Russie ont signé en 1995 un contrat sur la construction de la Centrale atomique de Bouchehr mais la mise en œuvre du contrat a été, à plusieurs reprises, reportée pour des raisons diverses. En 2013, la Russie a livré à l'Iran sa première centrale d'électricité atomique, avec la capacité de 1000 mégawatts à Bouchehr.
- 5 Août 2016¹²⁷ : La Russie construira huit réacteurs nucléaires en Iran
- 3 Juillet 2016¹²⁸ : L'Iran a remis l'ébauche de l'application du contrat du réacteur d'Arak à la Chine (sur la reconfiguration du réacteur eau lourde d'Arak).
- 21 Juin 2016¹²⁹ : Reprise des négociations avec la Chine sur le réacteur d'Arak
- 24 Janvier 2016¹³⁰ : L'Iran et la Chine coopèrent dans le domaine nucléaire. Les deux pays vont coopérer dans le domaine nucléaire et en ce qui concerne notamment le projet

¹²² <http://www.russieinfo.com/rencontre-au-kremlin-entre-les-presidents-russe-et-iranien-2017-03-29>

¹²³ <https://francais.rt.com/economie/26171-russie-iran-travaux-reacteurs-nucleaires>

¹²⁴ <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20160910-iran-russie-nucleaire-petrole-reacteurs-bouchehr-site-uranium>

¹²⁵ <http://fr.isna.ir/news/95061006747/La-Russie-construira-pour-l-Iran-5-plateformes-de-forage-et-6>

¹²⁶ <http://fr.isna.ir/news/95060103187/Inauguration-de-la-2ème-unité-de-la-Centrale-iranienne-en-2024>

¹²⁷ <http://fr.isna.ir/news/95050108942/La-Russie-construira-huit-reacteurs-nucleaires-en-Iran>

¹²⁸ <http://fr.isna.ir/news/95040107518/Kamalvadi-l-Iran-a-remis-l-ébauche-de-l-application-du-contrat>

¹²⁹ <http://fr.isna.ir/news/95040100494/Reprise-des-négociations-avec-Pékin-sur-le-reacteur-d-Arak>

¹³⁰ <http://fr.isna.ir/news/94110401604/L-Iran-et-la-Chine-coopèrent-dans-le-domaine-nucléaire>

de la modernisation du réacteur d'Arak mais aussi la construction des petites centrales de 100 Mégawatt. Mais coopération dans la recherche nucléaire.

- 19 Janvier 2016¹³¹ : **Construction de deux autres petites centrales seront construites avec la coopération de la Chine.**
- 11 Novembre 2014¹³² : La Russie et l'Iran ont signé mardi un contrat prévoyant la construction de deux nouveaux réacteurs de conception russe pour la centrale nucléaire iranienne de Bouchehr.

Actualités liées à l'achat de combustibles pour les réacteurs en constructions :

- Mars/ Avril¹³³ : La Grande-Bretagne a bloqué l'accord d'achat de 900 tonnes de yellowcake depuis le Kazakhstan.
- 25 Février 2017¹³⁴ : Déclaration du président de l'OIEA d'achat de 1000 tonnes d'Uranium au Kazakhstan en attente d'aval de la Grande Bretagne dans le cadre de PGAC (Etats-Unis, France, Chine, Allemagne et Russie ayant donnés leurs accords). Note : Il faut environ 250 tonnes d'Uranium par réacteur nucléaire de 1000MW.
- 7 Février 2017¹³⁵ : Livraison par la Russie de 149 tonnes d'Uranium à l'Iran sur le site de la centrale nucléaire d'Ispahan. C'est la première cargaison de yellowcake achetée dans le cadre du Plan globale d'action conjoint par un canal d'achat de la Russie.

Actualités liées à la production du combustible nucléaire :

- 9 Avril 2017¹³⁶ : Le président de l'Organisation iranienne de l'Energie atomique a déclaré que l'Iran produira cette année 40 tonnes d'Uranium, équivalent à 60% du total de l'uranium extrait et produit durant les dernières années. De plus l'Iran a importé environs 360 tonnes de yellowcake après l'application de PGAC¹³⁷ (JCPOA), sachant qu'en tenant compte de la construction de deux nouvelles centrales dans les dix prochaines années, le pays aura besoin de 600 tonnes d'uranium pour l'activité de ses trois réacteurs », a ajouté M. Salehi.
- 27 Janvier 2017¹³⁸ : Le porte-parole de l'OIEA Behrouz Kamalvandi a fait part de la signature de deux accords de coopérations avec les Russes, l'un portant sur la production d'isotopes stables à l'usine d'enrichissement d'uranium de Fordo, près de Téhéran, et l'autre au sujet de la production de combustible.
- 27 Décembre 2016¹³⁹ : L'Iran espère d'ici 15 ans parvenir à l'autosuffisance dans la production du combustible nucléaire déclare le porte-parole de l'OIEA. Kamalvandi a

¹³¹ <http://fr.isna.ir/news/94102917632/L-Iran-construit-deux-nouvelles-centrales-atomiques>

¹³² <https://fr.sputniknews.com/economie/20141111202947767/>

¹³³ <http://fr.isna.ir/news/96012007275/La-production-de-l-uranium-d-Iran-en-hausse>

¹³⁴ <http://fr.isna.ir/news/95120704111/Salehi-Si-le-PGAC-n-existait-pas-la-situation-serait-plus-difficile>

¹³⁵ <http://fr.isna.ir/news/95111913503/Entree-de-la-derniere-cargaison-de-149-tonnes-de-yellowcake-a>

¹³⁶ <http://fr.isna.ir/news/96012007275/La-production-de-l-uranium-d-Iran-en-hausse>

¹³⁷ <http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/sanctions/iran/jcpoa-restrictive-measures/>

¹³⁸ <http://fr.isna.ir/news/95110905470/L-Iran-4eme-producteur-d-isotope-stable-au-monde>

¹³⁹ <http://fr.isna.ir/news/95100704032/L-Iran-a-vendu-70-tonnes-d-eau-lourde>

également affirmé que l'Iran serait capable de vendre dans l'ensemble 20 tonnes d'eau lourde par an.

- 19 Octobre 2016¹⁴⁰ : Des experts nucléaires iraniens ont voyagé en Russie et ont rendu visite à l'usine de concentrés chimiques de Novossibirsk (NCCP) rattachée à l'Agence fédérale de l'énergie nucléaire russe ROSATOM. Le groupe des experts de l'Organisation iranienne de l'Énergie atomique (OIEA) ont découvert de près le processus de la production des barres de combustible dans cette usine. L'objectif de ce voyage est d'examiner les voies du transfert de la technologie et des besoins nucléaire de l'Iran en collaboration de la Russie.

Actualités liées à la contribution à des programmes de recherches internationaux :

- 4 Avril 2017¹⁴¹ : Signature d'un accord de coopération pour « aider à améliorer la sûreté nucléaire » en Iran entre les sociétés ENCONET Consulting et Areva (en Allemagne).
- 20 Décembre 2016¹⁴² : **« Nous avons signé deux documents de coopération dans le cadre du projet ITER et nous espérons qu'avec la signature d'un troisième document, l'Iran deviendra membre de cet immense projet international », a déclaré aux journalistes Behrouz Kamalvandi, porte-parole de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique (OIEA).**
- 5 Novembre 2016¹⁴³ : Le président de l'Organisation iranienne de l'Energie atomique (OIEA) et le directeur général du projet d'ITER ont signé aujourd'hui (samedi) un protocole d'entente de coopération à Téhéran.
- 7 Août 2016¹⁴⁴ : Fordo deviendra un centre de recherche supérieur de physique nucléaire.
- 28 Septembre 2016¹⁴⁵ : Iran-Suisse, signature d'un protocole d'entente dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Actualité liées à l'Iran en tant qu'acteur de l'industrie nucléaire :

- 9 Avril 2017¹⁴⁶ : Journée nationale de la technologie nucléaire. Inauguration du Centre de production et de développement des radiomédicaments cyclotron dans la province d'Alborz, le projet du traitement et de la purification de l'uranium en pierre brute ainsi que le Centre local de l'irradiation industrielle à Qazvin par le président iranien Hassan Rohani.

¹⁴⁰ <http://fr.isna.ir/news/95072817113/Visite-des-experts-nucléaires-iraniens-en-Russie>

¹⁴¹ <http://fr.isna.ir/news/96011504073/Areva-et-ENCONET-Consulting-améliorent-la-sûreté-nucléaire>

¹⁴² <http://presstv.com/DetailFr/2016/12/20/500716/Iran-ITER-OIEA-Kamalvandi>

¹⁴³ <http://fr.isna.ir/news/95081510027/Salehi-Adhésion-d-Iran-à-l-ITER-d-ici-deux-mois>

¹⁴⁴ <http://fr.isna.ir/news/95050110269/Fordo-deviendra-un-centre-de-recherche-supérieur-de-physique>

¹⁴⁵ <http://fr.isna.ir/news/95070703989/Iran-Suisse-signature-d-un-protocole-d-entente-de-coopération>

¹⁴⁶ <http://fr.isna.ir/news/96012007544/L-Iran-dévoile-des-acquisitions-nucléaires>

- 25 Février 2017¹⁴⁷ : Déclaration du président de l'OIEA : après la mise en œuvre du Plan global d'action conjoint (PGAC), l'Iran a vendu près de 70 tonnes d'eau lourde du site nucléaire d'Arak aux Etats-Unis et à la Russie.
- 27 Janvier 2017¹⁴⁸ : Le porte-parole de l'OIEA Behrouz Kamalvandi a fait part de la signature de deux accords de coopérations avec les Russes, l'un portant sur la production d'isotopes stables à l'usine d'enrichissement d'uranium de Fordo, près de Téhéran.
- 15 Janvier 2017¹⁴⁹ : Le chef de l'OIEA a annoncé la construction d'un centre d'irradiation pour les produits agricoles dans la province de Qazvin dans un proche avenir. M. Salehi a ensuite ajouté que l'Iran produit 100 tonnes d'eau lourde par an dont 70 tonnes est vendu aux Etats-Unis et à la Russie et quelques pays européens et la Chine en demandent aussi.
- 18 Octobre 2016¹⁵⁰ : Le chef de l'Organisation iranienne de l'Energie atomique (OIEA) a déclaré que le pays produit actuellement 25 radiomédicaments et les exporte à quelques pays. Il a ensuite ajouté que l'Iran est en train de construire un hôpital nucléaire à Téhéran avec la coopération d'une société autrichienne.
- 26 Septembre 2016¹⁵¹ : Rosatom: l'Iran livre 38 tonnes d'eau lourde à la Russie. Le plan d'action conjoint sur le programme nucléaire iranien n'interdit pas à l'Iran de produire de l'eau lourde, à condition que son volume ne dépasse pas les 130 tonnes sur le territoire iranien. La production de l'eau en tant que telle ne renferme pas de menaces, mais son utilisation est directement liée au développement des technologies des réacteurs à eau lourde, l'élément du programme nucléaire iranien soumis à un suivi permanent.
- 12 Juillet 2016¹⁵² : Achat par les États-Unis de 32 tonnes d'eau lourde à l'Iran pour un montant de 8.6 millions de dollars
- 14 Novembre 2015¹⁵³ : OIEA : L'Iran et la Russie discutent pour la production d'isotopes stables.

Actualités liées à la volonté de l'Iran de se doter de la propulsion nucléaire :

- 13 Décembre 2016¹⁵⁴ : Le président Rohani a demandé au ministère des affaires étrangères de mettre en œuvre les étapes prévues dans l'accord du PGAC pour poursuivre les violations, ainsi que les autres poursuites judiciaires et internationales nécessaires à l'encontre des Etats Unis pour prolongations des sanctions dites primaires des USA. Il également ordonné à l'OIEA de développer le programme nucléaire pacifique du pays dans le cadre des engagements internationaux de la République islamique d'Iran avec : la planification de la conception et de la construction de la

¹⁴⁷ <http://fr.isna.ir/news/95120704111/Salehi-Si-le-PGAC-n-existait-pas-la-situation-serait-plus-difficile>

¹⁴⁸ <http://fr.isna.ir/news/95110905470/L-Iran-4ème-producteur-d-isotope-stable-au-monde>

¹⁴⁹ <http://fr.isna.ir/news/95102616189/Nucléaire-L-Iran-construit-une-source-de-lumière-et-un-centre>

¹⁵⁰ <http://fr.isna.ir/news/95072716046/Salehi-L-Iran-exporte-25-radiomédicaments>

¹⁵¹ <http://fr.isna.ir/news/95070502784/Rosatom-l-Iran-livre-38-tonnes-d-eau-lourde-à-la-Russie>

¹⁵² <http://fr.isna.ir/news/95040112022/Washington-confirme-l-achat-d-eau-lourde-à-l-Iran>

¹⁵³ <http://fr.isna.ir/news/94082313822/OIEA-L-Iran-et-la-Russie-discutent-pour-la-production-d-isotopes>

¹⁵⁴ <http://fr.isna.ir/news/95092314480/Les-ordres-de-Rohani-à-Zarif-et-Salehi-pour-poursuivre-la-violation>

propulsion nucléaire navale, ainsi que l'étude et la conception de « la production de combustible » associée.

Actualités mouvementées liées à la mise en oeuvre de l'Accord de Vienne :

- 28 et 29 Février 2017¹⁵⁵ : Conférence internationale de la Coopération technique Iran-Union européenne dans le cadre du Plan global d'action conjoint à Bruxelles.
- 25 Février 2017¹⁵⁶ : **Le rapport trimestriel de l'Agence internationale de l'énergie atomique AIEA publié le 24 février 2017, confirme que l'Iran respecte bien les engagements pris dans le cadre de l'accord signé en 2015 avec les grandes puissances mondiales.** L'AIEA a révélé pour la première fois la quantité d'uranium faiblement enrichi dont dispose actuellement Téhéran. Il s'agit ainsi de 101,7 kg, soit un tiers des 300 kg auxquels Téhéran a droit.
- 17 Janvier 2017¹⁵⁷ : L'OIEA confirme que l'Iran a enlevé ses équipements nucléaires excédentaires à Fordou conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord Nucléaire PGAC / JCPOA.
- 10 Janvier 2017¹⁵⁸ : 6ème Réunion de la Commission conjointe établie dans le cadre du plan global d'action conjoint (PGAC) conclue entre l'Iran et les 5+1 pour la mise en application de l'accord nucléaire, connu sous l'appellation du Plan global d'action conjoint PGAC.
- 15 Décembre 2016¹⁵⁹ : Bien que M. Obama n'a pas signé le document dans les délais impartis, **la loi de prolongation des sanctions contre l'Iran est entrée en vigueur sans la signature du chef de l'Etat, comme le prévoit la Constitution des Etats-Unis.**
- 13 Décembre 2016¹⁶⁰ : **Le président Rohani a demandé au ministère des affaires étrangères de mettre en œuvre les étapes prévues dans l'accord du PGAC pour poursuivre les violations, ainsi que les autres poursuites judiciaires et internationales nécessaires.** Il également ordonné à l'OIEA de développer le programme nucléaire pacifique du pays dans le cadre des engagements internationaux de la République islamique d'Iran avec : la planification de la conception et de la construction de la propulsion nucléaire navale, ainsi que l'étude et la conception de « la production de combustible » associée.
- 7 Décembre 2016¹⁶¹ : Sécurité nucléaire : le Japon accorde une aide de 550 000 euros à l'Iran dans le cadre du PGAC.

¹⁵⁵ <http://fr.isna.ir/news/95120906040/La-Conference-internationale-de-la-Cooperation-Iran-UE-demain>

¹⁵⁶ [http://fr.isna.ir/news/95120703968/AIEA-Téhéran-est-fidèle-à-ses-engagements-dans-le-dossier-nucléaire](http://fr.isna.ir/news/95120703968/AIEA-Teheran-est-fidèle-à-ses-engagements-dans-le-dossier-nucléaire)

¹⁵⁷ <http://fr.isna.ir/news/95102817713/L-OIEA-confirme-que-l-Iran-a-enlevé-ses-équipements-nucléaires>

¹⁵⁸ <http://fr.isna.ir/news/95102113347/Nucléaire-Vienne-accueille-de-nouveau-la-réunion-de-la-commission>

¹⁵⁹ <https://fr.sputniknews.com/international/201612151029186234-iran-usa-sanctions-obama-signature/>

¹⁶⁰ <http://fr.isna.ir/news/95092314480/Les-ordres-de-Rohani-à-Zarif-et-Salehi-pour-poursuivre-la-violation>

¹⁶¹ <http://fr.isna.ir/news/95091710346/Sécurité-nucléaire-le-Japon-accorde-une-aide-de-550-000-euros>

- 5 Décembre 2016¹⁶² : La Chine prône le respect de l'accord nucléaire par toutes les parties.
- 3 Décembre 2016¹⁶³ : La Russie insiste sur l'application de l'accord nucléaire Iran/5+1, Moscou veillera la réalisation du plan globale d'action commune sur le nucléaire iranien et le soutiendra, ceci dans le cadre de la résolution 2231 du conseil de sécurité de l'ONU et des décisions du conseil des gouverneurs de l'agence internationale de l'énergie atomique, AIEA.
- 3 Décembre 2016¹⁶⁴ : **Vote sur la reprise des activités de nucléaire civil en Iran en réaction à un vote du Sénat américain pour une prolongation de 10 ans des sanctions contre l'Iran. Une mesure qui est en violation flagrante de l'accord historique nucléaire signé entre les 5+1 et l'Iran. Controversée, la prolongation des sanctions a déjà été adoptée par la Chambre des représentants.**
- 1er Décembre 2016¹⁶⁵ : Le Sénat et la chambre des représentants des Etats Unis **ont voté une prolongation de dix ans des sanctions contre l'Iran, qui interdisent notamment aux sociétés américaines de faire du commerce avec Téhéran (Iran Sanctions Act).** Elle attend à présent la signature du Président sortant Barack Obama. Le régime actuel des sanctions anti-iraniennes devait s'achever fin 2016 conformément à l'accord PGAC / JCPOA. Selon un haut responsable de la Maison Blanche, cette loi n'est pas en violation avec l'accord nucléaire PGAC / JCPOA¹⁶⁶.
- 23 Novembre 2016¹⁶⁷ : Les députés iraniens condamnent la loi autorisant le prolongement des sanctions américaines contre l'Iran, et demandent au gouvernement d'opter, en vertu de la loi de l'Assemblée consultative islamique sur le Plan global d'action conjoint, pour des mesures de rétorsion.
- 15 Novembre 2016¹⁶⁸ : La chambre des représentants des Etats Unis **ont adopté le projet de loi autorisant la prolongation de dix ans des sanctions contre l'Iran, qui interdisent notamment aux sociétés américaines de faire du commerce avec Téhéran (Iran Sanctions Act).** Elle doit être ensuite présentée au Sénat, puis au président américain en cas de vote favorable du Sénat.
- 10 Novembre 2016¹⁶⁹ : Rapport de l'AIEA : L'Iran a bien mis en œuvre les dispositions du Plan d'action global commun de 2015.
- 31 Octobre 2016¹⁷⁰ : L'accord nucléaire entre l'Iran et le groupe P5+1 a garanti la nature pacifique du programme atomique de Téhéran, a déclaré le directeur général de l'AIEA.
- 27 Octobre 2016¹⁷¹ : Il a été décidé au sein d'une commission de l'Assemblée générale de l'ONU que des négociations seront organisées dès 2017 pour conclure un traité

¹⁶² <http://fr.isna.ir/news/95091508475/Pékin-prône-le-respect-de-l-accord-nucléaire>

¹⁶³ <http://fr.isna.ir/news/95091307081/La-Russie-insiste-sur-l-application-de-l-accord-nucléaire-Iran-5-1>

¹⁶⁴ <http://fr.isna.ir/news/95091306566/Iran-reprise-des-activités-nucléaires-en-vue>

¹⁶⁵ <https://fr.sputniknews.com/international/201612151029186234-iran-usa-sanctions-obama-signature/>

¹⁶⁶ <http://fr.isna.ir/news/95091306494/Obama-va-promulguer-la-loi-anti-iranienne-responsable-US>

¹⁶⁷ <http://fr.isna.ir/news/95090301635/Les-députés-iraniens-condamnent-les-lois-US-contre-l-Iran>

¹⁶⁸ <https://fr.sputniknews.com/international/201611161028715878-usa-sanctions-iran-renouvellement/>

¹⁶⁹ <http://fr.isna.ir/news/95082014133/Nucléaire-iranien-Plan-d-action-historique-salué-par-l-AIEA>

¹⁷⁰ <http://fr.isna.ir/news/95081006859/Amano-garantit-la-nature-pacifique-du-programme-nucléaire-d-Iran>

interdisant totalement les armes nucléaires. Une résolution a ainsi été adoptée par 123 voix pour, dont celle de la République islamique d'Iran.

- 3 Octobre 2016¹⁷² : Le ministre allemand de l'Economie Sigmar Gabriel s'est engagé à plaider auprès des Etats-Unis la cause de l'Iran en vue d'une réduction des sanctions américaines pesant encore contre la République islamique.
- 2 Octobre 2016¹⁷³ : L'Iran respecte "à la lettre" les limites fixées par l'accord de Vienne de juillet 2015 sur ses stocks d'uranium et d'eau lourde, selon le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, cité samedi par Le Monde.
- 18 Septembre 2016¹⁷⁴ : « L'Occident a échoué à remplir ses engagements pris dans le cadre de l'accord nucléaire signé entre l'Iran et le groupe 5+1 », a déclaré le président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, OIEA. Dans une interview avec le journal britannique The Guardian, Ali Akbar Salehi a évoqué notamment un manque de progrès dans les transactions bancaires et le commerce.
- 29 Mai 2016¹⁷⁵ : Iran : aucun lien entre les essais balistiques et l'accord nucléaire

¹⁷¹ <http://fr.isna.ir/news/95080805095/L-Iran-vote-pour-le-désarmement-nucléaire>

¹⁷² <http://fr.isna.ir/news/95071207236/Iran-Sigmar-Gabriel-plaide-pour-la-fin-des-sanctions-américaines>

¹⁷³ <http://fr.isna.ir/news/95071106200/Amano-L-Iran-respecte-l'accord-nucléaire>

¹⁷⁴ <http://fr.isna.ir/news/95062817211/L-Occident-ne-progressent-pas-dans-le-respect-de-ses-engagements>

¹⁷⁵ <http://fr.isna.ir/news/95030904969/Iran-aucun-lien-entre-les-essais-balistiques-et-l'accord-nucléaire>



AEGE - Réseau d'experts en Intelligence Economique©

Ce document d'analyse, d'opinion, d'étude et/ou de recherche a été réalisé par un (ou des) membre(s) de l'AEGE. Préalablement à leurs publications et/ou diffusions, elles ont été soumises au Conseil scientifique de l'Association. L'analyse, l'opinion et/ou la recherche reposent sur l'utilisation de sources éthiquement fiables mais l'exhaustivité et l'exactitude ne peuvent être garantie. Sauf mention contraire, les projections ou autres informations ne sont valables qu'à la date de la publication du document, et sont dès lors sujettes à évolution ou amendement dans le temps.

Le contenu de ces documents et/ou études n'a, en aucune manière, vocation à indiquer ou garantir des évolutions futures. Le contenu de cet article n'engage la responsabilité que de ses auteurs, il ne reflète pas nécessairement les opinions du (des) employeur(s), la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris celui de gouvernements, d'administrations ou de ministères pouvant être concernés par ces informations. Et, les erreurs éventuelles relèvent de l'entière responsabilité des seuls auteurs.

Les droits patrimoniaux de ce document et/ou étude appartiennent à l'Association, voire un organisme auquel les sources auraient pu être empruntées. Toute utilisation, diffusion, citation ou reproduction, en totalité ou en partie, de ce document et/ou étude ne peut se faire sans la permission expresse du(es) rédacteur(s) et du propriétaire des droits patrimoniaux.